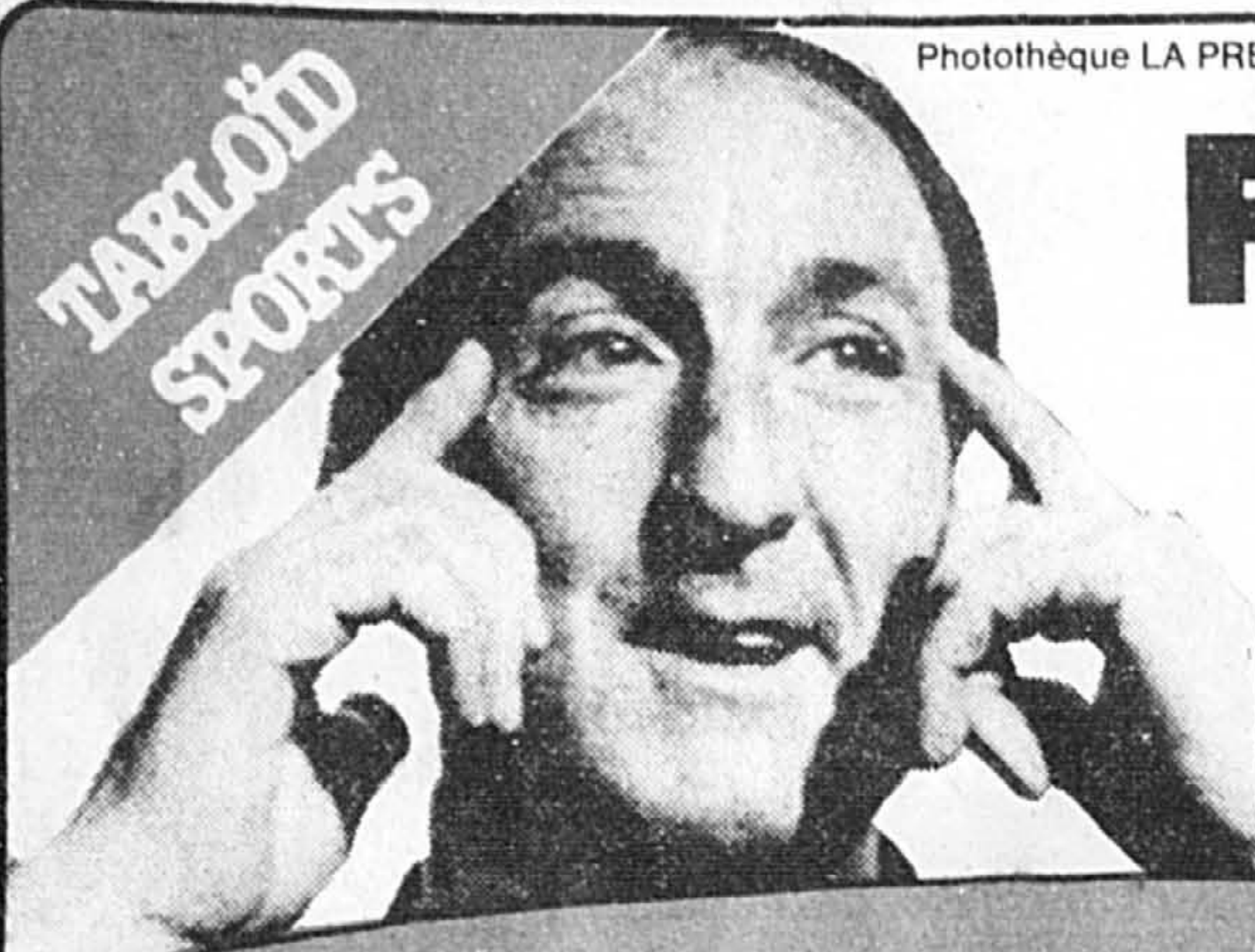


TABLOÏD SPORTS



Photothèque LA PRESSE

FIRMANI EST DEHORS

Eddie Firmani ne présidera plus, la saison prochaine, aux destinées du Manic de Montréal, de la Ligue nord-américaine de soccer. «Nous entrons désormais dans une nouvelle phase», a précisé le directeur général de l'équipe, Roger Samson, «et tout comme nous avons dû échanger quelques joueurs pour différentes raisons, nous avons conclu que le moment était venu d'opter pour une conduite différente au niveau de l'entraînement». L'entente conclue avec Firmani au début de la saison 1981 vient à échéance ce mois-ci.

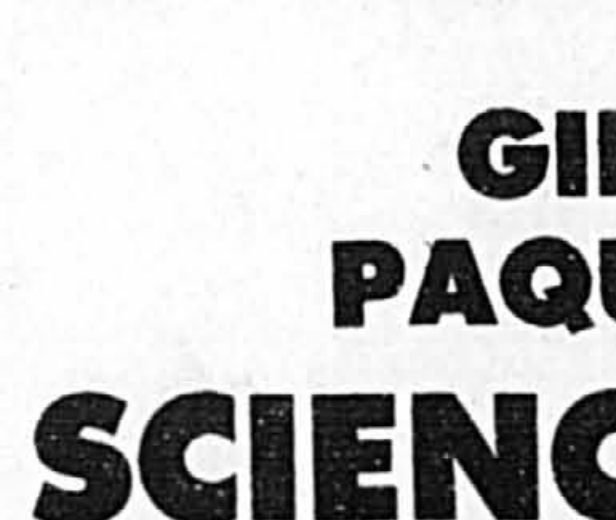
page 4

LA FIN DES SUPER-MINISTÈRES

PARIZEAU PRÉSIDENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



GUY CHEVRETTE CHASSE ET PÊCHE



GILBERT PAQUETTE

SCIENCE ET TECHNOLOGIE



ADRIEN OUELLETTE

ENVIRONNEMENT

pages A 4 A 8

ÉDITO

POUR MIEUX GOUVERNER

PAR MICHEL ROY

page A 6

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

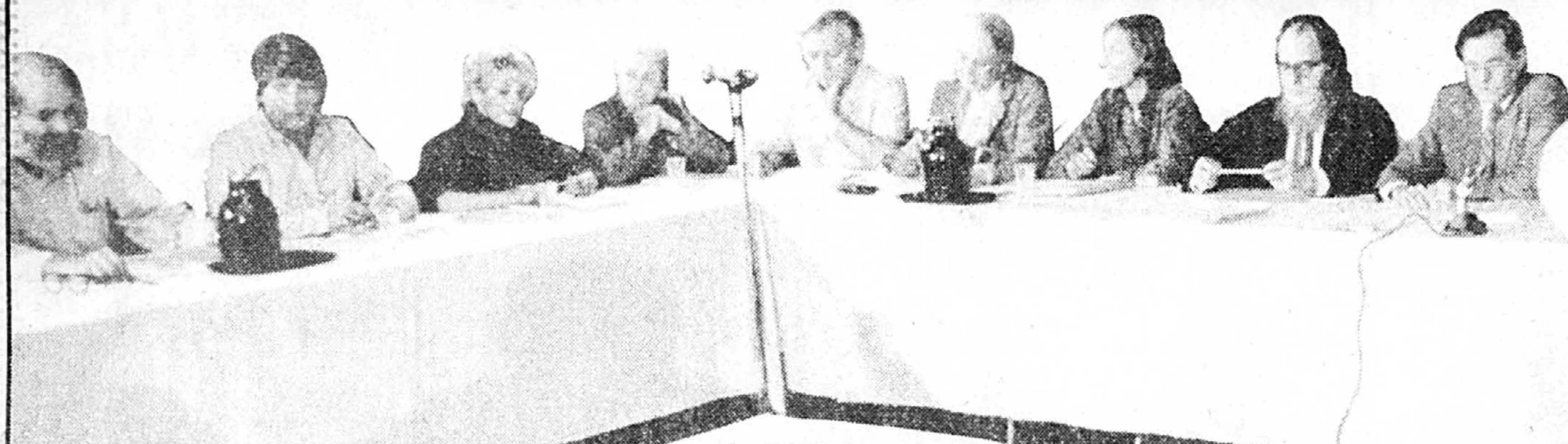
MONTRÉAL, VENDREDI 10 SEPTEMBRE 1982,

98e ANNÉE, no 210, 60 PAGES, 4 CAHIERS, •

Recast

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

LE PSBGM APPLIQUE LA «CLAUSE CANADA» IMMÉDIATEMENT



Le PSBGM n'a pas perdu de temps: au lendemain du jugement Deschênes rendant caduque l'interdiction faite aux anglophones des autres provinces d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, les commissaires protestants du Montréal métropolitain ont adopté hier soir une résolution pour accueillir immédiatement dans leurs écoles les enfants concernés.

page A 8

Photo Robert Nadon, LA PRESSE

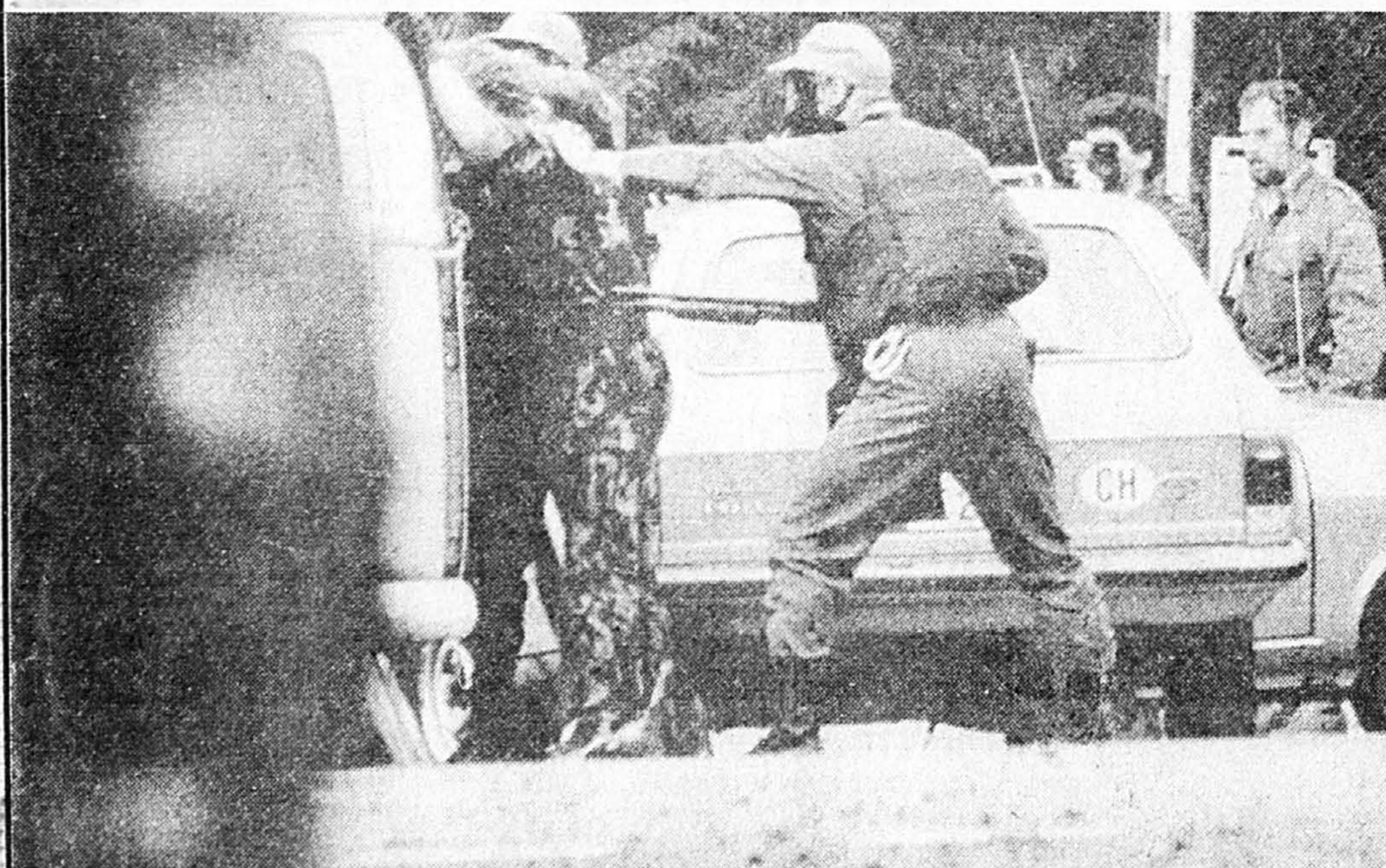
photo UPI

photos PC

LE MONDE

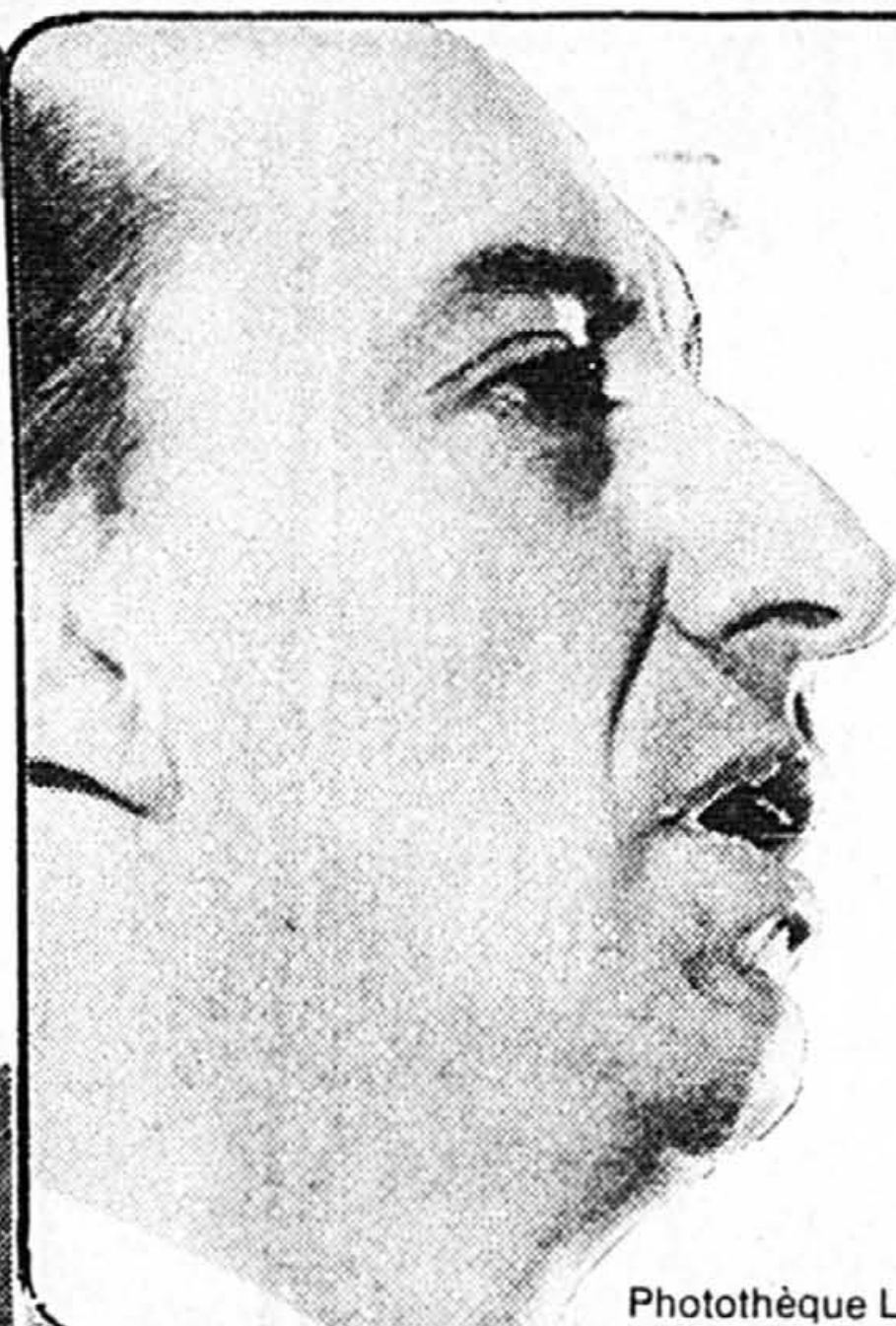
COUP DE MAÎTRE ANTITERRORISTE

■ PAS DE COUP DE FEU
■ PAS DE SANG VERSÉ



Les autorités helvétiques ont réussi hier un véritable coup de maître, capté sur le vif par les caméras de télévision, en libérant les cinq otages encore détenus à l'ambassade de Pologne à Berne et en capturant le commando sans tirer un seul coup de feu. Il est peu probable, toutefois, que la Suisse donne suite à la demande d'extradition formulée par la Pologne à l'endroit des terroristes, Varsovie n'ayant pas signé la Convention antiterroriste européenne, et les quatre hommes seront de toute évidence jugés par un tribunal helvétique.

page A 19



Photothèque LA PRESSE

REMANIEMENT DU CABINET FÉDÉRAL

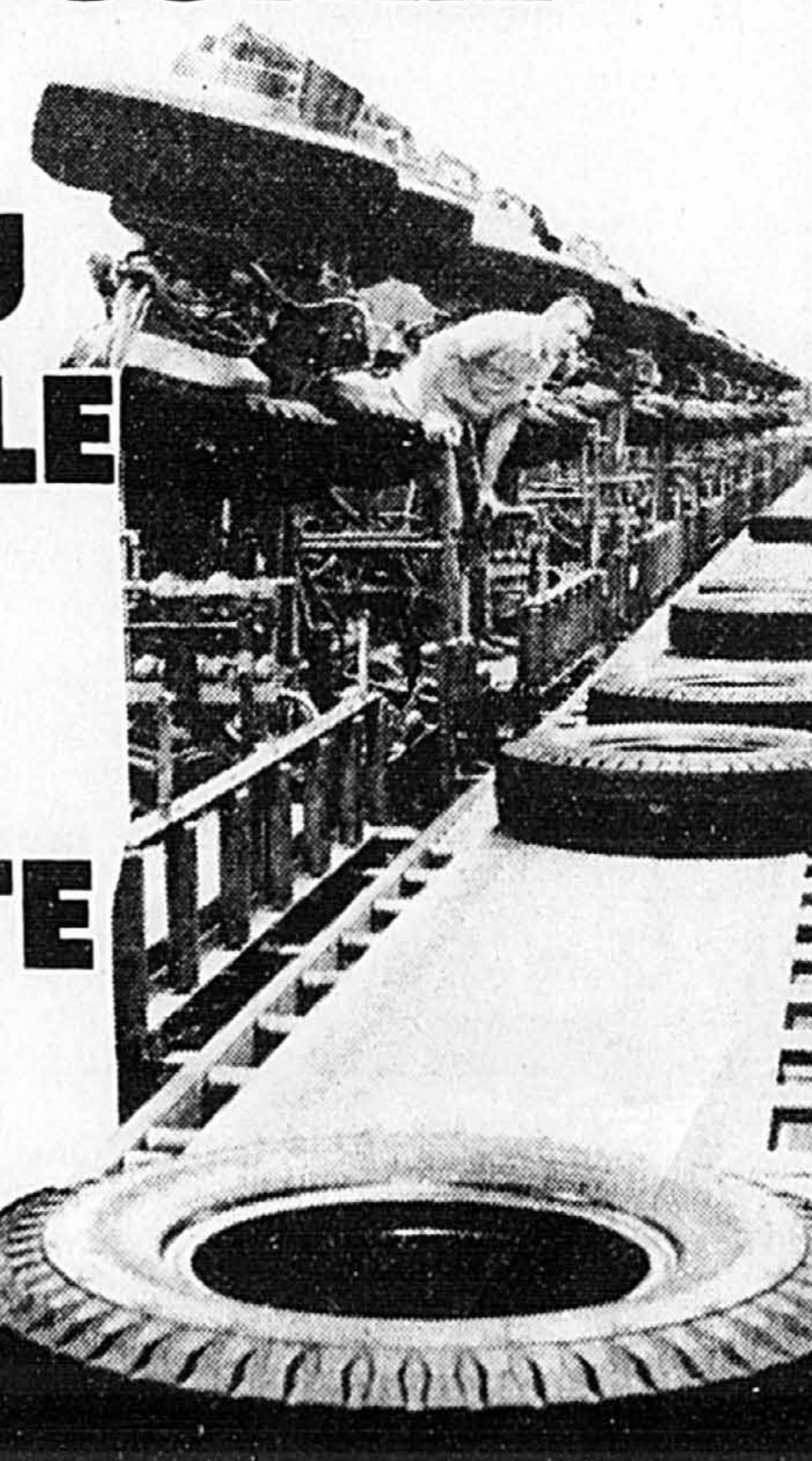
LES FINANCES POUR MARC LALONDE?

page A 8

L'INDUSTRIE DU PNEU ROULE SUR LA JANTE

page B 1

Photothèque LA PRESSE



LA PRESSE ET «THE GAZETTE» FORMENT UNE COMPAGNIE

page B 5

SOMMAIRE

3
Annonces classées: B 5 à B 7, C 3 à C 6 et sports 14, 15
Arts et spectacles: A 13, A 14
—Cinéma: A 18
Décès, naissances, etc.: C 7
Économie: B 1 à B 5
Êtes-vous observateur?: C 3
FEUILLETON
«Le matou»: C 4
Horoscope: B 7
Jardinage: C 5
Le monde: A 19
Météo: A 2
Mots croisés: C 6
«Mot-mystère»: C 6
Quoi faire aujourd'hui: A 18
Télévision: A 14
—Horaires: A 18
—Télé-câble: Sports 19
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

Les certificats de
DÉPÔT GARANTI
du Trust Général
le mode d'épargne d'un intérêt
SUPÉRIEUR

- Taux d'intérêt élevé
- Sécurité du capital et des intérêts
- Aucun coût
- Taux d'intérêt garanti
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Conseillers financiers à votre service

14 1/4 %

Intérêts versés annuellement.
Période de 2 ans.
Dépôt minimum 500\$.
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujets à confirmation.

TRUST GENERAL
Montréal/Université: 1100 Université 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques 861-8383
Ottawa: 1-Vincent d'Indy 739-3265
NOUVEAU
Renseignez-vous sur nos certificats de dépôt garantis
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Québec ne payera que la moitié des salaires des négociateurs

■ A moins que le gouvernement ne modifie ses positions au cours des prochaines heures, l'entente est loin d'être acquise entre le gouvernement et les coordonnateurs syndicaux des trois centrales CSN, FTQ et CEQ sur l'épineuse question des libérations syndicales lors de la prochaine ronde de négociation dans les secteurs public et parapublic.

LISA BINSSE

En effet, des porte-parole syndicaux affirmaient hier que le gouvernement, lors d'une rencontre tenue mercredi soir (une autre était prévue en fin de soirée hier), avait refusé le compromis qu'offrait les centrales et, de plus, avait passablement restreint la portée de son offre initiale qui était de payer 50 p. cent des salaires des syndiqués libérés pour les négociations, le reste étant défrayé par les centrales qui assument déjà les frais de déplacement.

Donc, non seulement les parties sont loin d'une entente sur cet élément «capital» mais les centrales mettent maintenant sérieusement en doute la volonté gouvernementale d'en arriver à une entente avec ses employés dès cet automne, l'accusant de «faire obstacle à un enclenchement du processus de négociation de bonne foi».

Le coordonnateur gouvernemental des négociations, Me Lucien Bouchard, a fortement contesté cette affirmation. Il soutient qu'il a plutôt «ventilé» la masse monétaire que le gouvernement se dit prêt à accorder aux divers groupes de syndiqués impliqués dans la prochaine ronde, incluant le front commun qui représente à lui seul quelque

200.000 membres, pour payer les salaires de leurs négociateurs.

Soucieux de réduire ses dépenses, le gouvernement maintient qu'il ne payera que la moitié du coût des salaires lors de la prochaine ronde pour les négociateurs syndicaux aux tables sectorielles et à la table centrale.

La ronde de 1979-80 avait coûté \$6,5 millions (en dollars 1982). Ce montant avait couvert les salaires de 236 syndiqués (de tous les secteurs impliqués) libérés pour fin de négociations. Cette fois, le gouvernement n'offre que \$3,25 millions pour tous, à être répartis selon les besoins de chacun.

Or, jusqu'à présent le gouvernement et les trois centrales n'ont pas réussi à s'entendre sur les différentes hypothèses de répartition et mercredi soir, le gouvernement a informé les centrales que le montant qui leur reviendrait serait de l'ordre de \$1,5 millions.

Les centrales demandaient le paiement complet des salaires de leurs négociateurs syndicaux pendant toute la durée des négociations, sans limite de temps. Le compromis suggéré par les trois centrales était le suivant: le paiement intégral jusqu'au 31 mars 1983, accompagné d'une rétroactivité d'environ deux mois. À défaut d'entente à ce moment-là, il y aurait la possibilité d'une clause de réouverture. Le gouvernement a refusé.

La loi 70, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain, a pour effet de prolonger les conventions collectives touchant les quelque 300.000 employés de l'Etat de trois mois, soit jusqu'au 31 mars, et de réduire les salaires de plus de 18 p. cent pendant cette période.

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PARALYSÉE

St-Calixte: un troisième conseiller démissionne

■ La situation devient de plus en plus confuse à Saint-Calixte: un troisième conseiller a remis sa démission ce qui a pour conséquence de paralyser l'administration municipale.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Dans une courte lettre adressée au secrétaire-trésorier de la municipalité, le conseiller Giguère explique qu'il doit remettre sa démission à cause des «circonstances actuelles».

Vendredi dernier, le juge Jules Blanchet, de la Cour supérieure, trouvait coupable quatre conseillers d'outrage au tribunal pour ne pas avoir respecté une sentence arbitrale qui obligeait cette municipalité à garder ses policiers. Le magistrat a imposé une amende de \$1.000 à chacun.

Peu de temps après, un premier conseiller condamné, Gilles Boyer, remettait sa démission. Puis mardi, son collègue André Crépeau en faisait autant. A la suite de ces démissions, il ne reste

à l'hôtel de ville que le maire André Valade ainsi que les conseillers Yvon Trudeau et Ghislain Dubé, ce dernier est le quatrième à avoir été reconnu coupable par le juge Blanchet.

Elections le 7 novembre

Faute de quorum, le conseil municipal ne peut plus siéger. Le maire Valade veut que Québec nomme un administrateur jusqu'aux élections du 7 novembre prochain. Pour sa part, le Comité des citoyens avait demandé auparavant que les trois élus restants soient disqualifiés et que des élections soient immédiatement déclenchées.

Hier, le président du Comité, Fernand Pellerin, déclarait que l'idée du maire n'était pas mauvaise.

Le mandat du maire prend fin le premier dimanche de novembre.

L'histoire de la municipalité de Saint-Calixte est loin d'être terminée car plusieurs prédisent d'autres rebondissements au cours des prochaines semaines...

SELON LA FCSCQ, LE PROJET EST UN LEURRE

Pétition à la grandeur du Québec contre la restructuration scolaire

■ La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) lancera au cours des prochains mois une pétition à la grandeur du Québec pour inviter le public à s'opposer au projet de restructuration scolaire.

GEORGES LAMON

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier à Montréal, le président de l'organisme a dénoncé cette réforme que le MEQ s'apprête à faire accepter par la population sans la consulter, la qualifiant de «leurre pour les Québécois». Non seulement «ce projet politique ne répond pas à la qualité de l'enseignement, mais il vise essentiellement à une mainmise beaucoup plus grande de l'Etat sur l'école au détriment de la démocratie, bref, on va changer pour changer».

Selon M. Jacques Chagnon, «le moment est très mal choisi ou très bien choisi selon les visées du MEQ pour faire passer cette réforme en même temps que le renouvellement des conventions collectives des personnels du secteur

de l'éducation et de l'application des nouveaux régimes pédagogiques.»

Le président de la Fédération des commissions scolaires, tout en reprochant au ministère de l'Éducation son refus de consulter les conseils scolaires avant d'appliquer cette réforme, s'est dit sceptique sur la nécessité de cette restructuration. Il s'étonne en outre que cette réforme puisse se faire «sans évaluation rigoureuse et surtout sans une expérimentation avant de la généraliser au Québec».

«Le Livre blanc sur la restructuration scolaire ne sera certes pas de la consultation — laquelle n'est pas prévue — mais de l'information, de la sensibilisation et de la vente», a ajouté M. Chagnon.

Ecoles bloquées?

D'autre part, M. Chagnon a reproché le manque de sérieux du Livre blanc du ministère, lequel document laisse entendre «que les écoles sont bloquées par les structures actuelles (les conseils sco-



M. Jacques Chagnon, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

photo LA PRESSE

laire) dans la prise en charge de leur projet éducatif». «Ce n'est pas le fait de confier aux écoles

un statut de corporation qui va les rendre plus responsables qu'elles ne le sont actuellement, a soutenu M. Chagnon. Et puis, en plus de ne pas être démocratique, la proposition est irréaliste et ne correspond pas à la volonté des parents eux-mêmes.» A son avis, l'autonomie des écoles serait davantage favorisée «si le ministère de l'Éducation s'appliquait à rechercher des moyens pour réduire son intervention dans le quotidien des écoles et des conseils scolaires.»

Parlant ensuite des parents, la Fédération s'est inquiétée du fait qu'en leur confiant des «pouvoirs apparents», on cherche à se servir d'eux pour arbitrer les conflits qui ne manqueront pas de surgir dans les nouvelles structures. A son avis, les parents perdront une part importante de leur liberté d'action actuelle.

Enfin, M. Chagnon estime qu'avec la structure actuelle des conseils scolaires, il ne fait aucune doute que la population est mieux servie en terme de services éducatifs et communautaires puisqu'elle bénéficie d'un palier politique local faisant contrepoids à l'Etat.

CTCUM: la masse salariale ne sera pas majorée

■ «Pas question d'ajouter d'argent neuf dans nos propositions faites aux employés. Tout ce qu'on peut faire, c'est de négocier de nouveaux arrangements à l'intérieur même de notre enveloppe globale».

PIERRE BELLEMARE

C'est ce qu'a réitéré hier dans une entrevue à LA PRESSE M. Lawrence Hanigan, président de la Commission de transport de la CTCUM. Il rétorquait ainsi au syndicat des employés de bureau qui adoptait mercredi en assemblée générale une résolution visant à enclencher un sprint final dans les négociations, à partir de leurs demandes salariales.

Mais ces demandes sont passablement différentes des offres patronales: le syndicat exige plus de 12 p. cent d'augmentation pour la première année et la CTCUM propose une hausse de 7 p. cent, avec indexation si le coût de la vie excède 10 p. cent.

M. Michel Bénard, président de ce syndicat qui regroupe 435 employés, a donc convaincu mercredi l'assemblée (où quelque 200 membres étaient présents) de surseoir à la grève, en attendant que la CTCUM s'engage dans un sprint final dès aujourd'hui, en présence du conciliateur, M. Marcel Béliveau.

M. Bénard ajoutait du même souffle que le syndicat entendait toujours se battre avec la dernière énergie pour obtenir de meilleurs conditions de travail, aux côtés de leurs 2.100 camarades de l'entre-prise (CSN) qui sont convoqués dimanche à une assemblée générale.

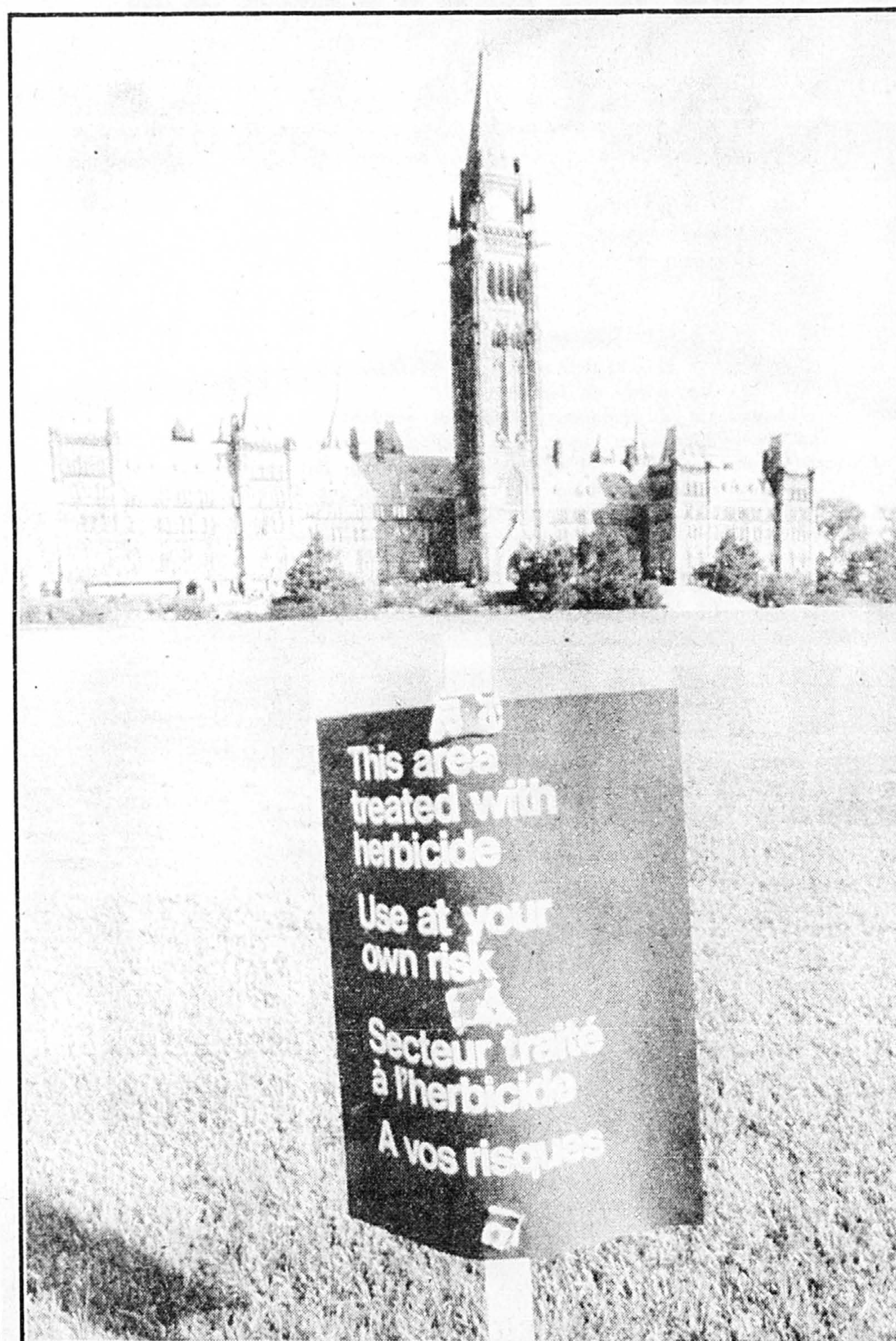
Autres amendes?

Ils seront alors invités à reconformer le mandat de grève confié à leur exécutif dirigé par M. Jacques Morrisette, mandat dont on veut se servir le 14 septembre prochain, malgré l'illégalité du geste.

Car on contreviendra, dans une telle hypothèse, à la loi 72 sur les services essentiels. Toutefois, M. Morrisette et son entourage estiment que c'est la seule façon de faire entendre raison à la CTCUM, à M. Hanigan et au gouvernement québécois.

On se fiche de naviguer dans l'illégalité, parce qu'on croit qu'il serait plus dangereux encore de faire rouler métro et autobus avec le simple support de services essentiels à l'entretien. Pour être sécuritaire, le transport en commun doit, selon M. Morrisette, compter sur l'intégralité des services de l'entretien.

Le mois dernier, la CSN a versé plus de \$253.000 d'amendes au Procureur général du Québec, parce que ses deux syndicats (entretien et bureau) ont violé la loi spéciale en janvier dernier, celle qui les enjoignait de mettre fin à leur arrêt de travail. Le même scénario semble vouloir se reproduire, à moins que le gouvernement du Québec n'intervienne lundi, en suspendant l'exercice du droit de grève, comme le prévoit la loi 72.



Les badauds se font rares

La pelouse qui fait face au Parlement, à Ottawa, où déambulent habituellement de nombreux promeneurs, était étrangement vide

hier, peu après qu'une série d'écriteaux tels que celui-ci eurent été érigés tout autour de l'enceinte.

téléphoto UPC

Des chambreurs évincés ont gain de cause devant la Régie du logement

■ La Régie du logement du Québec vient de donner gain de cause à cinq chambreurs du centre-ville, qui ont contesté la forme d'éviction qui leur était imposée par le propriétaire de l'immeuble où ils habitaient, rue Villeneuve, à Montréal.

GILLES NORMAND

Un avis ne portant aucune signature avait été épinglé, le 10 mai 1982, à l'extérieur de l'immeuble, pour indiquer que le propriétaire, M. Aimé Choquette, ne renouvelait pas le bail de deux ans, expirant le 30 juin 1982, qu'il avait dans le passé consenti à un exploitant des lieux, un dénommé Jacques G. Poulin.

Les baux de location obligeant les chambreurs avaient été signés

entre ceux-ci et M. Poulin, qui a agi comme locateur.

La régisseuse, Me Francine Champigny, a conclu que l'avis affiché à la porte de l'immeuble était nul et sans effet. Au surplus, a conclu la Régie, il ne s'agissait pas d'un avis conforme aux dispositions de l'article 1651.4 du code civil.

Me Champigny souligne en effet dans son jugement qu'il n'existe aucune relation de locataire-locateur entre le propriétaire, M. Choquette, et le locataire André Dicaire, qui a fait l'objet de la cause-type. Autrement dit, seul M. Poulin était lié à M. Choquette, tandis que les chambreurs, eux, avaient un lien avec M. Poulin.

Cette décision de la Régie accordée en conséquence des droits aux

chambreurs. Une entente a été signée devant l'aide juridique, entre les avocats des parties impliquées. Ainsi, M. Choquette versera une somme de \$200 au chambreur André Dicaire, et \$150 à chacun des chambreurs suivants: Zekarias Ghebrenedun, Savillos Sabanides, Glen Fox et Slaevko Maric.

Les locataires devront avoir quitté les lieux le ou avant le 1er septembre, tandis que le propriétaire renonce à tous les recours pour loyer, pour la période s'échelonnant entre le 1er juillet jusqu'à la date de leur départ. Ces dispositions représentent un dédommagement pour l'éviction, ainsi que les frais de déménagement qui incombent au propriétaire de l'immeuble.

Seize morts dans un accident ferroviaire

■ BUDAPEST (AP) — Seize personnes ont été tuées et deux autres grièvement blessées dans une collision survenue entre un train international de voyageurs et un autobus municipal dans les faubourgs de la ville de Szekesfeharvar, dans l'ouest du pays, a rapporté jeudi l'agence hongroise MTI.

Huit enfants figurent parmi les morts. Quatre autres personnes ont été légèrement blessées.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 12 Max.: 26
ENSOLEILLÉ AVEC PASS. NUAGEUX
DEMAIN: ENSOLEILLÉ ET CHAUD

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	11	23	Ensol., pass. nuag.
Outaouais	12	26	Ensol., pass. nuag.
Laurentides	12	25	Ensol., pass. nuag.
Cantons de l'Est	12	26	Ensol., pass. nuag.
Mauricie	10	23	Ensol., pass. nuag.
Québec	12	26	Ensol., pass. nuag.
La Côte-de-la-Paix	10	23	Ensol., pass. nuag.
Rimouski	11	20	Ensol., pass. nuag.
Gaspésie	10	19	Ensol., pass. nuag.
Bas-Caraïbe	7	19	Ensol., pass. nuag.
Sept-Îles	7	19	Ensol., pass. nuag.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	11	18	Nuageux
Edmonton	4	15	Averses
Regina	8	26	Part. nuageux
Winnipeg	10	28	Ensoleillé
Toronto	16	26	Ensoleillé
Fredericton	12	24	Ensoleillé
Halifax	12	22	Ensoleillé
Charlottetown	12	22	Ensoleillé
Saint-Jean	8	20	Part. nuageux

La Quotidienne

Tirage d'hier
9 - 0 - 5

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	12	19	Nille-Orléans	24	27
Buffalo	10	23	Pittsburgh	11	26
Chicago	17	29	San Francisco	12	22
Miami	26	32	Washington	18	22
New York	21	29	Dallas	21	34

Les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	13	19	Madrid	13	31
Athènes	22	33	Moscou	8	9
Atapulco	25	33	Mexico	14	22
Berlin	10	21	Oslo	6	16
Bruxelles	8	22	Paris	13	23
Buenos Aires	17	27	Rome	17	23
Copenhague	11	19	Séoul	17	28
Genève	11	20	Stockholm	9	16
Hong Kong	27	31	Tokyo	22	31
Le Caire	21	33	Trinidad	22	32
Lisbonne	16	29	Vienne	18	25
Londres	15	22			

ENQUÊTE SUR LA TRIPLE NOYADE DE BOUCHERVILLE

« J'ai été pris de panique, j'ai eu peur »

...DÉCLARE LE PROPRIÉTAIRE DU HORS-BORD

« Après avoir cherché en vain pendant un certain temps et réalisé que les trois jeunes étaient disparus à tout jamais, j'ai été pris de panique, j'ai eu peur! Je ne pouvais pas accepter cette fatalité! ».

RAYMOND GERVAIS

C'est ce qu'a déclaré hier au coroner Rock Héroux, M. Paul Thiffault, âgé de 54 ans, le propriétaire du yacht qui, dans la soirée du 12 juin dernier, a heurté de plein fouet une chaloupe dans laquelle prenaient place quatre adolescents sur le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Boucherville.

« J'ai entendu un boum. Le bateau a levé dans les airs. J'ai coupé les gaz et en me retournant, j'ai vu la chaloupe qui était presque en V... Un petit gars sur le bout de la chaloupe faisait des signes et criait. Je me suis immédiatement porté à son secours pour le prendre à mon bord. C'est à ce moment qu'il m'a dit qu'il y avait trois de ses compagnons qui avaient été projetés par-dessus bord. On s'est mis à leur recherche, mais sans succès. Quelques minutes plus tard, le jeune homme m'a demandé de le déposer au quai. Là, j'ai vu une autopatrouille de police et, après avoir laissé le jeune homme là, je suis retourné près de la chaloupe sabordée, mais je n'ai rien vu, je ne pouvais pas supporter ça et j'ai quitté les lieux ». Tel est l'essentiel de la déposition de M. Paul Thiffault, qui avait peine à retenir ses sanglots.

Linge taché de sang

Le témoin principal a de plus raconté au coroner qu'il a retiré son bateau de l'eau à l'endroit même où il l'avait mis à flot, soit au quai à Varennes. Il a plus tard avoué qu'il a repeint le pied de son moteur hors bord et lavé son linge souillé de sang, à son arrivée à la maison, afin, a-t-il expliqué, qu'il ne reste pas taché.

Son compagnon de balade M. Jean Pitre, âgé de 51 ans, a témoigné dans le même sens que son ami. Il a toutefois déclaré au coroner Héroux qu'au moment de la collision, il s'est exclamé « que fais-tu là, Paul! », quand il a vu que ce dernier accélérât pour quitter le lieu de la catastrophe. Thiffault avait répondu: « Je ne peux pas, je ne peux pas... ».

M. Pitre a aussi précisé avoir demandé à son ami s'il avait des assurances pour ce genre d'incident. Ce à quoi l'autre avait répondu négativement.

Quelques bières

Les deux témoins importants ont reconnu avoir bu deux ou trois bières au cours de la journée et encore deux autres durant leur excursion en bateau.

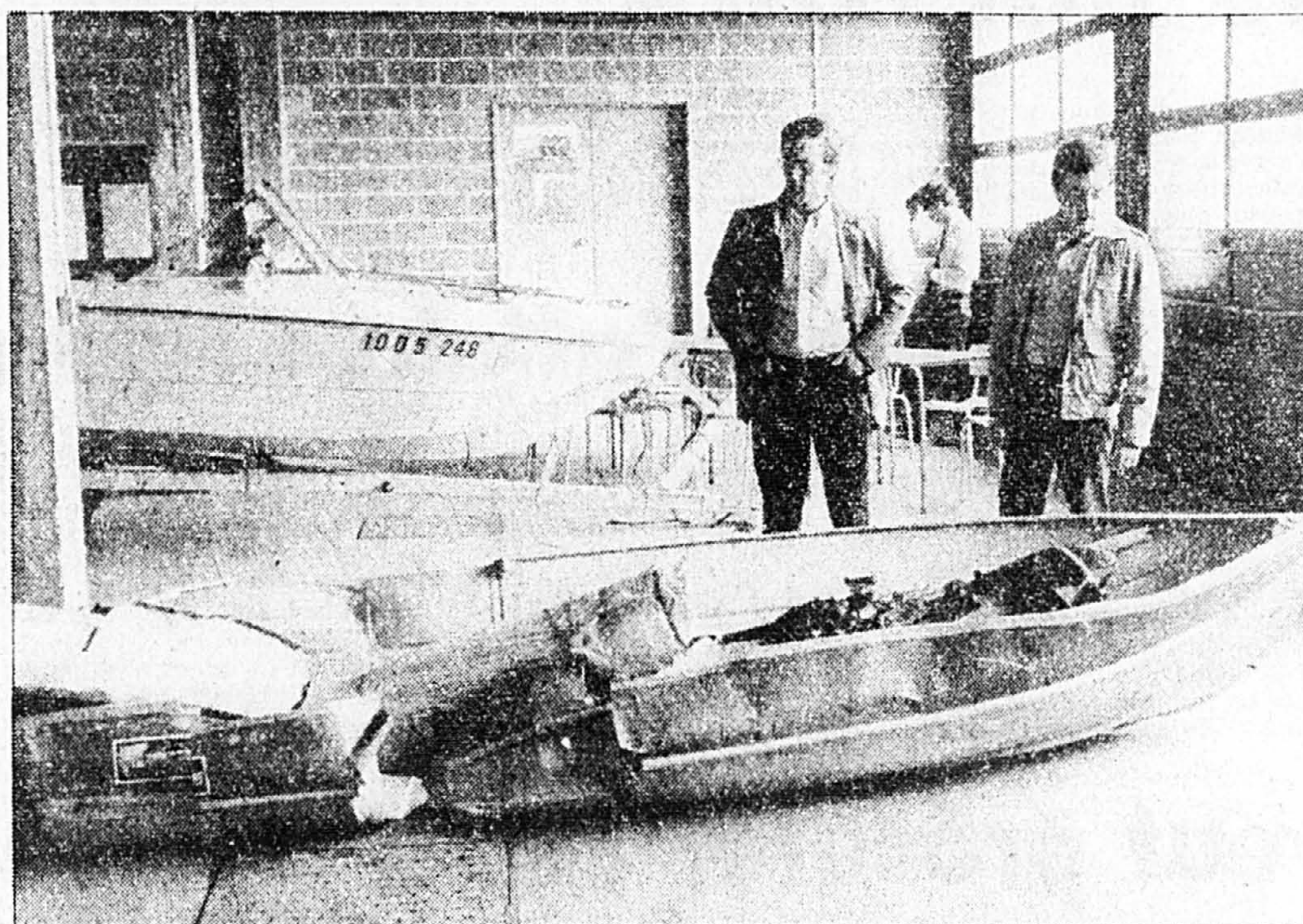
Le survivant de la chaloupe harponnée, le jeune Alain Rochefort, avait lui aussi fait le même aveu lors de la première journée d'audience de l'enquête, précisant que lui et ses compagnons avaient pris deux ou trois bières durant la soirée. Le jeune Rochefort avait ajouté qu'il avait fumé deux « joints » de haschisch.

Corroborant en quelque sorte la déposition du témoin Martin Tourigny qui avait déclaré mercredi avoir vu le yacht tous feux allu-



M. Paul Thiffault, propriétaire du bateau qui a heurté la chaloupe (à gauche) et M. Jean Pitre, passager dans le yacht de celui-ci au moment de la tragédie.

Photos La PRESSE, René Picard



C'est dans cette chaloupe d'aluminium d'une longueur de douze pieds que trois adolescents sont morts le 12 juin dernier, alors qu'elle était sabordée par le yacht que l'on voit à l'arrière-plan.

Photo La PRESSE, René Picard

més heurter violemment un objet sur l'eau, Daniel Corbin, un jeune homme âgé de 17 ans qui participait aux festivités dans l'île et qui était le propriétaire de l'embarcation fatale, a déclaré avoir vu lui aussi des lumières se déplacer sur le fleuve, et avoir entendu le fracas de la collision. Le témoin a même déclaré que durant les quelques 30 secondes précédant l'accident, il avait craint qu'un malheur arrive.

Le procureur de M. Paul Thiffault, Me Serge Ménard, a souligné au coroner Héroux que son client n'était pas responsable de l'accident et que le bateau qu'il conduisait répondait à toutes les normes de sécurité. « Le bateau de M. Thiffault avait d'ailleurs, selon les lois maritimes, droit de passage et la chaloupe aurait dû le lui céder », a déclaré l'avocat. M. Ménard a de plus souligné que le seul reproche que l'on pouvait

faire à son client était d'avoir quitté la scène de l'accident, mais qu'encre là, la réaction des gens était bien imprévisible et qu'il était évident que son client avait subi un traumatisme psychologique important.

Le coroner Roch Héroux doit rendre son verdict par écrit d'ici la fin du mois ou au plus tard au début d'octobre.

D'abord reléguée au sous-sol, une statue est finalement confiée à une autre paroisse

Si la dévotion aux saints a pu connaître un certain déclin, au cours des dernières années, au point même qu'on a osé retirer discrètement quelques statues de leurs niches, dans quelques paroisses, il n'en subsiste pas moins de nombreux fidèles qui tiennent à se prosterner devant l'image ou toute autre représentation du saint ou du bienheureux de leur choix, pour lui adresser suppliques ou remerciements.

LÉOPOLD LIZOTTE

Et c'est ce culte persistant qui a conduit un groupe de dévots de Saint-Bernardin-de-Sienne en Cour supérieure, hier après-midi, pour réclamer et obtenir la saisie avant procès d'une statue

en bois sculpté de ce dernier, évaluée à quelque \$15,000.

C'est l'Association des Vintchiatursi de Montréal, dont les bureaux sont situés au complexe Westmount Square, qui se sont ainsi pourvus devant le tribunal pour obtenir le transfert de la précieuse reproduction de l'Eglise Notre-Dame-de-Pompéi, rue Sauvé, à l'Eglise Notre-Dame-du-Mont-Carmel, rue Leman, à Saint-Léonard.

Les Vintchiatursi sont des Italo-Canadiens originaires du village de Vintchiato, dans la province de Campo Basso, région où était lui-même né Saint-Bernardin, qui devait se rendre célèbre pour avoir entrepris, en son temps, une réforme des moeurs qui n'a toutefois pas connu tout le succès escompté, semble-t-il.

Saint-Bernardin étant le patron de leur village natal, ces Italiens ou descendants d'Italiens ont donc maintenu leur dévotion à ce dernier, et, en 1966, à grands frais, ils faisaient venir de leur pays la statue en question sculptée par un artisan local.

A un certain moment, ils avaient décidé de l'exposer dans le chœur de l'église de la rue Sauvé, afin de pouvoir aller vénérer ou implorer leur saint préféré à cet endroit. Mais au lieu de placer la réplique de Saint-Bernardin sur un socle convenable, dans le sanctuaire, on l'aurait relégué au sous-sol, sous clef, sans même la sortir de son emballage.

Choquée de ce traitement, l'Association des Vintchiatursi aurait alors tenté de lui dresser

un niche sur un terrain qu'on avait préalablement choisi, à Rigaud.

Mais un quelconque règlement de zonage avait empêché de mener le projet à bien.

Finalement, la fabrique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (la paroisse-mère de la colonie italienne, autrefois située boulevard Dorchester) accepta d'accueillir la statue négligée. Ce qui a donné lieu à la requête retenue par la cour hier. On y soulignait incidemment qu'un gardien responsable sera désigné, jusqu'à ce que jugement final soit rendu, dans cette affaire peu commune, afin que les fidèles du petit réformateur mort en 1444 puissent aller le prier sans entraves dans le temple où on veut bien l'accueillir.



Pas de gros lots pour les mineurs

Vous avez peut-être noté cette nouvelle en provenance de l'ouest du pays qui faisait état des difficultés rencontrées par un mineur à toucher un prix gagné à l'occasion d'une loterie.

Et si oui, vous vous êtes peut-être demandé quelles étaient les chances qu'un de vos enfants d'âge mineur puisse gagner un gros lot à une loterie et le réclamer à votre insu?

La question a été posée à Loto-Québec, et elle permet d'expliquer la politique adoptée par l'organisme para-gouvernemental face au problème des mineurs qui pourraient gagner un prix à l'une ou l'autre des loteries.

Or, selon un porte-parole de Loto-Québec, à moins que le prix ne soit inférieur à \$5 000 et/ou que cet enfant ne soit beaucoup mieux développé que la moyenne, les chances d'une telle surprise sont presque nulles.

En effet, Loto-Québec a pour politique de ne pas remettre de lots importants à des mineurs. S'il surgit le moindre doute au moment de remettre un prix à un jeune, Loto-Québec demandera au jeune de prouver qu'il est bien d'âge majeur.

Par ailleurs, dès que Loto-Québec a la certitude que le montant d'un lot ira à un mineur, le chèque est automatiquement fait au nom du tuteur du mineur.

La «Loto-Sélect» retirée du marché

Puisqu'il est question de Loto-Québec, mentionnons qu'après avoir connu une série ininterrompue de succès au cours des 10 premières années de son histoire, le pourvoyeur de «bonheur à bon compte» traverse une période moins rassurante, en partie à cause du plafonnement de son marché, et en partie à cause de la situation économique qui prévaut actuellement.

Toujours est-il qu'on assistera le 15 septembre à la disparition d'un de ses produits, la «Loto-Sélect», tandis que la «Quotidienne» passera à \$1 à partir du 20 septembre, en plus de subir d'importantes transformations.

Chez Loto-Québec, on croit que ces modifications à la gamme des produits se traduiront par une augmentation des ventes de la «Quotidienne». Avant ces changements, cette dernière rapportait \$100 000 par jour en recettes brutes (on prévoit une augmentation de 50 p. cent sous la nouvelle formule), tandis que «Loto-Sélect» rapportait à peine \$80 000 par semaine.

L'échec de «Loto-Sélect» s'inscrit dans la lignée de celui de «Loto-Hockey», de la baisse importante de la popularité des «Instantanées» et de la nécessité de transformer complètement la «Super-Loto».

Et cet échec devrait amener le ministre des Finances, Jacques Parizeau, à se demander s'il n'a pas trop pressé le citron en exigeant de Loto-Québec des revenus nets trop élevés par rapport au marché. Le point de saturation a sans doute été atteint et il ne suffira plus désormais de lancer un nouveau produit sur le marché pour qu'il connaisse instantanément le succès.

Une enseigne de mauvais goût

Alors que les projets d'aménagement du quai Jacques-Cartier sont sur le point d'accoucher, les propriétaires de bâtisses du côté nord de la rue de la Commune seront tentés de les restaurer puisqu'elles prendront énormément de valeur. Cette rue jadis en voie d'asphyxie deviendra une des artères les plus envoutantes du Vieux-Montréal, sinon de la ville toute entière.

Ce qui nous amène à demander pourquoi on a jugé bon de déparer un édifice religieux aussi attachant et riche en histoire que la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours avec cette enseigne-chièpe en néon («Notre-Dame de Bonsecours, priez pour nous») qu'on peut hélas apercevoir de partout dans le port maintenant que le territoire a été complètement dégagé. Cette enseigne n'a pas sa place à cet endroit et l'aura encore moins (même si ce n'est pas pour demain) quand des milliers de gens peupleront le quai Jacques-Cartier.

Popularité du marché aux puces

Le marché aux puces organisé dans le cadre du festival du Vieux-Port au cours de l'été a connu une telle popularité au cours de l'été que la société du Vieux-Port a décidé de le garder ouvert jusqu'au 3 octobre.

En fait, sa popularité a été telle cette année que même si les travaux d'aménagement sont déjà en marche au cours de l'été prochain, la société entend maintenir le marché aux puces à la disposition de la communauté, quitte à le déménager dans un autre édifice si le hangar utilisé cette année n'était plus disponible à cause des travaux en cours.

Quant aux festivités présentées au cours de l'été, elles ont connu un succès d'estime plus que satisfaisant aux yeux des dirigeants de la société du Vieux-Port. Ces derniers évaluent à quelque 700 000 le nombre de personnes à se rendre sur l'emplacement au cours de l'été.

Et à ceux qui s'étonnent de ce nombre qui paraît sans doute gonflé aux habitués du festival, les dirigeants rétorquent que l'immensité du terrain permet difficilement de juger du nombre de spectateurs. Ce chiffre, précise-t-il, a été établi à partir des rapports des pointeurs installés aux portes d'entrée.

Voyages La Baie

Les Voyages La Baie, agence du magasin à rayons du même nom, fonctionnent actuellement sans le permis prévu à cet effet par la section des agences de voyages de l'Office de la protection du consommateur, mais les consommateurs ne doivent pas s'en inquiéter.

Selon M. Claude Paquin, porte-parole de l'OPC, le permis échu le 31 décembre 1981 n'a pas encore été renouvelé à cause d'un différend purement administratif et technique entre l'OPC et Voyages La Baie et ce problème devrait être résolu à très court terme à la satisfaction de tous. Mais entretemps, l'OPC a confié à un fiduciaire, M. Georges Michaud, le soin d'administrer le compte en fiducie de Voyages La Baie. M. Paquin est catégorique sur un point: les clients de Voyages La Baie n'ont pas à s'inquiéter: les consommateurs sont protégés puisque le compte en fiducie est amplement bien garni!

\$ 250,000 de haschisch saisi

La Section des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada a saisi mercredi quelque 70 livres de haschisch évaluées à \$250,000, au domicile de Michel Saulnier.

Un porte-parole de la GRC a précisé que la drogue avait été découverte dissimulée dans différentes pièces de l'appartement de Saulnier, situé au 6000, rue Hutchinson, dans l'ouest de Montréal.

D'ailleurs, depuis plusieurs semaines déjà, Saulnier, un employé d'une station de radio de Montréal, faisait l'objet d'une étroite surveillance de la part des agents de la GRC.

Saulnier a comparu, hier sous une accusation de possession de stupéfiants dans le dessein d'en faire le trafic. Celui-ci a nié sa culpabilité dans cette affaire et son enquête sous cautionnement a été fixée à aujourd'hui.

MODE
AUTOMNE/HIVER

LE GUIDE OFFICIEL DE LA MODE AUTOMNE/HIVER 1982
PUBLIÉ DANS la presse DU SAMEDI 11 SEPTEMBRE

INFORMATIONS NATIONALES

LE REMANIEMENT MINISTÉRIEL

«Un ajustement plus qu'un chambardement» — LÉVESQUE

■ QUEBEC — Guy Chevrete remplace Lucien Lessard aux Loisirs, Chasse et Pêche. Adrien Ouellette s'installe dans le fauteuil encore tout chaud de l'Environnement, que Marcel Léger avait dû abandonner à contre-cœur la veille. Gilbert Paquette occupe le tout nouveau poste de ministre délégué à la Science et à la Technologie. Bernard Landry se fait enlever le Développement économique, mais se voit confier le nouveau poste de ministre délégué au Commerce extérieur. Raynald Fréchette passe du Revenu au Travail.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Contrairement à ce qu'à peu près tout le monde prévoyait depuis deux ou trois mois, René Lévesque n'a pas procédé à un remaniement majeur de son cabinet. Il reconnaît lui-même, d'ailleurs, que c'est «davantage un ajustement qu'un chambardement de l'ancien cabinet». Il a préféré la voie de la prudence et du conservatisme à celle de l'inconnu et du renouvellement. «Il faut y aller avec un

minimum de prudence, surtout dans la période actuelle où l'on a besoin du maximum de l'expérience.»

Si le premier ministre s'est bien gardé d'apporter des changements spectaculaires au niveau des personnes de son équipe, il s'est, par contre, permis de modifier substantiellement les structures. «En vue, a-t-il expliqué, d'améliorer la performance du gouvernement pendant les mois et probablement les années qui viennent.»

Ainsi donc les ministres d'Etat sont remplacés par des présidents de comités: Jacques Parizeau au Développement économique, Yves Bérubé au Conseil du Trésor, Camille Laurin au Développement culturel, Pierre-Marc Johnson au Développement social, François Gendron à l'Aménagement, Marc-André Bédard à la Législation et à la Réforme électorale, qui, tous les six, font partie avec le Premier ministre du Comité des priorités qui se réunira désormais à toutes les deux semaines.

Par ailleurs, le chef du gouvernement crée des postes de ministres

délégues. Dans la plupart des cas il s'agit de ministres ayant à coordonner les actions de différents ministères dans un secteur précis: Yves Bérubé à la réforme administrative, François Gendron à l'Aménagement et au Développement régional, Pauline Marois à la Condition féminine et Gilbert Paquette à la Science et à la Technologie. Dans les cas de Raynald Fréchette au Travail et de Bernard Landry au Commerce extérieur, ils ne porteront le titre de ministre délégué que le temps qu'ils prendront à se créer de véritables ministères. Quant au poste de Denis Lazure aux Relations avec les citoyens, qui verra essentiellement à humaniser les services gouvernementaux, le premier ministre a pris soin de préciser qu'il s'agit là «d'une mission spécifique qui ne devrait pas être permanente et qui sera réévaluée une fois l'opération bien enclenchée, dans un an ou deux.»

M. Lévesque mise beaucoup sur les effets de cet «ajustement» du système de coordination interministérielle mis en place en 1976. «Sans prendre la place du Conseil des ministres, ni devenir un «inner

cabinet», ce Comité verra à assurer la cohérence de l'action gouvernementale, à en proposer les orientations générales, de même que les priorités tant budgétaires que législatives.

Enfin, parmi les surprises de ce remaniement ministériel, il faut noter que, contrairement aux prévisions des observateurs, Denis Lazure et Guy Tardif ne sont pas rétrogradés, Marc-André Bédard conserve la Justice, Jean-François Bertrand continuera de cumuler les fonctions de ministre des Communications et de leader parlementaire, Alain Marcoux demeure ministre des Travaux publics et hérite du Revenu, «deux ministères qui ne sont pas complètement reconnaissables, mais qui ne sont pas incompatibles».

Ce remaniement permet, par ailleurs, à Jacques Brassard de devenir whip de son parti à la place de Guy Chevrete. Quant aux possibilités de changements à la Présidence de l'Assemblée nationale, M. Lévesque a dit qu'il ne voit pas l'utilité d'un tel «chambardement» alors qu'il ne reste que six ou sept semaines de session.

Landry veut faire du Québec une puissance commerciale

■ QUEBEC — «La création d'emplois passe en grande partie par le commerce extérieur», a déclaré hier Bernard Landry après avoir rappelé que le Québec exporte 40 p.cen de ce qu'il produit.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

«Il est très important que le Québec devienne une puissance commerciale, compte tenu de ses richesses naturelles et de sa population relativement réduite», ajoutait le nouveau ministre délégué au Commerce extérieur. Il faut, selon lui, s'inspirer de pays relativement peu peuplés comme les Pays-Bas et les pays scandinaves.

«La vente, ça demande de la présence, de la stratégie, de la tactique. Il faut s'en mêler, s'en occuper», a-t-il répondu à un journaliste qui lui demandait s'il deviendrait en quelque sorte un commis voyageur. Il entend promouvoir la vente de produits transformés: «Exporter des lingots d'aluminium, c'est pas très compliqué, mais exporter de l'équipement industriel fait en aluminium, c'est une autre affaire et c'est à ça qu'on va s'attacher».

«Présentement, poursuit M. Landry, une grande partie du volume de nos exportations consiste en matières premières. Ce n'est pas ce qui est le plus payant et le plus créateur d'emplois. Il faut se diriger en priorité vers les produits d'industrie et, dans la mesure du possible, les produits de pointe». Le ministre reprend par ailleurs sa philosophie d'un axe nord-sud pour le commerce extérieur, plus rentable que l'axe est-ouest (pan-canadien).



Photothèque LA PRESSE
Bernard Landry

Il se dit enthousiaste «devant non seulement une nouvelle tâche, mais une tâche qui est déterminante sur le plan économique».

Il ne sera sans doute pas nécessaire selon lui d'ajouter du personnel aux équipes de commerce extérieur qui, estime-t-il, sont suffisamment nombreuses. «Il s'agit de réunir ce qui est présentement éparpillé dans le gouvernement». M. Landry devient notamment le patron de l'Office québécois du commerce extérieur et des délégués commerciaux, qui relevaient jusqu'à maintenant du ministère de l'Industrie et du Commerce.

«Prétendu remaniement» soutiennent les libéraux

■ QUEBEC — «Il faut plutôt parler de respiration artificielle que de remaniement ministériel», s'est exclamé hier le chef intérimaire du Parti libéral, Gérard-D. Lévesque, en commentant les changements apportés par le premier ministre à son cabinet.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

«Et si c'est là le nouveau visage qu'on nous avait promis, il faudrait plutôt parler de face liftings». «On nous annonçait encore une fois il y a quelques jours, poursuit le député de Bonaventure, que la grande priorité serait l'économie. On nous donne les changements aux ministères à vocation économique, à l'Industrie et Commerce, à l'Énergie et Ressources, aux Tra-

nsports, à l'Agriculture, aux Institutions financières qu'on veut faire disparaître. Donne-t-on la priorité à l'économie en remplaçant Léger par Ouellette et Lessard par Chevrete?»

«Où est le nouveau souffle à l'Éducation et aux Affaires sociales, qui accaparent une forte proportion du budget?»

Au chapitre des structures, le chef intérimaire rappelle que le gouvernement Bourassa avait mis en place des comités de ministres pour coordonner les activités sectorielles. Le premier ministre Lévesque, ajoute-t-il, revient à ce concept qu'il avait mis de côté pour créer les super ministères d'Etat.

Il se dit par ailleurs fort surpris que le premier ministre confie de nouvelles responsabilités, soit la

présidence du comité de développement économique, à Jacques Parizeau, responsable selon lui du déficit énorme et de l'endettement du gouvernement.

«Le premier ministre est-il à ce point dépourvu de ressources?», se demande M. Lévesque, qui n'hésite pas à parler de prétendu remaniement.

Les hommes d'affaires sont satisfaits

■ (PC) — Le monde des affaires a réagi, dans l'ensemble, avec une satisfaction non dissimulée au remaniement ministériel annoncé hier matin par le premier ministre René Lévesque. Tous les intervenants interrogés par La Presse Canadienne ont souligné avec satisfaction le départ de M. Pierre Marois du ministère du Travail et le maintien dans ses fonctions de M. Rodrigue Biron à l'Industrie et au Commerce.

Le président du Board of Trade, M. Robert Harrison, a résumé de façon non équivoque le sentiment de la communauté des affaires face au changement apporté par M. Lévesque: «Pour faire une blague, je dirais qu'il n'y a plus de gauche socialiste au Travail et qu'on est plus logique face à la réalité économique».

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) se réjouit de la confirmation dans ses fonctions du mi-

nistre de l'Industrie et du Commerce et de l'arrivée de nouveaux venus au cabinet.

M. Serge Saucier, de la Chambre de commerce de Montréal, voit le remaniement d'une façon «favorable», satisfait que MM. Biron et Yves Duhaime (Énergie et Ressources) conservent leur poste puisque des changements importants sont en cours. Il attend de voir si M. Fréchette réussira à modifier certaines orientations à la révision du code du travail.

Presque tous les hommes d'affaires rejoignent au téléphone ont félicité M. Lévesque d'avoir aboli les ministères d'Etat et d'avoir nommé M. Bernard Landry ministre délégué au Commerce extérieur.

Ce sera «un bon ambassadeur», a dit le président du Conseil des gens d'affaires du Québec, M. Pierre Tremblay. «Nous proposons la création de ce poste depuis des années», ajoute le président du Board of Trade.

Gilbert Paquette veut procurer de l'emploi aux jeunes scientifiques

■ QUEBEC — Heureux d'accéder au cabinet après une longue attente de six ans, le député de Rosemont et nouveau ministre

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

délégué à la Science et à la Technologie, Gilbert Paquette, se fixe comme objectif de donner de l'emploi aux jeunes scientifiques québécois.

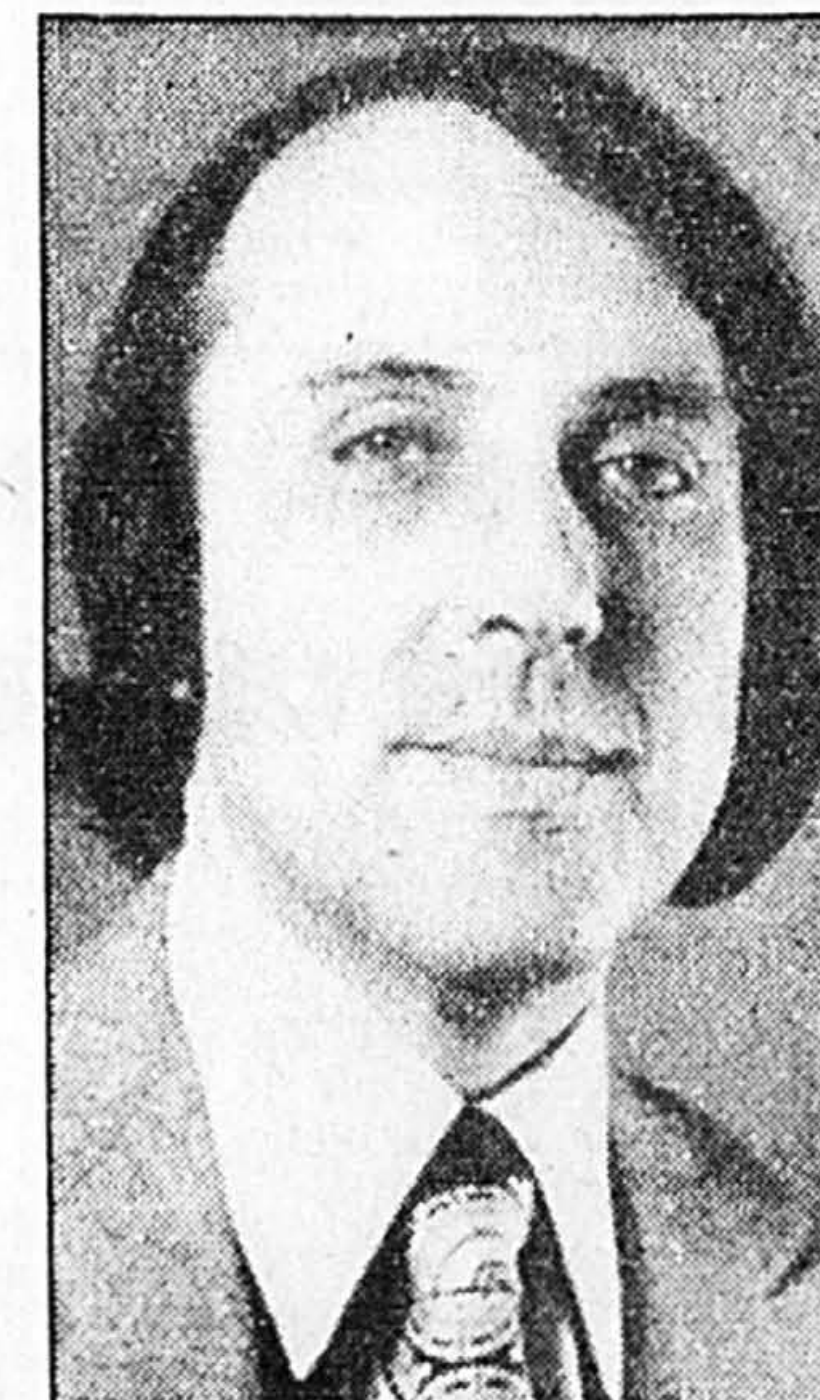
«Le principal défi, a-t-il dit, quelques minutes avant d'être assermenté, c'est de procurer de l'emploi aux jeunes que nous avons formé depuis 20 ans à tant de frais, et qui sont souvent sous-utilisés ou obligés de s'expatrier parce que le plus gros de la recherche et du développement se fait hors du Québec, dans les maisons-mères des compagnies, surtout en Ontario.

«Avec des moyens quand même

modestes, a-t-il poursuivi, on va essayer de faire en sorte que de plus en plus la recherche et l'innovation se fassent ici au Québec.» animateur du «Comité des onze» et souvent critique des décisions économiques et fiscales du gouvernement, M. Paquette s'est mérité au fil des ans une réputation de contestataire. Mais, homme d'équipe avant tout, le député de Rosemont est toujours resté fidèle, malgré les déchirements, au

gouvernement, au Parti québécois et à son chef. Il entend s'exprimer en toute liberté dans le secret du conseil des ministres, mais il respectera la solidarité ministérielle.

Il est également reconnu comme un bourreau de travail, re-



Gilbert Paquette Téléphoto CP

cherché par tous les comités ministériels. C'est aussi lui qui a rédigé un grand nombre des textes importants publiés par le PQ depuis quelques années, notamment le nouveau programme du parti et le récent document de réflexion sur la crise économique: *La souveraineté: outil de développement économique*. Il est également co-auteur, avec Jean-Pierre Charbonneau du livre *L'Option*.

Agé de 40 ans, Gilbert Paquette est un scientifique spécialisé en mathématiques et en informatique. Professeur, puis fonctionnaire en éducation, il a été élu député pour la première fois en 76. Militant très actif du PQ depuis 69, il entend rester très proche de son parti.

Ouellette: «...comme un joueur de hockey qui passe du club ferme aux ligues majeures...»

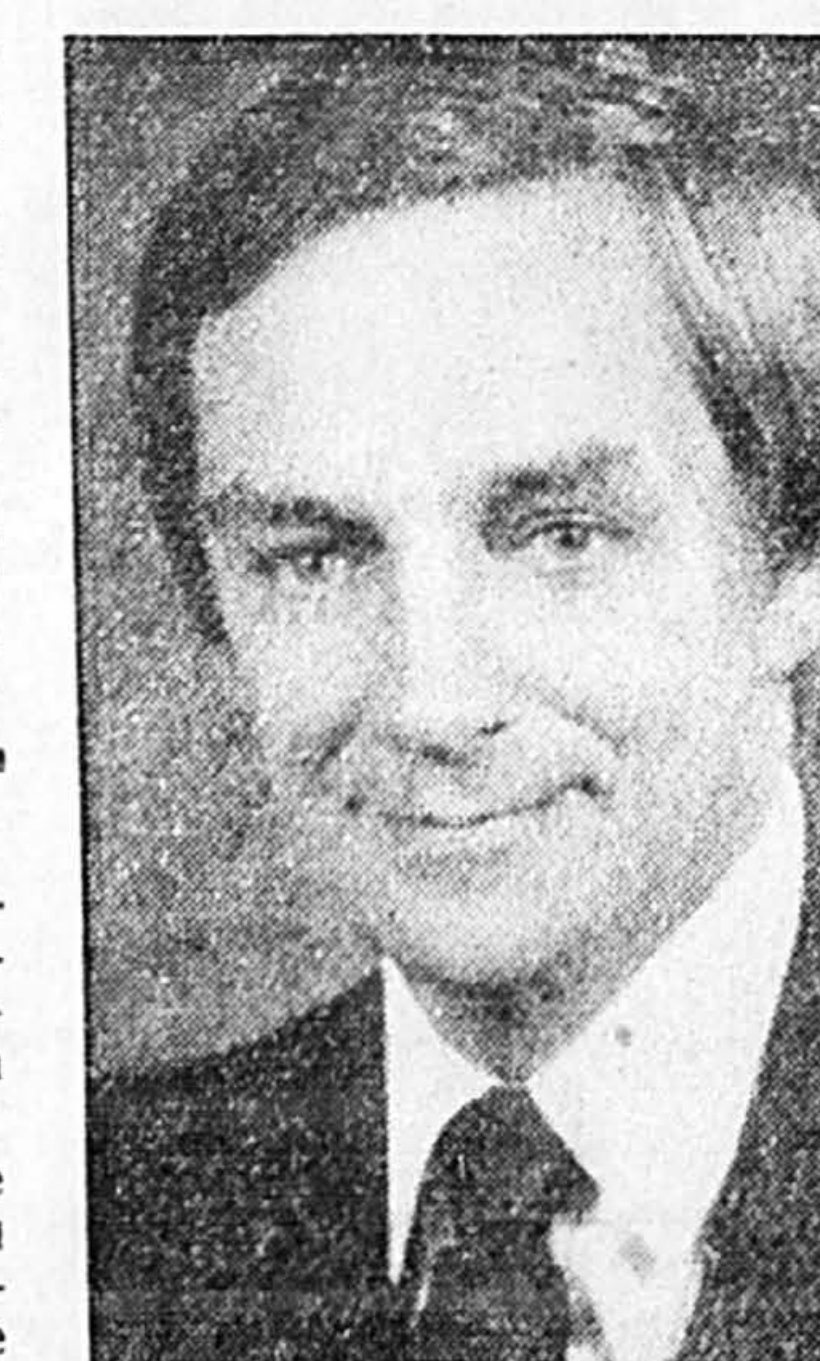
■ QUEBEC — Le nouveau ministre de l'Environnement, Adrien Ouellette, se sentait hier matin «comme un joueur de hockey qui passe du club ferme aux ligues majeures».

Le député de Beauce-Nord ne tarissait pas d'éloges à l'endroit de son prédécesseur Marcel Léger, «le père du ministère de l'Environnement, qui a fait un travail extraordinaire, formidable et de quoi j'ai beaucoup à apprendre.»

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

«Il s'agit d'une grosse succession», disait pour sa part le premier ministre Lévesque en présentant M. Ouellette.

Agé de 42 ans, ce dernier est le premier membre de l'Ordre du Canada à accéder au cabinet Lévesque: «Je ne vous dirai pas que d'être membre de l'Ordre a été un péché de jeunesse. J'ai été reçu pour une action que j'ai menée en 1968 et je l'ai acceptée au nom de mes concitoyens et non pas en mon nom personnel. J'en suis fier», il avait reçu cette distinc-



Adrien Ouellette Téléphoto CP

tion parce qu'il avait été l'instigateur d'une grande corvée qui avait permis la reconstruction d'une usine détruite par le feu.

M. Ouellette est né à St-Joseph de Beauce, dont il a été maire de 1968 jusqu'à son élection comme député en 1976, tout en exerçant, depuis 1959, le métier d'enseignant. Il a été adjoint parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, puis du ministre des Transports. Il devenait récemment président du Conseil des députés ministériels.

Député d'un comté rural, pourra-t-il, à titre de ministre de l'Environnement, tenir tête au puissant représentant du comté voisin de Lévis et ministre de l'Agriculture, Jean Gagnon? Voilà certes une question qui se posera bientôt.

Quoi qu'il en soit, M. Ouellette estime que M. Léger a mis l'accent sur les grandes villes parce que c'est là que se trouvaient les problèmes majeurs en matière d'environnement. «Ce qu'il a fait en milieu urbain est très bien engagé. Il suffira de maintenir ce qui a été entrepris et peut-être d'accélérer dans certains dossiers. Mais il faudra peut-être donner un coup de barre particulier en milieu rural.»

Un ministère fait sur mesure pour Chevrete

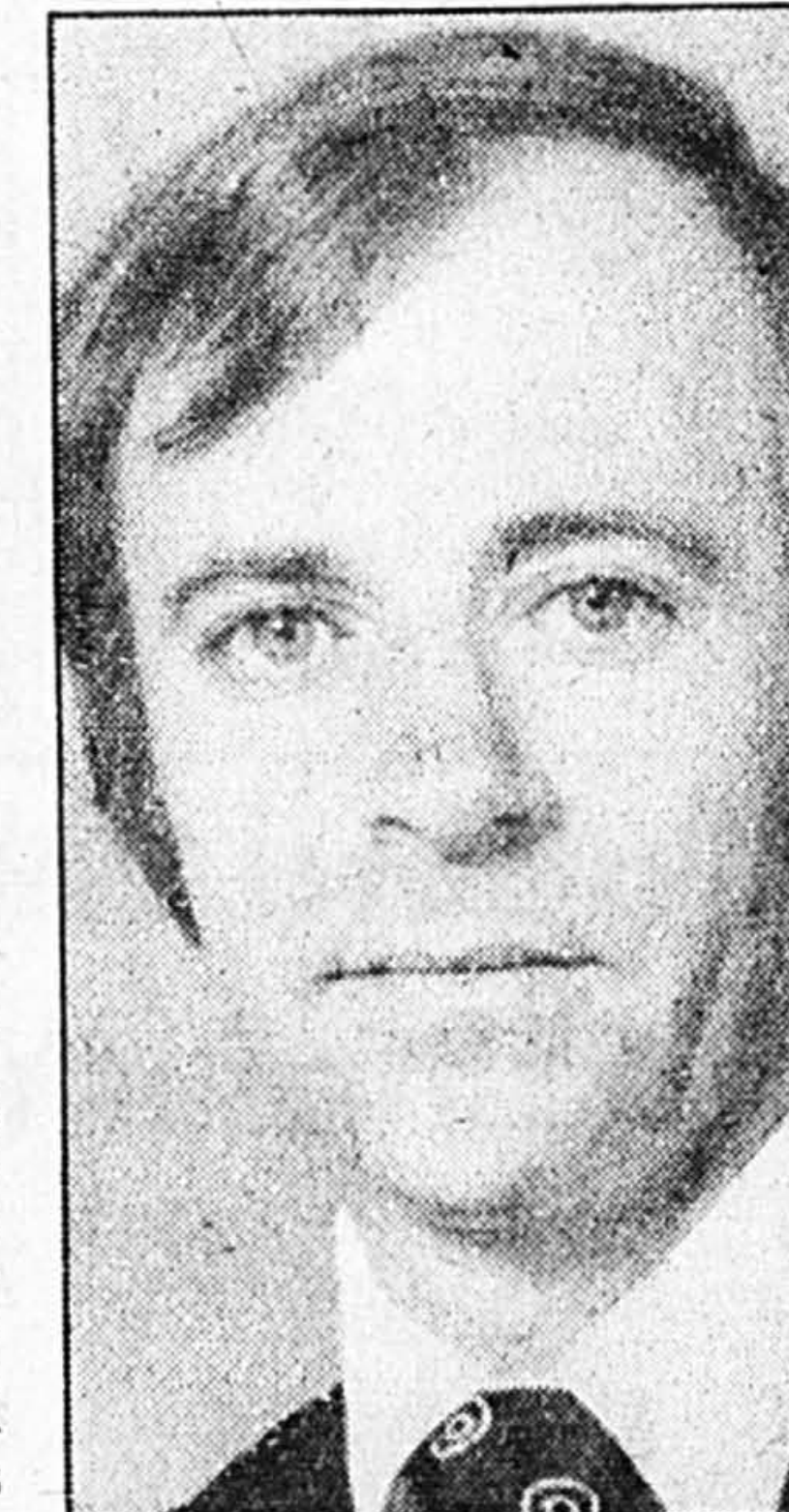
■ QUEBEC — Le député de Joliette, M. Guy Chevrete, avait probablement pressenti, en fin de semaine dernière, qu'il deviendrait le prochain titulaire du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Fervent pêcheur, il avait en effet passé la fin de semaine de la Fête du Travail au Lac des Neiges, dans le parc des Laurentides, à taquiner la truite mouchetée. Or, c'est à son retour à Québec lundi qu'il apprendrait du premier ministre Lévesque qu'il serait promu à ce poste.

Claude-V. MARSOLAI
de notre bureau de Québec

Hier, il ne cachait pas sa joie d'avoir obtenu un ministère fait sur mesure pour lui. «Je vais donner 150 pour cent de ce que je peux donner», s'empressait-il de déclarer aux journalistes en indiquant qu'il n'avait pas dormi de la nuit et qu'il avait eu du mal à lire la formule d'assermentation, n'ayant pas avec lui ses verres.

Il faut signaler que le député de Joliette attendait depuis longtemps sa promotion. Depuis sa nomination au poste de whip du parti ministériel en octobre 1979, M. Chevrete voyait venir avec appréhension chaque remaniement ministériel. A chaque fois que son tour passait, il ressentait un peu d'amertume de ne pas avoir été désigné, lui qui avait accompli une multitude de missions à la demande du premier ministre.

Son ascension dans la vie publique a démarré en 1974, alors qu'il devenait vice-président à la Centrale de l'enseignement du Québec. La même année, il était nommé membre de la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur l'industrie de la construction. En 1976, il fut choisi candidat du Parti québécois dans le comté de Joliette et élu député le 15 novembre. Après l'élection, le premier ministre l'a nommé adjoint parlementaire du ministre du



Guy Chevrete Laserphoto PC

Travail, poste qu'il a occupé jusqu'en octobre 1979. Agé de 42 ans, M. Chevrete entreprend donc une nouvelle mission sur la scène politique.

A la suite de sa première présence à la réunion du Conseil des ministres, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a indiqué qu'il ferait en sorte de concrétiser rapidement un des engagements électoraux du PQ, à savoir la création d'un circuit d'hébergement s'inspirant du concept des villages vacances familles afin de permettre aux familles québécoises d'accéder en plus grand nombre à des loisirs à prix abordables. Il se réserve quelques jours pour étudier les dossiers chauds du ministère, notamment la Loi sur la faune, qui doit faire l'objet de consultations en commission parlementaire cet automne, et l'organisation de la prochaine Fête nationale.

Projet d'habitation de \$12 millions à Anjou

■ L'Opération « Habitanjou » lancée par les dirigeants municipaux dans le but de favoriser la relance de la construction domiciliaire vient de franchir une étape de taille: le maire Jean Corbeil a confirmé l'adoption d'un projet de \$12 millions en nouvelles unités d'habitation.

FLORIAN BERNARD

Ce projet qui prévoit la construction de 211 logements sera réalisé par la société Les Habitations Grillon Inc. Les maisons seront construites sur des terrains appartenant à la ville et qui, dans le cadre de l'opération de relance de la construction, ont été cédés au promoteur au prix coûtant, soit une somme de \$382,830 pour le tout. L'ensemble immobilier sera situé à l'angle du boulevard des Galeries d'Anjou et de la rue Marie-G.-Lajoie. L'administration municipale avait lancé un appel d'offres dans le but de mettre ces terrains en valeur, et c'est la société Grillon qui a été le choix du conseil.

Le maire Corbeil a souligné qu'environ 85 p. cent des 211 logements seront offerts en copropriété à des prix variant entre \$40,000 et \$55,000.

Les logements occuperont un terrain d'une superficie de 23,710 mètres carrés. L'ensemble comprendra 34 unités unifamiliales, quatre unités multifamiliales de 12 logements chacune, une unité multifamiliale de 30 logements et une unité multifamiliale de 99 logements. Les travaux de construction de l'ensemble s'échelonnent sur une période de 48 mois. D'ici à décembre, les premières unités en chantier procureront du travail à une trentaine de personnes des divers corps de métier.

Selon le maire Corbeil, ce premier projet — et ceux qui suivront — devraient permettre à la ville d'augmenter sensiblement sa population et d'élargir son assiette fiscale.

TAXIS DE LA ZONE A-11

Une cotisation supplémentaire de \$70 est réclamée

■ En plus d'acquitter le coût de leur permis pour les années 1979, 1980 et 1981, soit \$35 par année par voiture, les propriétaires de taxi de la région de Montréal devront verser une cotisation spéciale de \$70 destinée à éponger le déficit accumulé de l'ordre de \$300,000 par la Ligue de taxi de Montréal.

Ce sont les montants qui viennent d'être déterminés par le ministère des Transports et qui touchent quelque 3,650 propriétaires de taxi de Montréal, Côte-Saint-Luc, Hampstead, LaSalle, Montréal-Ouest, Montréal, Outremont, Saint-Laurent, Saint-Pierre, Verdun, Westmount et l'enclave de Saint-Jean-de-Dieu (Gamelin).

Ces cotisations devront être acquittées auprès de la Ligue avant le 30 septembre prochain, faute de quoi les propriétaires ne pourront plus laisser rouler leurs voitures. En régularisant leur situation auprès de leur Ligue, a déclaré le porte-parole du ministère, les propriétaires de taxi des villes touchées, soit la zone A-11, seront inscrits sur la liste des membres de la corporation et jouiront des privilèges que leur confère ce membership.

L'assemblée générale annuelle de la Ligue aura lieu le 31 octobre prochain et l'élection des administrateurs le 21 novembre suivant. Tous les membres en règle auront droit de vote et pourront être candidats à l'un des postes en jeu.

Hambleton inculpé pour espionnage

■ LONDRES (Reuter) — Un économiste canadien, M. Hugh Hambleton, 60 ans, ancien fonctionnaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, a été inculpé d'espionnage et renvoyé devant la Cour criminelle d'Old Bailey à Londres.

Arrêté en juin pendant des vacances qu'il passait en Grande-Bretagne, ses demandes de mise en liberté sous caution ont été repoussées.

Professeur à l'université Laval de Québec depuis 1964, il est accusé d'avoir communiqué des informations à un ennemi de la Grande-Bretagne.



L'édifice L.-O. Grothé, coin Ontario et Saint-Laurent

Photothèque La PRESSE

RECYCLAGE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

L'édifice Grothé: première action concrète de la SIMPA

■ C'est par le recyclage de l'édifice L.-O. Grothé, ce vaste immeuble abandonné de la rue Saint-Laurent, à l'intersection d'Ontario, que la nouvelle Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal, cet organisme constitué dans le cadre des ententes entre la municipalité de Montréal et le gouvernement, veut entreprendre son action concrète.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Les porte-parole de la Société immobilière du patrimoine architectural, son directeur-général, M. Pierre Ouellet notamment, ont annoncé que le gouvernement du Québec, qui est actuellement propriétaire de cet édifice convoité par divers organismes à but non lucratif, devrait le céder en pleine propriété à la municipalité de Montréal. Celle-ci, à son tour, doit le rendre à la Société immobilière pour les fins d'un recyclage complet.

La Société immobilière, (SIMPA), un équivalent municipal de la Société d'habitation du Québec ou de la grande société d'hypothèque fédérale est présidée par le directeur du Service d'urbanisme de Montréal, M. Aimé Desautels. Elle a été lancée il y a quelques mois afin de «promouvoir ou entreprendre la construction ou la restauration d'immeubles à des fins résidentielles, commerciales et industrielles

dans les quartiers centraux de Montréal»; elle veut également «réhabiliter les immeubles anciens d'intérêt historique et architectural». Pour réaliser cet objectif la Société immobilière dispose d'un fonds de lancement de \$2 millions fourni à parts égales par la municipalité et le gouvernement du Québec. Elle possède également un pouvoir d'emprunt «pouvant atteindre \$20 millions».

Cette semaine la Société immobilière a lancé une campagne de promotion, auprès de 2,000 intervenants issus des milieux du commerce immobilier afin de «susciter des propositions d'association avec des partenaires du secteur public ou privé».

À l'heure actuelle, toutefois, la Société immobilière ne s'est pas encore engagée dans une action concrète. La recherche d'une solution au problème de l'ancien édifice de la Banque du peuple, cet immeuble de la rue Saint-Jacques, près de la Place d'Armes, devait être l'une des premières préoccupations de la Société immobilière mais il ne semble pas que les promoteurs privés intéressés à y effectuer un recyclage aient décidé d'agir prochainement.

La Société immobilière se tourne donc, pour le moment, vers l'édifice Grothé, celui-ci appartenant déjà à l'Etat. Le directeur Ouellet a précisé que l'édifice devra remplir diverses fonctions, résidentielles et commer-

ciales, notamment afin d'augmenter les chances d'une réussite. On se souviendra qu'un groupe d'organismes sociaux et communautaires constituant la Corporation du Grothé, avait proposé, avec le concours du Groupe d'intervention urbaine de Montréal, d'y effectuer un recyclage aux seules fins du relogement des «groupes sociaux, culturels et communautaires». Ces promoteurs estimaient qu'avec un budget de \$3 millions on pourrait accueillir les organismes de caractère populaire «dont les budgets, en cette période de crise économique, ne leur permettent pas de louer des locaux convenables à bon compte». M. Ouellet n'a pas exclu la possibilité que cette fonction soit incorporée aux plans de recyclage mais il a précisé qu'il faut songer à en intégrer d'autres.

Il ne semble pas, d'autre part, que la Société immobilière s'intéressera bientôt au remplissage des grands «trous» urbains qui déparent le centre de Montréal, dont certains appartiennent à l'Etat. M. Ouellet a expliqué que les interventions devront être relativement modestes pour le moment. Il a précisé, toutefois, que l'action de la Société immobilière ne se limite pas au patrimoine immobilier ancien. Elle pourra, justement, «initier la mise en oeuvre de projets démonstratifs et à effet d'entraînement dans le voisinage des immeubles réhabilités».

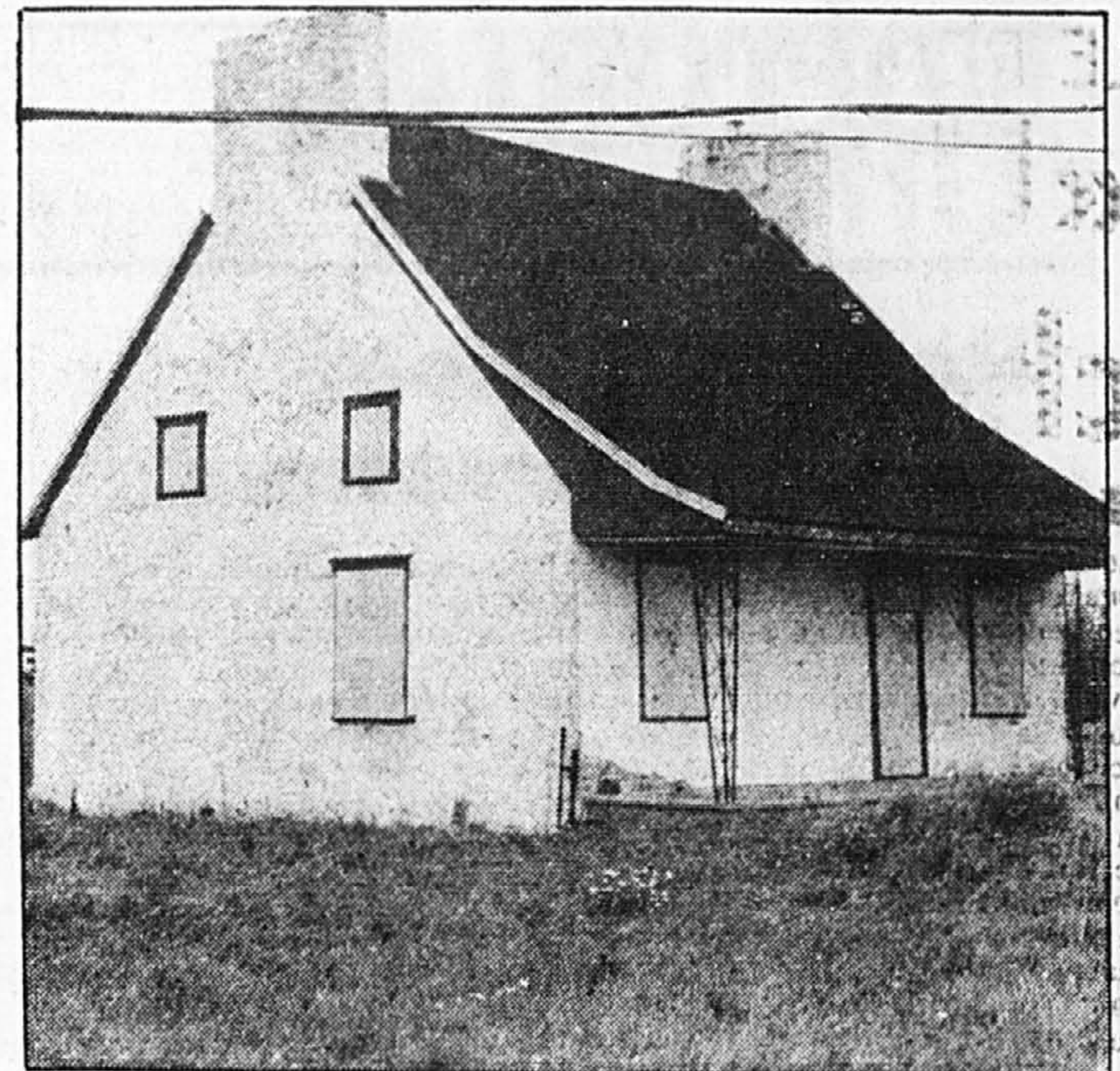


Photo La PRESSE, P.-H. Talbot

La ville de Varennes tente de sauver des démolisseurs la maison Joseph Chaput, bâtie en 1720, et dont la société Gulf-Pétromont a fait l'acquisition dans le cadre de sa politique qui consiste à éloigner le plus de résidents possibles du voisinage de ses installations chimiques dans un but de sécurité.

Varennes cherche à sauver ses maisons historiques

■ La ville de Varennes est en train de perdre ses maisons à cachet historique et les autorités municipales, conscientes des pertes que cela constitue pour le patrimoine local, tentent de trouver une solution.

GERMAIN TARDIF

Depuis 1977, au moins neuf maisons anciennes ont été démolies, selon M. Albert Dalpé, peintre de Varennes et membre de la Société historique du Richelieu, à qui l'on doit un bon nombre de tableaux reproduisant ces monuments du passé dont plusieurs sont déjà disparus mais qui survivront par l'image grâce à lui.

M. Dalpé, lors d'une entrevue à LA PRESSE, a ajouté qu'une vingtaine de maisons historiques ou simplement anciennes, ont été rasées, dans cette ville, depuis 20 ans. La plupart se trouvaient dans le secteur industriel, soit dans le rang Petite-Prairie, soit dans le rang de la Côte.

«Elles ont été démolies soit par les grosses industries qui avaient acquis les terrains où elles se trouvaient, soit par les services de voirie».

Il cite, entre autres, la maison Jodoin, vieille de 250 ans et la maison Beauchamp, 150 ans, rasées par Gulf-Pétromont; la maison Provost, 225 ans, par la Voirie; la maison Dalpé, 150 ans, par Air Liquide.

Auparavant, explique-t-il, on démolissait sans même demander de permis. Depuis le zonage agricole, l'obtention d'un permis est obligatoire, mais facile.

Bien que tardivement, les autorités municipales se sont inquiétées de ce massacre et ont commencé à agir afin de sauver au moins ce qui reste.

La ville a récemment suspendu le permis de démolition de la maison Joseph-Chaput, qui date de 1720 et qui est située au 2712, che-

min Petite-Prairie. Il s'agit d'une mesure temporaire en attendant de décider de ce que l'on fera de cette bâtisse qui était encore habitée et bien entretenue, il y a à peine trois mois.

Son dernier propriétaire, M. Robert Charron, l'a vendue à Gulf-Pétromont, il y a quelques mois.

La maison de style breton, ancien en pierres noyées dans le ciment se trouve en pleine zone industrielle et est séparée du reste du terrain et des usines de Gulf par la petite rivière Saint-Charles.

Elle pourrait être transportée de l'autre côté de la route sur un terrain qui n'appartient pas à Gulf mais qui se trouve néanmoins dans la zone industrielle. Cependant, il y a danger que ce déménagement ne l'abime suffisamment pour que sa valeur culturelle, après réparations, ne s'en trouve diminuée.

La Commission des biens culturels a été saisie de l'affaire et étudie le dossier.

De son côté, Gulf-Pétromont, qui ne veut plus l'avoir sur son terrain, a offert de la vendre au prix symbolique d'un dollar.

L'attitude de Gulf est quand même louable, considérée sous un autre aspect. M. Paul-Emile Rousseau, inspecteur municipal, a expliqué que Gulf-Pétromont cherche à éliminer le plus grand nombre de propriétés habitées possible dans le voisinage de ses installations chimiques par mesure de sécurité pour la population, advenant un accident dans ses usines.

Entre-temps, le conseil municipal s'apprête à demander au ministère des Affaires culturelles de classer cette maison monument historique.

De plus, la ville étudie l'opportunité de créer un secteur historique où pourraient être relocalisées, quand la chose est possible, des maisons de ce genre.

Soeur Marie-Rose fêtée au Vélodrome: 10,000 personnes sont attendues

■ Après le frère André, qui a eu sa grande fête populaire au Stade olympique de Montréal (et avant mère Marguerite Bourgeoys, dont la canonisation prochaine à Rome donnera lieu à une célébration semblable au Forum de Montréal), mère Marie-Rose Durocher sera également fêtée dans un haut lieu montréalais du sport: c'est au Vélodrome olympique de la métropole qu'aura lieu, le dimanche 26 septembre, la fête qu'organisent présentement les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie en l'honneur de leur fondatrice.

JULES BÉLIVEAU

On sait que mère Marie-Rose a été béatifiée par le pape Jean-Paul II le 23 mai dernier en même temps que le frère André, l'humble religieux de Sainte-Croix à l'origine de l'Oratoire Saint-Joseph, et que mère Marie Rivier, la fondatrice des Soeurs de la Prédication de Marie.

Selon soeur Yvette Chartrand, membre d'un comité de cinq religieuses mis sur pied pour l'organisation de la fête de mère Marie-Rose, les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie n'ont pas vu assez grand lorsqu'elles ont choisi d'honorer leur fondatrice au Vélodrome plutôt que dans un autre endroit pouvant accueillir plus de monde. «Au Vélodrome, a-t-elle

dit, nous ne pourrions accueillir au même moment que 10,000 personnes. Nous ne croyions jamais que la fête allait prendre les proportions que nous commençons aujourd'hui à entrevoir!»

Il ne semble cependant plus temps de songer à se rabattre sur un autre endroit alors que les cartes-réponses continuent d'affluer à la maison mère de la congrégation. Le comité organisateur de la fête se dit déjà assuré de la présence au Vélodrome d'au moins 300 prêtres dont une douzaine d'évêques. Et il y aura, pour recevoir la foule des invités, plus de 1,000 religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Parmi les nombreuses personnalités laïques dont la présence a déjà été confirmée, on note les noms du lieutenant-gouverneur Jean-Pierre Côté, de la présidente des Communes Jeanne Sauvé, de la sénatrice Renaude Lapointe, du juge Claire Barrette-Joncas (ancienne élève, comme la précédente, des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie), du ministre Camille Laurin, qui représentera à la fête le premier ministre du Québec, et de plusieurs députés fédéraux et provinciaux. Y sera également présent le postulateur de la cause de mère Marie-Rose à Rome, le P. Angelo Mitri, o.m.i.

«Les personnes les plus importantes pour nous, à toutefois si-

gnalé soeur Chartrand, sont tous nos anciens et toutes nos anciennes élèves, les parents et les amis de nos soeurs. Cette fête sera en effet l'occasion d'un temps de rencontre avec les gens auxquels nous demeurons attachées. Et elle sera en même temps l'occasion de faire connaître l'oeuvre de mère Marie-Rose.»

Pour cette partie de la fête, les religieuses ont dressé une liste de 40 kiosques qui raconteront le chemin parcouru et l'apostolat des filles de mère Marie-Rose depuis la fondation de leur congrégation en 1843. Plusieurs exhibits seront par exemple tout simplement intitulés du nom d'une école, d'un collège, d'un couvent, d'un pensionnat. D'autres kiosques traiteront par ailleurs, entre autres, des missions de la congrégation, du travail de certaines religieuses auprès des personnes handicapées, des itinérants et des mouvements de jeunesse.

Si la messe solennelle qu'officiera Mgr Paul Grégoire, assisté à l'autel par cinq autres évêques, doit commencer à 14 heures, les portes du Vélodrome seront ouvertes, ce jour-là, dès 12h30. Et ce n'est qu'à 20h, après que tous les hôtes des Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie auront pu apprécier le talent de plusieurs ensembles vocaux et instrumentaux, que prendra fin la fête donnée en l'honneur de la bienheureuse mère Marie-Rose.

LE JEAN

Signé "Leo Chevalier" en deux coloris de bleu. Seulement 40\$

ARMAND BOUDRIAS

LES TERRASSES ENTRÉE MAISONNEUVE 845-6251/6252	PLACE DONAVENTURE 875-2013	6818, RUE ST-HUBERT 273-2851	PROMENADES ST-BRUNO 653-9422	PLACE QUÉBEC 524-5263
--	-------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	--------------------------

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY editorialiste en chef

Remanier pour mieux gouverner

Il est évident que M. René Lévesque a écouté avec attention les critiques de tous bords qui s'élèvent contre son gouvernement depuis quelques mois. La gauche l'accuse d'avoir trahi ses grands objectifs et renoncé au changement pour l'amour du pouvoir; les milieux syndicaux s'estiment souvent trompés par un régime dont ils attendaient des avantages plus nombreux; un grand nombre de citoyens, plutôt favorables au PQ, à ses oeuvres et à son style, observent comme tout le monde les signes d'un essoufflement manifeste et d'une impuissance chronique à relancer le moteur d'une machine abîmée; même la corde nationaliste ne vibre plus quand le parti annonce que le remède à la récession se trouve dans la souveraineté; les milieux d'affaires multiplient les appels au réalisme; le peuple, éprouvé par la conjoncture, n'a plus confiance: il en a assez des paroles et des promesses; il ne croit qu'aux actes.

Le premier ministre, lucide et pragmatique, a fait une moyenne. Ainsi s'expliquent le remaniement ministériel et les changements de structures annoncés hier. C'est une moyenne qui tient rigoureusement compte du contexte économique et du malaise social, d'où le glissement vers le centre de la part d'un gouvernement qui se situait légèrement à gauche. Il n'y a pas de bouleversements puisque les conditions objectives ne se prêtent pas à des transformations profondes. Mais il y a un parti pris pour les priorités concrètes: gestion plus rigoureuse, simplification nécessaire des structures ministérielles, insistance sur les priorités économiques.

Dans le changement du personnel et les nouvelles attributions, le premier ministre a voulu répondre aux attentes des milieux d'affaires dont les analyses se rapprochent davantage de la perception populaire ces jours-ci que des points de vue du mouvement syndical. Ce n'est pas par hasard que le Conseil du patronat et les Chambres de commerce accueillent favorablement les décisions communiquées par le premier ministre. On ne voulait plus des superministères: ils ont été abolis. On réclamait la création d'un ministère du Commerce extérieur: M. Lévesque en a créé un. On croyait nécessaire un portefeuille pour le développement technologique et les sciences: c'est fait. Les mêmes milieux éprouvaient d'évidentes difficultés à traiter avec M. Pierre Marois au Travail; M. Pierre Marois est délesté de ce dossier que le premier ministre confie à M. Raynald Fréchette, ancien député de l'Union nationale, homme prudent et sage qui reçoit toute la confiance de M. Lévesque pour des raisons encore mal connues du public. Quels que soient les sentiments des chefs d'entreprises, il est certain que M. Marois ne pouvait continuer d'assumer cette responsabilité.

Les milieux d'affaires voulaient obtenir l'assurance que M. Rodrigue Biron conserverait ses fonctions à l'Industrie et au Commerce: M. Lévesque le confirme dans son poste. On souhaitait en outre que le gouvernement se soucie davantage du commerce extérieur. Le chef du gouvernement fait de M. Bernard Landry son commis-voyageur et lui retire la responsabilité générale qu'il exerçait jusqu'ici sur l'ensemble des dossiers du développement économique.

C'est Jacques Parizeau qui hérite des pouvoirs essentiels dans le domaine économique et financier en un temps où l'économie et les finances constituent les grandes priorités. Ainsi, le ministre des Finances devra tenir compte davantage de l'incidence sur l'économie et le commerce de ses décisions fiscales. Il fallait aussi garantir le rôle indispensable du président du conseil du Trésor. Or M. Yves Bérubé est heureusement confirmé malgré les réactions défavorables que suscitent au sein du gouvernement sa politique de frugalité et ses méthodes rigoureuses. C'est un aspect indispensable de la lutte contre les excès et le gaspillage. Ici M. Lévesque répond aux vœux de tous les contribuables.

M. Lévesque travaille nécessairement avec les hommes du bord. Certains sont fatigués; d'autres ont trébuché; les pionniers vieillissent avec le gouvernement. Marcel Léger est une personnalité sympathique. Il sait tenir le langage du peuple. Il a sensibilisé le Québec aux problèmes de l'environnement. Mais il a commis des maladresses et sa crédibilité devenait douteuse. On verra son successeur à l'oeuvre. Gilbert Paquette et Guy Chevreton sont éminemment ministrables. Mais on peut s'étonner que le premier aborde aux rivages de la science et de la technologie tandis que le second hérite des loisirs, de la pêche et de la chasse. La politique mène à tout... même aux «relations avec les citoyens» pour Denis Lazure qui est aussi psychiatre. C'est la surprise, sinon le sourire d'un remaniement qui témoigne d'une volonté de mieux gouverner.

Michel ROY

Quand on crie à la catastrophe

À entendre les réactions du ministre de l'Éducation du Québec, M. Camille Laurin, au jugement du juge Jules Deschênes qui a conclu à l'inconstitutionnalité de la «clause Québec» de la Loi 101, on dirait qu'il s'agit du pire cataclysme que le Québec ait connu depuis les débuts de son histoire. Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal parlait d'ailleurs, lui aussi, comme si l'on venait de sonner le glas de la communauté francophone du pays.

Tout de même! La «clause Canada» de la Charte fédérale que le tribunal a imposée au Québec ressemble, comme deux gouttes d'eau, au projet d'entente de réciprocité que le premier ministre René Lévesque offrait aux autres provinces canadiennes à St. Andrew's en 1977. Ce projet de réciprocité prévoyait, en effet, que les enfants venus des autres régions du pays seraient admissibles à l'école anglaise au Québec. On conçoit mal que M. Lévesque aurait été prêt à accepter la chose si les conséquences pour le Québec risquaient d'être si tragiques.

Au fait, selon la preuve qui a été établie devant le juge Deschênes, l'application de la clause Canada pour la dernière année scolaire aurait permis à 4,884 enfants de passer du secteur français au secteur anglais dans l'ensemble de la province. Pour la région de Montréal, cela n'aurait augmenté les effectifs du secteur anglophone que de 0.4%. La région de l'Outaouais, qui aurait été la plus touchée, aurait vu le poids de son réseau anglophone passer, tout au plus, de 13.7 à 17.1%.

D'après d'autres sources, le passage de la «clause Québec» à la «clause Canada» aurait même comporté encore moins de transferts d'un secteur à l'autre. Et, de toute façon, comme l'a signalé le démographe Jacques Henripin, la population scolaire anglophone du Québec est appelée à baisser de 13.2 pour cent qu'elle est maintenant à 8.7 d'ici 20 ans, même avec la «clause Canada».

Le ministre exagère peut-être encore davantage quand il prétend que le jugement Deschênes nous ramène presque à la liberté de choix que consacrait la Loi 63. Il feint d'ignorer tout simplement que tous les francophones, tous les allophones, tous les immigrants continueront d'être exclus de l'école anglaise. Cela fait quand même passablement de monde.

Pour le président de la SSJB de Montréal, M. Gilles Rhéaume, la décision du juge Deschênes démontrerait que la retransformation du Québec ne peut passer que par la rupture du lien fédéral. Il oublie lui aussi que la loi 101 continue de s'appliquer dans les principaux domaines de la vie québécoise.

Vincent PRINCE



Reprise — Girerd est en vacances

Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Robert Décary

Feu la «clause Québec»: examen post mortem

La Charte canadienne des droits et libertés imposant aux tribunaux l'obligation, nouvelle, de juger de la légitimité et de la «rationalité» des lois adoptées par des élus du peuple, il faudra se résigner, dorénavant, à cette «politisation» du pouvoir judiciaire appelé à substituer son propre sens des valeurs, son ordre propre de priorités, voire sa conception de l'histoire, à ceux du pouvoir politique. Il est en tout cas heureux, pour la crédibilité à venir des tribunaux canadiens, qu'il appartienne au juge en chef Deschênes de faire oeuvre de pionnier, d'ouvrir, pour reprendre son expression, «une page nouvelle pour les tribunaux». Il a réussi, en effet, sans malheureusement contrôler sa propension à décocher des flèches politiques qui desservent son jugement, à tracer un chemin étroit dans lequel le pouvoir d'intervention des tribunaux doit s'exercer: un juge devra s'assurer que, par-delà sa propre opinion, c'est le sens commun qu'une loi heurte, et ne pas substituer à la légère son opinion à celle de la législature.

Dans les faits, le juge en chef conclut qu'il est clair que l'absence de la «clause Québec» n'amènerait aucun amoindrissement de la portée de la Loi 101 en général. Elle n'entraînerait non plus aucun affaiblissement dans le domaine de la langue d'enseignement qui demeure, en principe, le français. S'il paraît avoir raison en termes de fréquentation d'écoles anglaises par des Canadiens anglophones, il n'est pas évident, loin de là, qu'il n'ait pas ouvert la porte des écoles anglaises aux Canadiens francophones, même résidant au Québec, qui décideraient d'étudier eux-mêmes ou d'envoyer leurs enfants, hors Québec, à l'école anglaise. Tel n'était pas, c'est clair, l'objet du jugement, mais tel peut être son effet, le juge en chef n'ayant pas jugé opportun de répondre à l'argument du Québec sur ce point précis. La menace est peut-être marginale, mais on aurait souhaité que réfé-

rence y fut faite. De même, on aurait souhaité que le juge en chef nuance son affirmation selon laquelle la condition du «nombre qui le justifie», «ne soulève pas de problème au Québec».

Hors Québec, ce jugement n'augure rien de bon. Il enlève à nos compatriotes francophones le peu de munitions qui leur restait, soit la possibilité de tirer d'accords de réciprocité, des avantages qu'ils ne pourront jamais soutenir de la Charte fédérale. Au moins pourront-ils se consoler à l'idée que l'article 23, recevant au Québec une interprétation généreuse, devrait connaître chez eux le même sort. Il est par ailleurs regrettable que le juge en chef, lorsqu'il affirme, fort justement, que «chaque individu au Canada, au Québec doit jouir de la plénitude de ses droits, soit-il seul, soit-il membre d'un groupe», n'ait pas déploré que ces «droits», quand il s'agit de francophones hors Québec, ne puissent être exercés si le nombre ne le justifie pas.

Sur le plan juridique, ce jugement couvre tellement d'aspects qu'il n'est pas possible de les analyser ici. On peut toutefois noter au passage la générosité dans l'interprétation de la Charte et la clarté avec laquelle la Cour définit les critères d'intervention des tribunaux. On demeure sceptique devant les distinctions que fait le juge en chef entre la «restriction», la «violation» et la «négaration» de droits et qui l'amènent à conclure que la clause dérogatoire ne peut être invoquée là où il y a «négaration». On s'étonne aussi que le juge Deschênes considère comme classée, la question de la légitimité, au Québec, de la Charte fédérale, quand la question du veto québécois n'a pas encore été tranchée par la Cour suprême.

Sur le plan politique, le jugement, en dépit des efforts que le juge en chef met à reconnaître la légitimité de la Loi 101, confirme les craintes entretenues par le gouvernement québécois à l'égard de la Charte fédérale. Il

faut se rappeler qu'au moment de l'accord de novembre 1981, les dix premiers ministres signataires s'attaquaient directement au droit de la collectivité francophone de juger elle-même des mesures propres à assurer son épanouissement. C'est cette attaque contre les pouvoirs historiques du Québec, qui se voit, avec le jugement Deschênes, couronnée de succès. C'est là où le gouvernement du Québec cherchera à tirer son profit. En temps normal, il y parviendrait.

Mais il y a loin, par les temps qui courent, des symboles et des principes à la pratique. Quand bien même on clamerait par tous les toits, et avec raison, que le Canada anglais n'aurait pas dû imposer ses volontés au Québec en matière de droits linguistiques, il y a tout lieu de croire que ces clameurs auront peu d'écho. Vu le peu de sympathie qu'inspire au départ la «clause Québec», et vu la crise économique qui rend bien abstraite, en ce moment, la bataille des juridictions, il est peu probable que la population s'enflamme aujourd'hui comme elle s'enflammait hier à l'idée du rapatriement unilatéral ou avant-hier à l'idée du français dans l'air.

Si le gouvernement Lévesque se lance dans une guerre sainte toute faite de symboles, il aura tôt fait de se heurter à une réalité brutale: la «clause Québec» était appelée à être remplacée un jour, si, bien sûr, le Québec reste canadien, par des accords de réciprocité ou par une clause Canada conçue au Québec. Il demeurera regrettable qu'elle ait été remplacée, sur l'ordre d'un juge n'ayant d'autre choix que d'exercer un devoir qui lui prescrit une Charte fédérale imposée au Québec, par une clause conçue par le Canada anglais et qui est trop permissive (comme était trop restrictive la «clause Québec»). Mais on ne déclenche pas une guerre avec des armes désuètes et ce n'est pas avec la disparition de la «clause Québec» qu'on fera saigner aujourd'hui le coeur des Québécois.

Vivre même en prison

«Le gros bon sens nous dit qu'on ne peut pas motiver quelqu'un qui a perdu tout espoir. Et quand ils deviendront plus nombreux, ça deviendra plus compliqué.» Ce n'est pas un prisonnier qui parle ni le président de l'Office des droits des détenus mais bien un dirigeant du Service correctionnel canadien au Québec. Lui aussi, il s'inquiète; et à bon droit.

Présentement, on compte, dans les pénitenciers du Québec, 55 détenus purgeant des peines de 25 ans; 19 d'entre eux sont à l'Institut Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines. On peut comprendre que ces gens posent des gestes de désespoir et qu'ils recourent finalement au suicide: ils considèrent que la mort vaut mieux qu'une vie sans liberté et sans respect. En fait, une condamnation de 25 ans équivaut presque à la potence à petit feu. Mais ce n'est pas tout le monde qui a la patience d'attendre.

Pire encore: les condamnés à 25 ans côtoient ceux qui s'apprêtent à quitter le pénitencier après deux ou trois ans de détention.

Les durs à cuire et les délinquants de 20 ans, les faussaires et les criminels d'un moment de passion, les idéalistes et les voleurs maladroits ne sont pourtant pas de la même graine. Ils subissent le même traitement. Et c'est une anomalie évidente pour tous ceux qui croient un tant soit peu à la réhabilitation de certains individus et à leur réintégration dans le monde à plus ou moins brève échéance. Une des faiblesses de notre système pénitentiaire se trouve dans le rassemblement et le traitement égal de détenus foncièrement différents. L'égalité à laquelle ils parviennent est souvent celle du plus bas dénominateur commun auquel ils ont été forcés de se rendre.

Cette règle de l'égalisation nécessaire joue encore d'une autre façon: dans la punition automatique à l'ensemble pour la faute de quelques-uns. C'est le système du maître de l'école primaire d'autrefois, d'un autrefois qu'on croyait révolu, qui punit toute la classe pour avoir la peau du gamin qui lui a joué un vilain tour. C'est le refus ou l'incapacité de discernement.

Depuis les émeutes d'Archambault et de Saint-Vincent-de-Paul, tous les détenus doivent payer la note encourue par quelques-uns d'entre eux. Cela signifie non seulement le régime particulier des interminables heures de cellule mais également un climat de punition, une atmosphère de répression qui exaspère les plus innocents d'entre eux. Même eux sont au bord de la révolte. Je cite quelques mots que l'un de ceux-là écrivait récemment à sa mère expliquant son ressentiment devant ses gardiens: «Je n'oublierai jamais et je ne pardonnerai jamais... Ils créent des animaux et des animaux, ça mord... C'est ma vie qu'ils me drainent... Comment veux-tu que j'aie un certain respect pour la société quand je vois comment la société me traite?... Non, jamais je n'oublierai... Jamais...»

Les plus tièdes devraient ressentir un certain froid dans le dos.

On peut dire que ce détenu exagère, qu'il est un «cas», qu'il ne faut pas généraliser, que l'attitude des gardiens et des autorités est tout ce qu'il y a de plus correct et respectueux. Il reste que ce n'est pas le sentiment des détenus, ni à Archambault ni à Saint-Vincent-de-Paul: ils se considèrent victimes de harcèlement. Et les sentiments qu'ils expriment, avec tout de même un effort louable de raisonnement et de compréhension, illustrent ce qu'ils vivent, ce qu'ils se disent, ce qu'ils entretiennent. Il est évident que la vengeance engendre la vengeance.

C'est le désespoir qui tue les gardiens comme les détenus. Tout le monde sait que les gardiens de prison ont une vie extrêmement dure, anormale, quasi inhumaine: eux aussi, ils vivent derrière les barreaux une bonne partie de leur vie. Il faut donc que les autorités pénitentiaires les aident: en laissant ensemble les détenus de toutes catégories, elles les condamnent.

Et en généralisant les punitions, en les imposant à des innocents, les autorités suscitent la haine dans des coeurs qui n'ont que ce sentiment à partager avec ceux qui les entourent.

Jean-Guy DUBUC

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

Au royaume des étroits d'esprit

M. Elmer Knutson croyait qu'il pourrait se faire élire comme leader du parti Western Canada Concept (en Alberta) en enlevant les éti-

quettes françaises de certains produits de consommation...

... Si les consommateurs, qui sont ceux qui votent, avaient été tellement mécontents des étiquettes françaises sur les produits, ils auraient depuis longtemps cessé de les acheter.

Les francophones ont apporté leur contribution à la texture canadienne, et le fait de laisser entendre le contraire n'est qu'une forme d'étroitesse d'esprit. Nous sommes convaincus que certains manufacturiers ne demanderaient pas mieux que de réduire leurs frais en n'ayant pas à reproduire dans deux langues l'information sur leurs emballages, mais il s'agit d'une réalité canadienne qui ne disparaîtra pas, même si

un parti provincial comme le WCC était élu...

M. Knutson souhaite peut-être devenir le René Lévesque de l'Ouest, mais nous croyons que les Westerners ont toujours défendu les droits de chacun dans le domaine de la langue, de la religion ou de la politique. Le fait d'imiter M. Lévesque, en faisant disparaître les étiquettes des produits de consommation, n'équivaudrait qu'à lutter par le feu contre si M. Lévesque rend la vie difficile aux anglophones du Québec, ce n'est pas une raison pour que les Westerners agissent de la même façon vis-à-vis des Canadiens français vivant dans l'Ouest canadien.

«The Moose Jaw Times Herald»

(Traduit par la PC)

On n'est pas tendre pour Guy Lafleur!

Guy Lafleur, vous êtes méprisant lorsque vous demandez une majoration de votre salaire (évalué à \$375.000) afin, dites-vous, d'être payé à votre «juste valeur».

Parce que vous vous servez de l'affection que vous porte le public montréalais, pour faire pression sur la brasserie qui vous emploie.

Connaissez-vous beaucoup d'employeurs qui acceptent de rouvrir le contrat de travail de leurs employés pour que ceux-ci soient plus heureux? Dans votre cas ce serait la troisième fois. De plus, je vous signale que le gouvernement du Québec a tenté de reconsidérer les augmentations prévues par la convention collective de ses employés, le printemps dernier.

Réalisez-vous l'importance de la publicité (gratuite) qui vous est faite lorsque vous émettez l'idée de faire la grève? Les travailleurs qui font l'objet de licenciements massifs occupent moins de place que vous dans les médias...

Je pense que le fait d'apporter vos revendications sur la place publique est la preuve que vous êtes devenu un hockeyeur moyen. Un bon joueur, préoccupé de son image et de l'esprit d'équipe, aurait réglé ses problèmes simplement avec ses employeurs. Ceux-ci, reconnaissant le talent et l'importance du joueur, ne pourraient faire autrement que de répondre à ses demandes.

Si depuis quelques années vous ne donnez pas l'exemple par votre coup de patin, vous ne le donnez pas à présent par votre façon de négocier.

Savez-vous qu'en ce moment nous vivons une période de récession? Qu'il y a plus d'un million de chômeurs au pays? Que vos jérémiades sonnent faux dans le contexte actuel? Bref, M. Lafleur, avez-vous ce qu'on appelle «une conscience sociale?»

Guy ROY
Pont-Viau, Laval

Cette disproportion au niveau affectif et économique est cautionnée par tout un peuple qui est incapable d'être critique face à ses idoles. (...)

Au fond, ce que recherche Lafleur c'est à se raccrocher, à entretenir son mythe qui s'est terni au cours des dernières années. Ceci s'est produit à cause de son jeu (plus qu'ordinaire) et des nouvelles étoiles du hockey, tels Gretzky ou Bossy.

Lafleur désire maintenir un salaire «décent» par rapport à ses collègues des États-Unis et déclare qu'il est fortement taxé, ce qui est incontestable. Là où il y a une contradiction, c'est lorsqu'il sous-entend qu'il est affecté comme n'importe quel travailleur. Si Lafleur n'est pas satisfait de son salaire, après impôts, il devrait avoir la décence de ne pas crier trop fort, surtout dans le contexte économique actuel...

Jusqu'à quel point va-t-on continuer à cautionner la disproportion existant entre le statut des athlètes professionnels et Monsieur Tout-le-Monde, qui les admire.

Joseph AGHABY et
Michel PARAZELLI
Longueuil



Guy Lafleur

M. Grundman, débarrassez-vous de cette maladie qui se nomme Lafleur. Pour bien moins cher, vous pourriez obtenir un joueur qui a du cœur au ventre et qui est fier (un Dale Hunter par exemple). Le Canadien n'a pas besoin d'un gars qui n'est bon qu'à faire des déclarations aux médias, compter 20 buts par saison et qui est blessé trop souvent à cause d'une mauvaise condition physique. (Se coucher aux petites heures du matin n'a jamais profité à personne.)

Les Nordiques se sont rendus en demi-finale grâce à des athlètes possédant une fierté et un esprit d'équipe exceptionnels. Lorsque Peter Stastny s'est blessé, ils n'ont pas lâché et ce n'est pas notre «superstar» locale qui aurait joué avec un plâtre; il aime mieux être en forme pour faire son patinage de fantasia. Et les amateurs Montréalais ne paient pas pour voir ça.

François TREMBLAY
Montréal

Voleurs d'animaux, voleurs méprisables

Cette lettre se veut un cri d'alarme contre un comportement inconscient de certains humains qui se croient «bons» et «bien» envers les animaux: l'enlèvement. Voici un fait, sans doute quotidien, que certains qualifieront d'anodin, que d'autres comprendront.

Au cours de l'été qui s'achève, précisément au début de juillet, j'ai vécu et vis encore la disparition d'un animal familier, en l'occurrence une chatte. Après bientôt deux mois de recherches, d'angoisses de toutes sortes, de démarches multiples, aucune trace de ladite bête, pas de cadavre, donc nul ne peut conclure à la mort. Hypothèse plausible: quel qu'un l'a prise chez lui, chez elle.

Faut-il mal aimer les bêtes pour leur faire ce coup-là? Faut-il une grande dose d'inconscience pour s'approprier un animal qui, de toute évidence, a un toit, est nourri, est aimé, pour être indifférent au traumatisme vécu et par l'animal et par des humains petits et/ou grands; pour ne même pas soupçonner que des soins médicaux spéciaux peuvent être recommandés pour l'animal en question.

A ces gens qui n'ont pas encore compris qu'agir de la sorte correspond ni plus ni moins qu'à un rapt, je rappellerai ceci: il existe une société, la S.P.C.A., et dans ce lieu grouillant dans des cages une grande quantité d'animaux qui ne demandent qu'un toit, qu'une prise en charge affectueuse; l'autre alterna-

tive étant pour eux, l'extermination! Alors, de grâce, laissez aux gens qui ont engagé un rapport d'affection avec un être animal, le droit de se retrouver! Faites comme d'autres: rappez-les aux chroniques «perdu et retrouvé» des journaux à grand tirage. Si les frais vous font peur, dites-vous que pour la peine, le ou la propriétaire offrira de rembourser la facture.

Ravisseurs inconscients, puissiez-vous comprendre que de ne pas savoir le sort imparté à un animal avec lequel on a partagé des lieux, du temps, de l'affection, est une expérience traumatisante à vivre. Tentez donc l'essai suivant: ouvrez leur la porte, rappez-les aux lieux où vous les avez «trouvés», s'ils reviennent chez vous, c'est qu'ils vous auront adoptés mais je parierais fort qu'au contraire, ils retourneraient près des êtres qui les cherchent désespérément un mois, deux mois, six mois, longtemps plus tard et qui espèrent toujours leur retour.

À ceux que mes propos auront choqués parce qu'ils sembleront démesurés, considérant que rares sont les pays sur terre où des humains ne sont réprimés, portés disparus, torturés, assassinés, je rétorquerais ceci: quand nous aurons appris à respecter la nature végétale et animale, peut-être serons-nous prêts à plus de considération pour la nature humaine...

Martine SIMARD
Montréal

Tout se fait, tout se paie

Monsieur Marc Williams, Outremont

Cher monsieur,

Les mythes ont la vie «dure».

Je regrette de n'être pas du tout d'accord avec l'argumentation de votre lettre au sujet d'Habitat 67 (LA PRESSE, 24 août).

Si Habitat a dérangé quelqu'un, ce sont les travailleurs ordinaires, visiteurs d'Expo-67, qui se sont fait donner en exemple Habitat comme la solution au logement de demain!

À 125 000\$ l'unité, je crois que l'architecte a fait preuve d'une incompétence totale dans ce concept, lequel, d'ailleurs, n'a rien d'innovateur.

Empiler de lourds cubes de béton sur des poutres obliques, en les chargeant en cisaillement, cela relève de la plus haute fantasia architecturale; d'ailleurs, l'ingénieur de New York qui a réussi à faire tenir cela debout, à grands frais, l'a lui-même écrit dans les revues spécialisées.

Tout se fait et se paie; le Stade olympique de Montréal et le Vélodrome en sont deux exemples, deux folies incommensurables.

Un prince saoudien a bien construit, en Suisse, une piscine dont le plafond est recouvert de feuilles d'or, mais il a payé lui-même pour cette extravagance!

L'argument de Safdie que vous reprenez à l'effet que si les 1067 logements avaient été bâtis (i.e. le projet de thèse de Safdie à l'école d'architecture de McGill), le coût en aurait été moindre, cela est de la foutaise à gogo.

Jamais, à date, on a prouvé, dans le domaine de la construction, que la préfabrication abaisse les coûts; bien au contraire, ça coûte toujours plus cher et ça prend plus de temps que la construction traditionnelle... du bon sens après tout.

De plus, dans le cas d'Habitat, les coûts de design par Safdie, David et Bouva n'ont pas été inclus dans le coût de 26 000 000\$.

Je suis au courant des logements conçus sur écran cathodique avec le client au Japon et construits par des robots.

Cela est peut-être la voie à suivre; je suis d'accord avec vous sur ce point.

Quant aux systèmes de préfabrication conçus à date dans le monde, on n'a pas atteint l'objectif fondamental de la réduction des coûts.

On a fait de l'architecture «visuelle»!

Paul-O. TREPANIER
architecte,
maire de Granby

Tandis que les grands causent

Quand la recherche du travail devient une longue quête mythique, stérile et vaine;

quand on ne peut plus soutenir le désespoir, la solitude et l'intense froid des murs de sa chambre de misère;

quand il faut, à tous les jours, s'enligner derrière une foule de «crasseux» — comme «ils» disent — pour une soupe fade;

quand il faut fouiller dans les poubelles et voler à l'épicerie;

quand les longues marches sous la pluie et la neige — car il n'y a nulle part où aller — deviennent à la fin insupportables;

quand il faut toujours aller au «bien-être» quêter une pitance minable et subir le harcèlement et les sarcasmes de bureaucrates bornés, insensibles;

quand on ne peut plus voir le ra-

gard dégoûté des gens dans la rue à cause des préjugés qui les submergent et de nos vêtements sales et déchirés;

quand toutes les larmes de nos corps se sont tarées et qu'il n'y a plus rien à espérer, alors nous sombrons, et très tôt, dans les eaux du Titanic/Capitalisme, dans la dope aussi, dans l'alcoolisme, dans l'auto-destruction, le vol et, bien sûr, le goût de prendre une arme pour se tirer ou pour faire autre chose...

Mais, évidemment, tout cela n'est que le fait de parias et ne mérite pas l'attention des politiciens, éditorialistes et consorts à 50.000 dollars par année et qui ont bien d'autres choses pour lesquelles déconner: constitution, négociations et gna gna gna...

Gilbert DROLET
Trois-Rivières

La représentation proportionnelle

Depuis un certain temps, on entend de plus en plus parler d'un autre projet de réforme inutile de notre bon gouvernement à tous: le remplacement du système électoral britannique par une forme quelconque de représentation proportionnelle. Objectifs: faire du Québec un modèle de démocratie et assurer à jamais la glorification du Parti dans nos livres d'histoire.

Le système britannique consiste à élire le candidat qui a obtenu le plus de votes dans chaque district électoral, le gouvernement étant formé du parti qui a fait élire le plus de candidats. Ce système présente souvent des disparités avec la force réelle des partis (comme l'exemple traditionnel des élections de 1966: Johnson au pouvoir avec 6% du vote de moins que les libéraux). Mais il a toutefois l'avantage de favoriser une forme de balancier entre les partis: autrement, nous aurions copé de 16 ans ininterrompus de gouvernement libéral, quelquefois minoritaire, d'autres fois majoritaire, mais libéral tout de même.

Imaginons un peu d'histoire. Le gouvernement ayant besoin d'une majorité parlementaire pour gouverner (vous vous souvenez de l'épisode Clark?), il aurait dû former une coalition pour se maintenir. Et avec qui

l'aurait-il formée? Sûrement pas avec l'Union nationale, qui était l'opposition officielle. Avec le RIN, alors? Je vois d'ici un gouvernement Lesage-Bourgeois avec les Wagner, Laporte, Lavoie, Gérard-D. Lévesque et les anglophones traditionnels. L'harmonie totale, quoi! Ce gouvernement aurait fait long feu. Autre solution: une coalition UN-RIN-RN (créditistes indépendants de l'époque et les back-benchers ultra-fédéralistes derrière lui, auraient participé longtemps à cette administration qui s'étend de la droite à la gauche, avec nuances des plus variées...).

Nous nous retrouverions assez vite avec une situation de type italien (42 gouvernements en 37 ans). Fameux pour la démocratie, mais bien pauvre pour l'administration. Nous ferions aussi face à certains problèmes d'ordre pratique: que faire en cas d'élection partielle? Nommer un député en vertu d'un résultat qui ne représente pas nécessairement l'humeur présente des électeurs? L'élire? Mais alors élu par qui, s'il s'agit de représentation proportionnelle intégrale? La province entière? S'il s'agit d'une proportionnelle régionale (plus probable), la population choisirait peut-être un député du parti ayant remporté la région, cau-

EN VRAC

sant ainsi une disproportion à la sacro-sainte démocratie «à l'échelle» si le démissionnaire vient du parti minoritaire?

Il y a risque aussi, puisque les électeurs auraient à choisir entre des listes de candidats, que les partis en profitent pour glisser quelque éminente médiocrité, un militant de longue date récompensé pour ses loyaux services ou un doctrinaire chevronné mais éloigné de la population et peu conscient de ses aspirations. Il y a, bien sûr, risque de confusion chez l'électeur, peu habitué à de telles complications. De même, à situation de gouvernement multipartite, pour quel parti voter parmi le joyeux choix de ceux qui forment ensemble le gouvernement? De plus, tant qu'anglophones et ethniques mettront tous leurs oeufs dans le même panier (libéral), ce système favorisera nettement un parti par rapport aux autres.

Bref, je comprends difficilement l'ardeur que mettent certains membres gouvernementaux à promouvoir une réforme ni souhaitable ni souhaitée, surtout en temps de crise écono-

Organismes à ne pas confondre

Mme Anne Richer
Journal LA PRESSE
Madame,

Nous voudrions apporter une précision en réaction à un article paru le 5 août dernier et intitulé «La garderie Michelin se voit retirer son permis».

Devant la confusion que peut créer les appellations Direction de la protection de la jeunesse, Comité de la protection de la jeunesse, il nous paraît en effet important de corriger l'erreur qui a pu vous échapper et préciser que c'est principalement sous les pressions du Comité de la protection de la jeunesse et non de la Direction que le permis a été retiré.

En effet, dans son rôle de gardien et de surveillance des droits de l'enfant, le Comité de la protection de la

N.B.

- **Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.**
- **Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.**
- **LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.**
- **L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.**
- **Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.**
- **Si possible écrire à la machine, à double interligne.**
- **Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.**

mique. Ce système nous conduit directement vers la paralysie administrative institutionnalisée, la différence entre proportionnelle intégrale et modérée étant en pratique bien minime. La démocratie «parfaite» ne vaut pas le sacrifice de l'efficacité administrative.

Claude MORIN
Repentigny

jeunesse est intervenu dès septembre 80 dans ce dossier, lors des premiers signalements.

D'abord auprès de la Direction de la protection de la jeunesse, pour qu'elle procède à l'évaluation des signalements de négligence et d'abus physiques qui lui paraissent sérieux et ensuite auprès de l'office des garderies, afin que des correctifs soient apportés à cette situation. En février et en juin 82, le Comité réitérait ses demandes à l'office, face à la compromission de la sécurité et du développement de ses enfants, lesquelles ont contribué aux procédures de retrait du permis.

Hislaïne R. GOUGEON
Comité de la protection de la jeunesse

Honneur à M. Théo Casaubon

Une mise au point s'impose à la suite d'un article paru dans votre journal du 16 août, section A3, au sujet d'une collation des grades à Trois-Pistoles. L'article se lisait ainsi: «Trois personnes ont reçu des doctorats honorifiques décernés par l'Université Western Ontario. Il s'agit de l'ambassadeur canadien aux Nations unies, M. Gérard Pelletier, de Mme Gabrielle Léger, l'épouse de feu le gouverneur général Jules Léger, et d'un professeur de Western, université qui entretient une école d'été depuis 50 ans afin de permettre à ses étudiants et à son personnel d'apprendre le français.»

Ce professeur dont le nom a été omis est M. Théo Casaubon, doyen de la faculté de français à Western et directeur durant 25 ans de cette école à Trois-Pistoles. Tous les Franco-On-

tariens et de nombreux Québécois connaissent M. Casaubon pour ses convictions et ses efforts dans le travail acharné qu'il a déployé tout au long de sa carrière à l'enseignement et au respect de la langue française. Il faut avoir vécu auprès de ces francophones pour comprendre les efforts et la fierté déployés par M. Casaubon et son épouse Doris à la cause française en Ontario.

Nous le félicitons cordialement de cet honneur qui lui confère aujourd'hui l'Université Western de London en Ontario.

André REINHARDT-DELISLE
Gilles DELISLE
José Van NIEUVENHOVE
LORANGER
Fernand LORANGER
Beaconsfield

La relance par les ouvriers

Employés de la construction, sachiez-vous que la relance dans le domaine de la construction domiciliaire annoncée dans le budget de M. Parizeau, ministre des Finances du Québec, se fait à même les montants versés à votre régime de pension de la construction (avantages sociaux), à raison de 12% cents par heure travaillée, depuis ce 1er août 1982, sommes devant être prélevées automatiquement par l'Office de la construction du Québec sur le rapport mensuel de l'employeur.

L'employeur de l'industrie de la construction doit également contribuer à cette relance à raison de 12% cents par heure travaillée de chacun des salariés à son emploi. Contribution totale des deux parties: 25 cents par heure travaillée, perçues par

l'OCQ qui devra en faire remise à l'organisme «Corvée Habitation» créée aux fins d'administrer ce fonds.

Non seulement devez-vous contribuer à cette relance sans en avoir le choix, mais vous verrez la contribution à votre régime de sécurité sociale diminué du même montant, soit 12% cents par heure travaillée.

Une contribution obligatoire comme celle-là laisse beaucoup à réfléchir. Le consommateur d'habitation n'aura-t-il pas à défrayer lui aussi sa contribution au bout de la ligne? Quand cessera cette contribution obligatoire? Que nous réserve encore notre gouvernement Péquiste?

G. SAURIOL
St-Félix-de-Valois,
P.Q.

Les enjeux des élections de dimanche en Suède

Dimanche prochain, la Suède tiendra ses élections triennales. Après 44 ans de règne socialiste (1932-1976) et 6 ans de gouvernement bourgeois, devant quels choix électoraux nos cousins climatiques se retrouveront-ils?

Trois grands partis portent l'appellation de bourgeois. De gauche à droite ce sont le parti libéral («folkpartiet»), le centre et le parti conservateur («moderaterna»). Depuis 1976 ils ont formé 4 gouvernements différents dirigés tantôt par Thorbjörn Fälldin (centriste), tantôt par Ola Ullsten (libéral). Deux questions ont ébranlé l'unité des bourgeois et expliquent leur formation de 4 gouvernements différents en 6 ans: l'énergie nucléaire et les réductions d'impôts. Cette dernière question est encore un sujet de polémique avec les conservateurs.

Le centre, anciennement le parti des agriculteurs, était opposé à toute utilisation d'énergie nucléaire pour satisfaire aux besoins énergétiques du pays; au contraire, c'était précisément là-dessus que les libéraux et les conservateurs voulaient baser leur politique énergétique. L'impatte devint telle qu'il fallut avoir recours à un référendum populaire, tenu en mars 1980. Typiquement, la population a choisi la voie du compromis; plus aucun réacteur nucléaire ne sera mis en chantier mais ceux dont la construction était déjà commencée au moment du référendum seront achevés et utilisés productivement jusqu'en 2010. Voilà un problème de règle, il n'en sera pas question aux élections du 19 septembre.

Il semble que deux propositions fort controversées, l'une social-démocrate et l'autre bourgeoise, vont être déterminantes quant à la direction du vote populaire.

Les sociaux-démocrates soutiennent que la richesse est encore trop inégalement distribuée. Ainsi, 1% des ménages suédois possèdent 75% des actions de compagnie appartenant à des personnes physiques tandis qu'au contraire 89% des ménages n'en détiennent aucune. De plus tous les partis s'entendent sur le fait qu'afin de réduire le déficit budgétaire et d'augmenter les investissements industriels, il faille modérer le taux de consommation des citoyens. Les sociaux-démocrates proposent d'atteindre partiellement tous ces buts en instituant un système d'investissement industriel forcé. En gros, 1% des salaires de tous les salariés serait retenu à la source et servirait à acheter des actions de compagnie. Les actions ainsi achetées par les salariés d'un des 24 districts de la Suède appartiendraient collectivement aux salariés de ce district et seraient administrées par un bureau de direction probablement élu par ceux-ci. L'attitude officielle des partis bourgeois envers cette proposition de «fonds des salariés» est unanimement négative à cause du caractère collectif et forcé de cette forme d'épargne; cela leur fournit un important point de ralliement contre les socialistes.

Avant 1967, lorsqu'un employé tombait malade, il ne recevait aucun salaire pendant au maximum les 3 premiers jours de maladie. Depuis

1967, ce délai de carence a été réduit à une journée. Afin de réduire le déficit budgétaire et de diminuer l'absentéisme au travail, les partis bourgeois proposent de reporter à 3 jours le délai de carence. L'attitude des socialistes face à cette proposition est unanimement négative; ils proposent plutôt de préserver les acquis sociaux en augmentant de 22 à 24% la taxe de vente.

Quant à la question des impôts, elle divise les bourgeois. Les sociaux-démocrates, les libéraux et les centristes s'entendent sur une réduction et des impôts et des déductions sur le revenu. Personne ne paiera plus de 80% d'impôt sur l'argent supplémentaire gagné. 90% des salariés retiendront au moins 50% d'un \$100 gagné en temps supplémentaire. Par contre, seulement 50% des intérêts d'un emprunt seront déductibles du revenu, comparativement à 100% dans le passé. Les conservateurs considèrent que ces réductions d'impôt sont trop faibles et que les limites sur les déductions sont une erreur dont souffriront les propriétaires de maisons et les hommes d'affaires qui prendront dorénavant moins de risques dans leurs investissements.

Les partis bourgeois détiennent présentement 175 sièges au parlement, un de plus que les socialistes. Les partis désignés sous le vocable de social-démocrate (154 sièges) et le parti communiste de gauche (20 sièges).

Michael LAUGHREA, Ph.D.
Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations publiées à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (ferme le samedi)	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7111 285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants National, Télé-Presse Vacances, voyages Carrières et professions, nominations	285-7202 285-7306 285-7265 285-7320
PROMOTION	285-7100		
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6901		

SÉCURITÉ ET CONFORT

BIONAIRE 1000

- purificateur d'air et ioniseur pour la maison
- purifie 150 pi. cu. / min.



L'AIR PUR

n'est pas un luxe... mais une NÉCESSITÉ



BIONAIRE 2001

- purificateur d'air et ioniseur pour l'entreprise
- purifie 300 pi. cu. / min.

EQUIPEMENT MÉDICAL
A VOTRE SERVICE DEPUIS 75 ANS

849-2407

Heures d'offices:
du lundi au vendredi 9h à 17h30
samedi de 9h à 15h00

4338 ST-DENIS MTL

Regent St-Pierre
C. MARTIN JR.

Le jugement Deschênes: Lévesque craint le pire

■ QUÉBEC-Le premier ministre Lévesque craint que le jugement Deschênes, ne soit un premier pas dans l'émasculation du français au Québec.

Claude-V. MARSOLAIS

de notre bureau de Québec

«A voir certaines réactions exhubérantes dans certains milieux mercredi, on peut s'attendre à d'autres efforts pour essayer de voir à quel point il y a moyen d'émasculer la protection du français au Québec. Cela nous promet des temps difficiles dans un domaine que l'on pensait réglé», a dit M. Lévesque lors de sa conférence de presse relative au remaniement ministériel.

Le chef du gouvernement a rappelé que la Charte canadienne des droits et libertés avait été adoptée sans le consentement de l'Assemblée nationale et de la population québécoise. Selon lui, il y a un pouvoir fondamental, le droit sur l'éducation qui appartient à la société québécoise, qui est en train d'être émis. «C'est un pouvoir sans lequel il n'y aurait pas eu de système fédéral parce que nos ancêtres, qui se respectaient, ont exigé que ce droit sur l'éducation et sur les écoles appartienne exclusivement au Québec. Il est déchiré maintenant, on le voit, jusqu'à nouvel ordre.»

M. Lévesque a signalé que le gouvernement aura à décider d'ici quelques jours s'il a l'intention de porter ce jugement en appel. Entretemps, rien ne sera changé pour les admissions dans les écoles anglaises, mais le premier

ministre a indiqué que le gouvernement agira rapidement afin de

ne pas entretenir de confusion chez les parents des élèves.



Québec n'aurait pas signé l'entente constitutionnelle, en 1867, s'il avait su ce qui arrive aujourd'hui, a estimé hier le premier ministre René Lévesque en commentant le jugement Deschênes, sur la loi 101. Photo UPC

Le PSBGM décide d'appliquer la «clause Canada» immédiatement

■ Hier soir, par un vote unanime, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (Protestant School Board of Greater Montreal), a décidé d'appliquer immédiatement la «clause Canada», ce qui signifie que 48 élèves de cette

MADELINE BERTHAULT

commission scolaire vont passer du secteur français au secteur anglais ces jours-ci. De plus, 60 autres, qui avaient été refusés et qui ont quitté la CEPGM (PSBGM), pourront représenter leur demande d'ici le 30 septembre, date de clôture des inscriptions, pour éventuellement être admis dans les écoles anglaises de cette commission scolaire qui compte un total de 33.000 étudiants.

Par ailleurs, les commissions scolaires Laurenval (Laurentides et Laval), et Lakeshore ont adopté des résolutions semblables à la suite du jugement rendu mercredi par le juge Jules Deschênes de la Cour supérieure,

rendant caduque les articles 72 et 73 de la Charte de la langue française et accordant préséance à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Quant aux commissaires du PSBGM, c'est très rapidement et avec une satisfaction et une joie évidente qu'ils ont adopté la résolution suivante: «... que les enfants qui sont admissibles à l'enseignement primaire et secondaire en anglais en vertu de la section 23(1)(b), section 23(2) et section 23(3) de la Charte canadienne des droits et libertés 1982, soient admis aux écoles de langue anglaise sous la juridiction du PSBGM». L'autre volet de la résolution autorise le PSBGM à appliquer cette décision «immédiatement».

Le directeur général du PSBGM, M. Marcel Fox, a expliqué la décision rapide de sa commission scolaire en soulignant que la période d'inscription se termine le 30 septembre et qu'on gagne ainsi un an, soit la présente année scolaire. Interrogé sur les conséquences d'une possible

poursuite du dossier en Cour d'appel et même en Cour supérieure, M. Fox s'est dit confiant mais a précisé que si l'appel était gagné par le gouvernement québécois, le PSBGM et les autres commissions qui auront appliqué la clause Canada seront coincés car le ministère de l'Éducation n'accordera pas le per capita pour les élèves touchés.

M. Fox a également déclaré que même s'il s'agit d'une «question de principe, nous sommes contents du jugement Deschênes», et il a ajouté: «Ce qui est triste c'est d'avoir été obligé d'aller en Cour pour ça». M. Fox espère toutefois que tous les francophones hors Québec pourront bénéficier du jugement Deschênes.

Quant au commissaire Burnett du PSBGM, il est d'avis qu'il s'agit plus que d'un principe car «ce jugement est très important pour l'avenir de la communauté anglophone du Québec et de son système d'éducation».

Le PLQ réclame «justice» pour les enfants touchés

■ QUÉBEC-Tout en dénonçant vertement la réaction du ministre Laurin au jugement Deschênes, Claude Ryan a demandé hier au gouvernement de «faire justice sans délai au droit que possèdent désormais les enfants de parents ayant reçu leur formation en anglais dans d'autres provinces du Canada d'être inscrits à l'école anglaise au Québec».

GILLES GAUTHIER

de notre bureau de Québec

Le nouveau critique libéral en matière d'éducation a également demandé que le gouvernement Lévesque «tout en réservant, s'il le juge opportun, ses recours en appel, annule ou suspende, tant que dureront les procédures judiciaires, toute mesure et toute restriction administrative visant à limiter ou à nier, à toute fin utiles, la jouissance pour ces enfants

d'un droit fondamental que leur garantit la constitution canadienne».

Le député d'Argenteuil a par ailleurs soutenu que les propos du ministre de l'Éducation Camille Laurin au sujet du jugement Deschênes sur l'accès à l'école anglaise constituent une imposture et sont indignes d'un homme public qui se respecte.

«M. Laurin tente de faire croire à la population du Québec que le jugement crée un danger mortel pour l'avenir du français au Québec. Ce sont là des propos démagogiques et alarmistes qui n'ont aucun rapport véritable avec le problème que devait trancher le juge Deschênes. Le jugement ne change absolument rien au statut des francophones et des enfants de parents immigrants, qui constituent l'immense majorité de la population scolaire au Québec».

Tout au plus quelques centaines d'enfants sur plus de 1.2 millions, précise M. Ryan, pourront bénéficier chaque année de l'article 23 de la Charte des droits. «Nous sommes bien loin l'interprétation apocalyptique que propose M. Laurin lorsqu'il affirme que le jugement Deschênes nous ramène au régime de la loi 63, au libre choix».

Le député a affirmé que la charte constitutionnelle des droits est une de ces lois canadiennes auxquelles citoyens et gouvernement de ce pays doivent obéissance. «Elle est au surplus une loi essentiellement raisonnable, modérée et civilisée dans son contenu».

Il a également demandé que le gouvernement «accepte enfin de réviser, une fois pour toutes, sa politique linguistique dans le domaine visé par le jugement de manière à faire droit à la clause Canada».

Un impact à ne pas minimiser, selon le président du MNQ

■ Pour M. Gilles Rhéaume, président du Mouvement national des Québécois et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, on aurait tort de minimiser l'impact immédiat et négatif du jugement Deschênes au Québec et dans les autres provinces canadiennes.

CONRAD BERNIER

A son avis, la seule manchette du quotidien *The Gazette*, édition d'hier, prend dans les circonstances une dimension et une signification abusives, certes, mais malgré tout trop énorme pour ne pas avoir un impact dévastateur dans la population francophone en général.

«Quand *The Gazette* titre: *Court scraps law placing English in French schools*, il faut traduire et comprendre que, pour elle et pour ses lecteurs, le jugement Deschênes jette carrément à la poubelle la loi 101, loi effrayante, tyrannique, dictatoriale, et désavoue le gouvernement démocratiquement élu qui en est l'auteur», a affirmé Gilles Rhéaume.

Le président du Mouvement national et de la SSJB-M ne veut pas pour sa part minimiser l'im-

portance de cette victoire anglophone et fédéraliste. «Le gang Trudeau est satisfait, dit-il, et Jean Chrétien demande maintenant aux Anglais qui ont quitté le Québec d'y revenir avec leur argent. Avec la *Canada Bill* de Trudeau et Chrétien, le jugement Deschênes était inévitable. Tout cela constitue un engrenage terrible qui rend désormais impossible la refrancisation du Québec et la réalisation des objectifs fondamentaux de la loi 101. La seule issue possible maintenant, c'est l'indépendance du Québec».

Godin à la Loi 101: une nomination «inquiétante»

santes des anglophones qui souhaitent, entre autres, un assouplissement des règles régissant l'affichage et les tests linguistiques pour les professionnels.

Les gens d'Alliance-Québec, qui ont longuement discuté de ces sujets avec M. Lévesque, ne manqueront certes pas de voir là une raison d'espérer une réponse positive à leurs requêtes.

«Stop, look and listen»

Interrogé par LA PRESSE hier après-midi, Godin a dit que son attitude en serait une de «stop, look and listen». C'est-à-dire qu'il prendra le temps d'étudier le problème et d'écouter les représentations des anglophones et des francophones. A savoir s'il est moins intransigent que son prédécesseur, il répond que c'est pour beaucoup une question d'image. «J'aborde la question avec ouverture, ajoute-t-il, en me disant qu'il faut trouver le point d'équilibre entre la place du français et les garanties qu'on doit donner à l'anglais.»

Il précise que les questions de l'affichage et des tests seront traitées en priorité et que le ministre Laurin avait déjà commandé des études sur ces sujets. Tout cela s'inscrit dans une révision globale de la loi, qui s'impose après cinq ans, pense Godin, comme son prédécesseur d'ailleurs, qui s'appretait à publier un bilan.

«On va évaluer tous les aspects de la Loi 101 et après avoir consulté tant les anglophones que les francophones, on va décider soit de ne rien changer, soit d'affermir ou d'assouplir certaines parties», conclut le ministre.

Mauvaise journée pour Jacques-Yvan Morin

Le remaniement ministériel porte deux durs coups au ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques-Yvan Morin. D'une part, il ne fera plus partie du Comité des priorités, ce qui semble indiquer que son ministère n'a plus l'importance qu'il avait et que son titre de vice-premier ministre n'est qu'honorifique.

Mais le pire est peut-être pour lui de voir accéder Bernard Landry au poste de ministre du Commerce extérieur. Depuis qu'il a succédé à son homonyme, M. Morin avait accordé la priorité à l'économie au détriment des affaires constitutionnelles et des relations avec la France. C'était un secret de Polichinelle qu'il souhaitait garder la haute main sur le commerce extérieur, soit en ajoutant ce titre à celui de ministres des Affaires intergouvernementales, soit en supervisant le travail d'un ministre junior. Or Landry n'a rien d'un débutant et on peut s'attendre à ce qu'il joue des coudes afin de se tailler un gros morceau du gâteau.

Louis Falardeau

QUÉBEC

■ Indélogeable ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gerald Godin a eu hier une promotion qui ne manquera pas d'inquiéter les plus farouches partisans de la Loi 101. Il devient en effet responsable de l'application de cette loi-vedette du gouvernement péquiste, sauf pour la partie relative à l'éducation, que garde Camille Laurin. Or, autant ce dernier a la réputation méritée d'être intraitable en ce qui concerne la nécessité de conserver l'ensemble de la loi qu'il a fait adopter il y a cinq ans, autant Godin est perçu comme partisan d'un assouplissement de certaines de ses modalités.

Cette réputation de modéré tient certes pour beaucoup au fait que le député de Mercier a été le porte-parole officieux, puis officiel, du gouvernement Lévesque auprès de la communauté anglophone depuis 1976, ce qui l'a amené à utiliser un langage toujours empreint de circonspection, sinon de bon-ententisme. On verra bien maintenant quelles sont ses vraies couleurs. Il aura à répondre aux demandes pres-

Remaniement à Ottawa: Lalonde irait aux Finances

■ OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, Marc Lalonde, succéderait à Allan MacEachen au poste de ministre des Finances, aujourd'hui, lorsque le premier ministre Trudeau procédera à un remaniement ministériel qui consistera à permuter quatre ministres déjà en place.

Une personne en autorité, à Ottawa, nous a confirmé, tard hier

soir, que M. MacEachen, après avoir procédé à la rédaction de trois budgets en deux ans, reprendra son ancien poste de ministre des Affaires extérieures.

L'actuel titulaire du poste, Mark MacGuigan, assumera les fonctions de ministre de la Justice, à la place de Jean Chrétien qui ira pour sa part à l'Énergie.

Les nouveaux ministres seront assermentés par le gouverneur

général Ed Schreyer à neuf heures ce matin.

La secrétaire de presse de M. Trudeau, Nicole Senécal, avait déclaré plus tôt hier que le remaniement serait de peu d'importance, quant au nombre de ministres, mais qu'il était d'importance en raison des postes permutés.

«Il s'agit d'un léger remaniement et c'est la première phase d'un remaniement», a-t-elle ajou-

té, ajoutant qu'elle ne savait pas, toutefois, quand serait annoncée la deuxième phase.

Des rumeurs circulaient depuis plusieurs semaines à Ottawa à propos de modifications à la composition du cabinet qui seraient, croyait-on savoir, les plus importantes depuis la réélection des libéraux en février 1980, à l'issue d'un interlude conservateur de neuf mois.

Appel ou non, Québec doit se décider vite, disent les commissions scolaires

■ Il est important que le procureur général du Québec décide au plus tôt de porter ou non en appel le jugement rendu mercredi par le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, sur la constitutionnalité des articles 72 et 73 de la Charte de la langue française.

C'est ce qu'a déclaré hier le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), M. Jacques Chagnon. Selon ce dernier, si le gouvernement place l'appel, il faudra respecter le statu quo en attendant la décision finale des tribunaux.

De son côté, la Centrale de l'enseignement du Québec considère que le jugement Deschênes «risque de relancer un débat qui depuis quelques années était en bonne voie de se régler de manière civilisée et acceptable pour l'ensemble des citoyens du Québec». La CEQ est également d'avis que les effets de la primauté de la charte fédérale sur la Loi 101 du Québec «font craindre le pire dans la mesure où le Québec perd des pouvoirs en matière d'éducation, ce qui était jusqu'à maintenant considéré comme de son entière juridiction».

MacGuigan favorise l'adhésion du Canada à l'OÉA

■ OTTAWA-Rompant avec la position adoptée par Ottawa depuis une décennie, le ministre des Affaires extérieures M. Mark MacGuigan s'est dit hier favorable à une éventuelle adhésion du Canada à l'Organisation des États américains.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

Au cours d'un déjeuner avec un groupe de journalistes, le ministre a précisé qu'il ne s'agissait là que d'une opinion personnelle. «Notre politique envers l'Amérique Latine

ne exige la considération d'une pleine participation dans les affaires de ce continent, dit-il. Nous ne pouvons continuer à maintenir des barrières entre nous et les pays latins».

M. MacGuigan attend avec grand intérêt le rapport final du comité parlementaire sur l'Amérique Latine, avant d'adopter une ligne de conduite. Dans son rapport préliminaire, en décembre 1981, le comité préconisait déjà cette nouvelle orientation.

Fondée en 1948 l'OEA regroupe maintenant une trentaine de pays. Le Canada refuse toujours d'y

adhérer. Il se contente, depuis 1972, du statut d'observateur permanent. Les tenants de cette position soutiennent que le Canada s'assure ainsi d'une plus grande liberté d'action dans ses relations avec l'Amérique Latine. Le Canada, par exemple, n'a pas rompu ses liens avec Cuba, lorsque ce pays a été expulsé de l'OEA en 1964.

En 1979 la ministre des Affaires extérieures du gouvernement Clark, Mme Flora McDonald, avait évoqué la possibilité d'adhérer à l'OEA. Mais elle n'a pas eu le temps de mener son projet à

terme. MacGuigan reprend donc le dossier abandonné par le gouvernement précédent.

Notons que le Canada participe tout de même aux travaux de six des agences de l'OEA. Il devenait, en février dernier, membre à part entière de la Conférence inter-américaine des télécommunications de l'OEA.

Rôle modérateur

Au cours de sa rencontre avec la presse, M. MacGuigan a également expliqué que le Canada voulait jouer un rôle modérateur au Moyen Orient. Nous voulons en-

courager les modérés des deux côtés à trouver un compromis susceptible de ramener la paix, a-t-il dit.

Le ministre a déclaré que la proposition Reagan et celle des États arabes lui semblaient offrir des voies encourageantes vers une solution au conflit. Il s'est montré disposé à discuter de la création de divers programmes d'aide aux Palestiniens vivant sur la rive ouest du Jourdain et dans la bande de Gaza, afin de les inciter à participer à la pacification de la région.

Passant ensuite à la prochaine

rencontre des ministres des Affaires extérieures de l'OTAN, qui doit avoir lieu à Val David le mois prochain, M. MacGuigan a dit espérer qu'elle détendrait les relations entre les États-Unis et l'Europe. En décrétant un embargo sur l'exportation d'équipement destiné à la construction du gazoduc entre l'Europe et l'Union Soviétique, Washington a vivement indisposé ses alliés.

Enfin, M. MacGuigan a affirmé ne point douter qu'il serait toujours ministre des Affaires extérieures après le remaniement du cabinet.

Le Sud au Nord

LE DIFFICILE PARI DES PAYS NÉGRO-AFRICAINS

Développer l'économie en privilégiant l'agriculture

■ Pendant le mois de septembre, 50 jeunes journalistes africains vont nous parler, d'eux et de nous. Ce sont les finissants de deux écoles africaines de journalisme, le Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de l'Université de Dakar au Sénégal et l'École supérieure internationale de journalisme de Yaoundé (ESI-JY) de l'Université de Yaoundé au Cameroun, originaires de 10 pays d'Afrique au sud du Sahara. Ils constituent le dixième groupe que le Programme de formation des communicateurs africains (PFCA) de l'Université de Montréal reçoit depuis 1972 pour le compte de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI).

Ceux qui se spécialisent en presse écrite vont, pendant trois vendredis consécutifs, utiliser quatre pages de La Presse pour intervenir dans ce dialogue nord-sud, difficile au point que certains le considèrent comme un monologue, mais indispensable dans le monde d'aujourd'hui. Ceux qui se spécialisent en journalisme radiophonique nous parleront sur les ondes de CIBL-MF, les 14, 15, 16, 20, 21 et 23 septembre. Enfin, ceux qui ont été formés en télévision réaliseront deux émissions qui seront diffusées en direct sur le canal 9 de Télévision nationale, le lundi 20 et jeudi 23 septembre.

Depuis 10 ans, ils sont plus de 500 journalistes et communicateurs africains à être venus ici se confronter à un mode de vie différent du leur, à des systèmes de valeurs autres, à des méthodes de travail particulières. Mais leur séjour n'est pas à sens unique; tout en cherchant à comprendre ce monde nord-américain qu'est le nôtre, ils ont permis à beaucoup d'entre nous, un peu partout au Québec et même ailleurs au Canada, de découvrir à travers eux, un peu cette Afrique, si mal connue ici.

JEAN CLOUTIER

Directeur de l'Institut international de la communication et
Directeur du PFCA de l'Université de Montréal

L'activité économique dans l'ensemble négro-africain repose essentiellement sur la masse paysanne. La plupart des gouvernements d'Afrique affirment en effet donner la priorité au secteur rural, n'accordent au secteur industriel que la portion congrue

ALEXIS EFON

dans les différents programmes budgétaires. Une telle option peut laisser songeur le citoyen d'un pays industrialisé, donc développé qui tient pour acquis que le degré de développement économique d'un pays se mesure à la prospérité de son industrie. Voilà bien un trait d'originalité — un de plus — de l'Afrique balbutiante. Il reste à savoir si c'est là une originalité bénéfique.

En vingt-deux ans de souveraineté politique, le Cameroun a déjà vécu deux révolutions: une économique et une politique. La première, économique, date de 1975 et

porte le nom de Révolution verte (à la camerounaise). Verte comme les plantes des champs. La Révolution verte camerounaise compte aujourd'hui sept ans. C'est assez pour en faire le bilan (sommaire); un bilan qui, à quelques modalités près, est valable pour les agricultures des autres pays sud-sahariens.

L'objectif principal de la Révolution verte était de redynamiser le monde rural, de produire davantage, bref, de développer le secteur agricole et partant, l'ensemble de l'économie nationale. Mais force est de reconnaître qu'aujourd'hui, la tendance est à une stagnation de la production agricole, alors que la population augmente, augmente. 80% de Camerounais vivent en milieu rural, soit exactement la moyenne de l'Afrique sud-saharienne. La densité de la population au kilomètre carré cultivable est de 30 habitants. Ce qui signifie que les paysans disposent d'assez vastes es-

paces de terres pour les cultures. La surpopulation du Cameroun n'est donc pas absolue, mais relative. Elle est due au fait que le rythme de la production agricole ne suit pas celui de la croissance démographique. Pourquoi cela?

En réponse à cette question, l'on a l'habitude d'invoquer le climat rigoureux des tropiques, l'analphabétisme et les mentalités arriérées des paysans qui envisagent avec réticence la nécessité de renoncer aux systèmes agricoles traditionnels. Tels sont là des explications que les hommes chargés de conduire la politique agricole du Cameroun acceptent pour la plupart, au point que le paysan est presque considéré comme un grand enfant et laissé à l'écart dans la prise des décisions qui le concernent.

«Self-reliance»

Les lieux communs signalés plus haut, même s'ils renferment un brin de vérité, n'expliquent pas

entièrement la stagnation de la production agricole africaine. La raison véritable s'en trouve certainement ailleurs.

Le citoyen d'un pays développé, du Canada ou d'ailleurs, sait fort bien que les entrepreneurs industriels, auxquels incombe la majorité des charges dans le développement économique de leur pays, sont véritablement des responsables, c'est-à-dire des gens libres de prendre personnellement des décisions conformes à leurs ambitions. Ce sont des leaders économiques qui, d'ailleurs, se confondent de plus en plus aux leaders politiques. Cette tendance date de la première révolution industrielle qui a déclenché l'expansion économique du monde occidental.

Mutatis mutandis, le paysan camerounais ou de tout autre pays négro-africain, dès lors qu'il est l'acteur principal du développement économique de son pays, devrait logiquement être le maître

d'oeuvre des programmations en matière agricole, un entrepreneur. Tel n'est pas le cas. La méthodologie d'élaboration des plans de développement africains privilégie, les avis des experts, étrangers et nationaux, et fait peu de cas de ceux des paysans. La politique économique globale de nombreux pays sud-africains va d'ailleurs plus ou moins inconsciemment à l'encontre de la «self-reliance» paysanne.

Pour respecter la règle, mentionnons néanmoins une exception: la Tanzanie, où le gouvernement du président Julius Nyerere encourage en milieu paysan une forme de pédagogie de groupe, un processus collectif d'innovation, d'auto-évaluation et d'auto-encadrement. La Tanzanie, pays agricole, n'est peut-être pas développée au sens où l'entendent les comptables. Mais il reste à prouver que le développement se réduit à une simple opération de comptabilité.



L'activité économique dans l'ensemble négro-africain repose essentiellement sur la masse paysanne

Rectifier les mensonges d'une certaine histoire

■ L'Afrique, les Africains ont-ils une histoire? Longtemps, les manuels d'histoire de l'humanité rédigés en Occident ont répondu à cette question par la négative. Ou alors, ils ne représentaient le continent africain que comme un ensemble de peuplades sauvages, très proches des animaux de la jungle qui les entoure, gouvernés par des roitelets sanguinaires, jusqu'à ce que l'Europe leur apporte la civilisation.

LUCIEN HOUÉDANOU

Les Africains considèrent cette vision comme étant délibérément entachée de mauvaise foi. Particulièrement au moment de la colonisation, l'Europe avait besoin d'élaborer et de diffuser une image négative du monde africain pour se donner bonne conscience et un semblant de justification à ses guerres de conquête. C'est pourquoi il existe depuis quelques décennies, en Afrique, des courants de contestation de l'histoire telle qu'elle a été façonnée par les milieux fidèles aux thèses de l'infériorité absolue et omnitemporelle des Africains.

Il a fallu d'abord, aux historiens africains, restituer leurs dimensions réelles aux résistances à la colonisation, que l'histoire officielle avait tendance à dénaturer et à minimiser. Mais principalement, ces historiens ont eu à arracher à des sources écrites négligées (relations de voyages des historiens grecs et arabes) et surtout aux sources orales très suspectées par les historiens classiques, la reconstitution du passé précolonial du continent.

Aujourd'hui, l'opinion est pratiquement acquise au point de vue de l'éminent historien malien Amadou Hampathé Ba qui énonce qu'en Afrique, chaque vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle. Mais avant qu'on arrive à ce consensus, les détenteurs de la tradition orale (griots et vieilles personnes) ont longtemps été considérés avec méfiance par les historiens. On reprochait à ces traditionnistes de solliciter les faits historiques de manière à magnifier leurs ascendances respectives; par ailleurs on estimait que la seule mémoire est un véhicule trop fragile pour restituer une version intégrale d'événements remontant à des époques très éloignées.

Répondant à ces critiques, l'Ivoirienne Henriette Diabaté cite le professeur Joseph Ki Zerbo de la Haute-Volta qui remarque que même «l'écrit est une source orale pétrifiée», et que «toute l'histoire de l'humanité a été dite avant d'être écrite». Par ailleurs, les sources écrites sont loin d'être aussi objectives qu'on le croit généralement et enfin, les Occidentaux ne peuvent pas se rendre compte des techniques prodigieuses de mémorisation mises en oeuvre par les détenteurs de la tradition dans les civilisations de l'oralité.

On a pu s'en rendre compte au cours de deux colloques organisés

à Bamako 9 (Mali) en 1975 et en 1976, où le griot Wa Kamissoko de Krina a soumis à d'éminents spécialistes venus de divers pays africains, européens et américains, l'histoire des empires africains du Mali, du Ghana, du Songhaï, telle qu'elle est consignée par une tradition orale qui remonte jusqu'à l'Égypte pharaonique.

L'héritage égyptien

Il y a, du reste, actuellement en Afrique tout un courant scientifique qui oeuvre à une meilleure connaissance de l'Égypte pharaonique, civilisation que certains historiens occidentaux ont voulu détacher du monde négro-africain pour l'incorporer au monde méditerranéen. Ce courant a été lancé en 1954 par l'égyptologue sénégalais Cheikh Anta Diop. Mais les thèses défendues par cet éminent savant allaient, à l'époque, si nettement à l'encontre des idées répandues sur l'incompétence historique des Noirs, que, pendant plus d'un quart de siècle, Cheikh Anta Diop a dû mener un combat solitaire: le premier homme sur terre est apparu en Afrique et il était Noir; la civilisation de l'Égypte pharaonique a été bâtie par des Noirs qui, par l'intermédiaire de la Grèce, ont transmis au monde occidental en particulier et à l'humanité d'une manière générale, un capital de connaissances hautement élaborées dans les domaines de la science, des techniques, des arts, de la philosophie, de la religion, etc., capital que l'humanité continue de faire fructifier de nos jours. Aujourd'hui, grâce aux faits indiscutables sur lesquels il fonde son argumentation, le professeur Diop a réussi à faire admettre ces thèses dans les milieux scientifiques internationaux.

Les arguments les plus frappants avancés pour démontrer les liens entre l'Égypte pharaonique et le reste de l'Afrique sont ceux qui se rapportent à la parenté entre la langue égyptienne pharaonique et les langues actuellement parlées ici et là en Afrique. Ceci est étayé par de jeunes chercheurs comme le Congolais Théophile Obenga et le Sénégalais Pathe Diagne qui relaient, enrichissent et amplifient les positions de Cheikh Anta Diop.

Mais ces courants de rectification des mensonges d'une certaine histoire ne visent nullement, comme on pourrait le croire, à prendre une espèce de revanche sur l'ancien colonisateur, ni de tourner le dos à un présent fait de sous-développement pour se réfugier dans un passé glorieux. «Expliquer les faits tels qu'ils se sont réellement déroulés, c'est le plus grand bien qu'on peut faire à l'humanité», dit à cet égard Cheikh Anta Diop. Et, à notre avis, une telle entreprise est d'autant plus pertinente que l'Occident — aussi bien européen qu'américain — n'a pas encore fini de se faire de l'Afrique une image réductrice et négative: une des rares fois où nous avons entendu la télévision canadienne évoquer l'Afrique, c'était sous la forme des «enfants Noirs qui meurent de faim»!

L'université en Afrique à la recherche de son identité

■ Poser le problème de l'université en Afrique revient à poser le problème de cadres. Les États africains ont-ils besoin de cadres et de quels cadres s'agit-il? Et en remontant d'un cran, quels sont les problèmes qui se posent à l'université africaine?

En 1960, les pays africains ont accédé en masse à l'indépen-

THARCISSE GATWA

dance. Tous sans exception n'avaient pas de cadres de conception et les quelques cadres d'exécution formés sur le tas par la colonisation étaient insuffisants. Les bureaux des ministères, les directions de différentes activités nationales, le domaine de la santé où la mortalité atteignait souvent plus de 200 pour mille manquaient d'animateurs. Dans le domaine de l'agriculture, les méthodes restaient archaïques alors que sans industries, ces pays qui avaient été engagés par les puissances coloniales dans le circuit du commerce international devaient compter sur les cultures de rente pour la rentrée de devises nécessaires à l'échange international.

Dans l'immédiat, la solution fut de recourir aux anciennes métropoles pour qu'elles prêtent des cadres qui furent appelés des «assistants techniques». Mais parallèlement, une politique de formation des cadres au niveau supérieur fut mise en oeuvre en fonction des besoins urgents: santé, planification économique, etc. Aujourd'hui, chaque pays africain du plus petit au plus grand a son université. Le Nigeria avec ses 85 millions d'habitants en a 19; le Ghana, 5, le Zaïre, 3. Les unes se sont développées plus vite que les autres (Kinshasa a 30.000 étudiants; Dakar 12.000, Yaoundé 10.000) non seule-

ment en fonction d'un choix du système éducatif et de société mais aussi des certaines contingences inhérentes à la fragilité de nouvelles structures des États récemment indépendants.

Inadéquation des structures

Bon nombre de problèmes qui se posent à l'université africaine actuellement sont liés aux contingences économiques, politiques, culturelles.

Économiques: L'accroissement en valeur absolu et en qualité (augmentation des effectifs et du nombre de facultés et des sections) ne s'est pas accompagné d'une adaptation des structures d'accueil. Construite en 1963 pour accueillir 2.500 étudiants environ, l'université de Yaoundé en compte aujourd'hui 10.000. Et les structures mises en place alors, tels que les restaurants, la bibliothèque, les amphithéâtres sont demeurées inchangées. L'inadéquation des structures est donc l'une de pierres d'achoppement de nos campus.

Politiques: Si tant est vrai que bon nombre des pays africains manquent de moyens pour mettre en place les mécanismes pouvant permettre à l'université de remplir son rôle de milieu de recherche et de formation des cadres, il reste que la vie au campus est tributaire de la conjoncture politique actuelle. Tout problème est amplifié et trouve directement une connotation de «subversion et de tentative d'intoxication à partir de l'extérieur». Si depuis mai 1968 en France, les hommes politiques sont méfiants à l'égard de l'université considérée comme élément de subversion, l'état s'est resserré davantage sur les universités africaines. Ainsi en 1972, les étudiants de Kinshasa furent en-

rôlés dans l'armée pour avoir contesté l'authenticité à outrance imposée à toute la vie nationale. Alors que la tendance actuelle dans bon nombre d'autres institutions universitaires est d'être les doyens de faculté, les titulaires de chaire et autres responsables académiques par les conseils de faculté et de l'université, dans la plupart d'universités africaines ils sont nommés par décrets. Entendu que ce sont des hommes du parti qui ont entre autre rôle de contrôler le mouvement des étudiants et des professeurs. C'est ainsi que dans une certaine université toute conférence devant être prononcée par un des professeurs doit être soumise à la censure du chancelier une semaine avant la séance. Certains observateurs ne manquent pas de remarquer que cette intrusion de la politique dans la vie universitaire fausse beaucoup les données. Dans la mesure où ces «nouveaux académiciens» doivent procéder au recrutement des futurs cadres voués à la cause des responsables politiques, les frictions tribalistes, le népotisme ne manquent pas de souiller les dossiers de ces institutions. Tels ressortissants de tel groupe ethnique sont orientés dans telle option académique avec possibilités accrues de bourses à l'étranger et meilleurs débouchés, etc. Et quand les professeurs s'en mêlent pour vendre les copies d'examen aux ressortissants de la même ethnie, le problème devient complexe.

Chômage et exode de cerveau

Mais tous les cadres formés à l'extérieur ne sont pas nécessairement mieux cotés. Et bon nombre d'entre eux préfèrent rester dans les pays occidentaux. Mais l'université africaine a-t-elle déjà don-

né suffisamment de cadres au continent pour produire des chômeurs (diplômés sans embauche) et l'exode de cerveau? Suivant l'importance des universités, plusieurs centaines de diplômés sont déversés chaque année sur le marché du travail pour chômer. Plusieurs pays tels que le Cameroun, le Sénégal et la Côte d'Ivoire connaissent effectivement le chômage intellectuel. Cette situation est due au fait que certaines facultés qui ne donnent pas nécessairement accès à la vie pratique mais où tout le monde peut s'essayer, connaissent plus d'affluence: droit, sciences économiques, etc.

Pour éviter de tels écueils; instabilité politique; manque d'emploi, etc., la plupart de cadres formés à l'étranger préfèrent y rester ET Y sont parfois joints par des exilés involontaires.

C'est ici qu'intervient le grand débat en cours actuellement. Doit-on laisser le système actuel de libéralisation d'entrée à l'université se perpétuer et laisser le mécanisme du marché du travail disponible jouer le rôle de régulateur; et au besoin, expatrier les compétences, ou doit-on planifier le recrutement universitaire en fonction des emplois disponibles et à prévoir? C'est un choix de système d'éducation qui a chacun ses avantages et ses inconvénients.

À tout ce tableau, il faut ajouter que l'université africaine, victime d'une conjoncture d'instabilité, n'a pas encore de programme fixe. À Yaoundé, en Faculté de lettres, on a dû supprimer la licence en littérature négro-africaine parce qu'on ne trouvait pas de langue de base. Ainsi, tant que le débat politique et culturel sur les langues africaines n'aura pas été clos, l'université africaine continuera d'en subir les coups et son identité sera encore à acquérir.

Le Sud au Nord

La dot: symbole ou marchandage?

■ Komlan et Adzo sont citoyens togolais. Le Togo est un petit pays de l'Afrique de l'Ouest, ayant une superficie de 56 000 km² et une population de 2 500 000 habitants.

KOKOE FOLIVI

Komlan et Adzo viennent de se marier. Un soir, la jeune épouse annonce avec joie à son mari: «Chéri, je suis contente. Je crois que j'attends un enfant...» Mais au lieu de manifester la même joie que sa femme, Komlan se rembrunit. Non, dit-il à sa femme; nous ne pouvons accueillir cet enfant en ce moment. Je dois rembourser les dettes accumulées à l'occasion de la célébration de notre mariage. N'oublie surtout pas que mon titre foncier a été mis en gage pour pouvoir payer ta dot.

La tradition résiste

La dot... Au Togo, malgré l'influence de plus en plus accrue du modernisme, certaines pratiques traditionnelles résistent. Le mariage en fait partie. Il demeure la condition sine qua non pour qu'un couple, «digne de ce nom», soit reconnu et intégré à la société. Or ce mariage est généralement l'aboutissement d'un long processus. L'étape la plus importante de celui-ci est le versement de la dot. Elle ouvre la porte aux fiançailles officielles.

Dans le sud du Togo, le versement de la dot donne lieu à toute une cérémonie. Le matériel est, pour la plupart du temps, constitué de dix bouteilles de boissons alcoolisées et de deux bouteilles de boissons gazeuses. Actuellement, une bouteille de boisson alcoolisée coûte entre 20FF et 40FF (entre \$4 et \$8). La bague de fiançailles, qui sera portée par la jeune fille, est ajoutée aux boissons. Son prix, qui est fluctuant, se situe en ce moment autour de 600FF (\$120). Enfin, l'ensemble est «couronné» par une certaine somme d'argent, dont le montant est égal ou supérieur à 40FF (\$8). Sa variation dépend du rang social de la jeune fille. C'est ainsi que dans certaines familles, le prétendant qui veut faire honneur à sa belle-famille, ajoute à la dot au moins six demi-pièces de tissus pagnes, grand teint. Leur prix unitaire varie entre 160FF et 280FF (\$30-\$60).

Le code togolais des personnes et de la famille stipule que «la dot a le caractère de symbole. Elle peut être payée en nature ou en espèces ou sous les deux formes. En aucun cas, son montant ne peut excéder la somme de dix mille francs».

Or, de plus en plus, la dot perd son caractère symbolique. L'inflation galopante, principale caractéristique de la crise économique, la cupidité et la recherche incessante de prestige de certains parents, font de la dot un vrai marchandage. Il arrive donc que la dot soit rejetée pour insuffisance. Il faudra alors la compléter et continuer à faire de petits cadeaux pour entrer dans les «bonnes grâces» de la belle-famille.

Cette pratique, on ne saurait le dire, décourage la jeunesse. Celle-ci, en effet, est souvent incapable de remplir toutes les conditions du versement. La prolifération des unions libres, faisant fi de la position des parents, n'en est que la conséquence. Elles se font sans tambours ni trompettes. Certains jeunes, révoltés, provoquent des grossesses chez leurs partenaires, mettant ainsi les parents devant le fait accompli.

Les prétendants, qui veulent sauvegarder l'intégrité de la famille et rester ainsi dans les normes de la société, s'endettent. Dès lors, certains considèrent leur femme comme des objets vendus et les maltraitent en conséquence. Celle-ci doit se plier à toutes les exigences de son mari.

Une intervention de l'État

Cette pratique se retrouve dans presque tous les pays africains. Elle provoque très souvent, dans les conditions précitées, des problèmes économiques, sociaux, psychologiques... Car, s'il est vrai que certaines familles acceptent des dots modestes, il est aussi vrai que les extravagances que nous venons de signaler prennent de plus en plus d'ampleur.

L'observateur avisé pense que l'État devra intervenir, non pour abolir la dot, pratique ancrée dans les coutumes, mais pour sensibiliser le public. Les parents devront apprendre à assurer le bonheur conjugal de leur fille, en donnant à la dot son caractère symbolique.

L'exode rural au féminin: un phénomène inquiétant

■ Dans le monde occidental, l'exode rural se caractérise par le déplacement définitif des habitants du village vers la ville. Dans les pays africains ce mouvement est plutôt temporaire car le migrant n'abandonne pas pour toujours son milieu d'origine, mais il y revient à l'occasion des fêtes, des cérémonies ou pour voir sa famille.

ASSIBA AKAKPO

En Afrique de l'ouest et particulièrement au Togo, ce mouvement migratoire touchait uniquement les hommes. Ce sont eux qui après avoir trouvé du travail en ville y faisaient venir leurs femmes et leurs enfants. Mais, de nos jours, de plus en plus de femmes émigrent. Cette migration au féminin s'accroît de jour en jour. Le phénomène devient inquiétant et préoccupant.

Dans l'Afrique traditionnelle, chaque membre de la famille avait un rôle précis à jouer au sein de la société. L'individu ne pouvait décider de lui-même de quitter son village sans être maudit par les siens, mais actuellement,

avec l'introduction de nouvelles valeurs dans les communautés rurales et le développement de l'économie monétaire, les femmes émigrent à l'instar des hommes. Ainsi, il existe en Afrique un fort courant d'exode rural depuis la création des premières villes. Les femmes partent d'autant plus facilement que ce sont elles qui ressentent durement les pénibles conditions de la vie paysanne et que les mœurs actuelles le leur permettent.

Pourquoi partent-elles?

L'exode rural féminin est sous-tendu presque exclusivement par des motivations économiques. C'est la conséquence directe de la pauvreté du sol et de l'insuffisance de la production agricole. L'Afrique de l'ouest est le domaine de petites économies de subsistance à base agricole; les femmes occupent une bonne place dans la production agricole. Elles travaillent beaucoup mais les rendements sont faibles en raison de l'épuisement et de la surexploitation des sols mais surtout à cause de l'archaïsme des méthodes et des techniques culturales. L'exode

est la réponse spontanée d'une catégorie sociale désemparée qui cherche à se libérer des contraintes de la vie rurale dominée par les travaux champêtres peu rentables et très pénibles. Il traduit le vif désir de la rurale de s'élever économiquement, de se libérer, bref d'améliorer sa condition d'existence.

La désillusion

Les femmes partent pour la ville sans instruction, sans qualification professionnelle, sans argent. Elles ne trouvent d'emplois que dans les secteurs les moins bien payés et les moins qualifiés. Bien souvent elles se livrent à n'importe quoi pour survivre: elles se prostituent, se font domestiques, portefaix, etc. C'est alors la grande désillusion. À Lomé par exemple, le revenu journalier d'une portefaix est de l'ordre de moins de deux dollars, ce qui donnerait à peine soixante dollars par mois. Avec la conjoncture économique au Togo, il est tout à fait impossible de vivre correctement avec un tel revenu. Le problème du logement est également crucial pour ces portefaix qui, n'ayant pas d'argent pour louer une cham-

bre, couchent en plein air, au marché, sur les trottoirs.

L'exode rural se traduit dans les capitales africaines comme Lomé, Cotonou, Dakar, Ouagadougou, Abidjan, etc., par la formation d'une catégorie sociale démunie vivant dans la pauvreté et la misère. Ce n'est évidemment pas un phénomène entièrement négatif. Car il assure à celles qui l'ont choisi des avantages certains. Les femmes partent dans l'espoir d'améliorer leur condition de vie. Au prix de mille privations, elles contribuent à créer un modeste niveau de prospérité à leur famille restée au village par l'argent qu'elles leur envoient. Ces avantages ne peuvent en aucun cas remédier à ce que les campagnes africaines perdent par l'exode de leur population féminine.

La vraie solution durable ne peut être qu'une restructuration complète du monde rural. Rentabiliser l'agriculture, c'est la véritable politique d'émancipation économique et sociale qui servira la cause de la femme et celle de l'Afrique.



LA PROSTITUTION AU SÉNÉGAL

Une activité créatrice d'emplois

■ La prostitution, phénomène nouveau en Afrique noire, est l'un des problèmes les plus cruciaux des capitales africaines. Elle est devenue, dans certains pays comme le Sénégal, l'emploi qui recrute le plus et nourrit beaucoup de familles à Dakar. Ainsi les services de santé et de la police ont recensé plus de 7000 femmes qui en ont fait leur gagne-pain quotidien. Cette prostitution, introduite dans nos mœurs par la colonisation, a pu se développer à cause de la récession économique. Les premières victimes de cette récession sont les populations rurales, durement frappées par la sécheresse. Et devant l'existence d'infrastructures économiques dans la campagne, elles partent vers la capitale. Mais, analphabètes et sans qualification professionnelle, elles ne peuvent y postuler à un emploi et deviennent des proies faciles du «milieu».

ABDOURAHMANE CAMARA

A cette récession économique s'ajoute le développement effréné du tourisme de masse. À la faveur de cette industrie nouvelle, bars, boîtes de nuit et hôtels poussent comme des champignons dans Dakar. Mais le tourisme a surtout introduit, dans ce pays à majorité musulmane (80% de la population), la prostitution masculine qui prend de plus en plus d'ampleur. Selon les fichiers de la police, plus de 2000 jeunes, chômeurs pour la plupart, sont touchés par le phénomène. Leur clientèle: des dames, souvent âgées, en quête de sensations fortes et des hommes en mal d'exotisme.

Quant à la prostitution, elle n'est pas pratiquée de la même façon qu'en Occident. Au Sénégal, deux formes de prostitution coexistent: celle dite officielle ou professionnelle et celle clandestine. Une prostituée est profes-

sionnelle si elle est fichée au service de santé et clandestine si elle ne respecte pas cette réglementation, en vigueur au Sénégal.

Le premier groupe comprend trois catégories. Au bas de la pyramide, on retrouve le «lumpen-prolétariat» du «milieu». Ce sont des femmes qui se regroupent dans des concessions de bidonvilles qui leur servent en même temps de lieu de résidence et de travail. Elles sont peu regardantes sur leur clientèle et les prix varient d'un jour à l'autre. L'étreinte se déroule sur un lit en bois recouvert d'une toile, d'où le nom de «chambre d'abattage».

Ensuite viennent les «échasses» qui arpentent les rues des quartiers résidentiels et font les couloirs des hôtels. La passe est fonction de la tête du client et de l'établissement fréquenté. Leur clientèle est essentiellement constituée de touristes et marins qui les louent à la semaine.

Le haut de la pyramide est tenu par les prostituées de luxe. Leurs services sont loués d'avance par des hommes d'affaires de passage à Dakar. D'un abord difficile, elles sont mondaines et s'entourent par conséquent d'une cour de bons vivants.

Les «clandestines», pour leur part, se prostituent occasionnellement. Ce sont des jeunes domestiques, au revenu modeste, qui font des «heures supplémentaires» pour survivre. Ce sont aussi des femmes divorcées ou veuves, seules et sans soutien matériel. Et enfin des étudiantes sans bourse et des secrétaires mal payées qui aspirent à un niveau de vie supérieur.

Toutes ces femmes qui ne sont que des victimes d'un système et d'une conjoncture difficile, se heurtent au mépris d'une société fortement islamisée. Mise donc au banc de cette société qui les a engendrées, elles ne bénéficient non plus d'aucune structure pouvant favoriser leur réinsertion sociale.

La polygamie: un legs encombrant

■ La polygamie, régime matrimonial qui autorise l'homme à prendre plus d'une épouse, est une pratique qui se confond avec le passé de l'Afrique. Il est en effet difficile d'imaginer l'histoire africaine sans y inclure cette donnée très importante.

C.A.K. DANSOKO

Plusieurs raisons pouvaient amener un homme à contracter trois, quatre, ou cinq mariages successifs. Des facteurs d'ordre familial, économique ou social expliquaient la polygamie. C'est ainsi qu'autrefois un polygame pouvait jouir d'une situation économique privilégiée en raison de la main d'œuvre abondante que constituaient plusieurs épouses pouvant faire à leur tour une nombreuse progéniture. La polygamie, à ce point de vue était une nécessité économique. En outre, des obligations d'ordre familial pouvaient également contraindre les hommes à devenir polygames. Une tradition solidement implantée dans certaines ethnies africaines imposait à l'adolescent de

prendre en premier lieu une épouse choisie par son père, une seconde choisie par sa mère avant d'en prendre autant qu'il voudra de son propre choix. Enfin la polygamie est dans une certaine mesure source de considération, elle confère à l'homme une certaine importance qui lui attire le respect de son environnement. Pour toutes ces raisons, auxquelles il conviendrait d'ajouter la stérilité d'une première épouse qui justifie toujours un deuxième mariage, l'Afrique ancienne ignorait presque la monogamie.

Mais l'introduction de nouvelles religions comme le christianisme et l'islam, le contact avec l'Occident et les profondes mutations économiques ont entraîné un bouleversement de nos mœurs. La polygamie ne fut guère épargnée. Sans être complètement abandonnée, sa pratique est de nos jours considérablement restreinte. D'abord, l'islam limite strictement à quatre au maximum le nombre de femmes qu'un homme serait autorisé à prendre. Alors que le christianisme considère la polygamie comme un péché mor-

tel. Ces deux religions fortement implantées en Afrique ont contribué à réduire sérieusement le nombre d'hommes candidats à la polygamie.

Par ailleurs, les jeunes États africains se sont dotés d'un code de mariage qui précise les formes du mariage et définit les droits et les obligations de chacun des conjoints au sein du foyer. Mais il faut comprendre que la tendance de ces codes est à la suppression progressive de la polygamie. Certains pays comme la Côte d'Ivoire interdisent purement la polygamie, tandis que d'autres ont pris soin de laisser aux deux conjoints la possibilité de faire une option pour ou contre la polygamie. Cette option est irréversible dans certaines législations, mais d'autres permettent une abrogation avec l'accord de la première épouse.

Au plan socio-économique, avec l'éclatement progressif de la famille élargie africaine, l'individualisme occidental s'installe avec comme corollaire la généralisation de la monogamie.

Cela devient en effet difficile sinon impossible, eu égard aux mu-

tations d'ordre économique, de prendre en charge une famille nombreuse. Ce même phénomène social explique que les rapports sont de plus en plus relâchés au sein de la famille, et l'autorité parentale pas assez forte pour amener les enfants à se marier contre leur gré.

Tous ces facteurs expliquent le recul de la polygamie, non sa disparition totale. La raison du cœur pousse encore beaucoup d'hommes et de femmes à tenter l'aventure de la polygamie.

Il reste à reconnaître cependant que si elle se justifiait dans nos sociétés traditionnelles par les avantages économiques qu'on en tirait, la polygamie de nos jours présente plutôt des inconvénients. Elle entraîne une détérioration considérable de la situation économique de la famille, crée en son sein une atmosphère de tension perpétuelle entre les coépouses et entre les enfants issus de mères différentes.

En Afrique comme ailleurs, la polygamie par ses implications économiques et sociales survivrait difficilement à l'évolution des mœurs à travers le monde.

Le Sud au Nord

La famille africaine: une école de vertu sociale

■ Malheur à l'Africain solitaire; il est aussi désarmé dans la grande ville que dans la forêt primitive où défricher, construire une case, entretenir le feu, se défendre sont des tâches collectives et où la propriété n'est jamais individuelle, la terre appartient à la «parenté».

BOUBACAR ZIBO

En Afrique, tout au moins au Niger, la richesse et le prestige d'un homme se mesurent non pas en biens possédés, mais en personnes à charge. Et le rang social d'une femme dépend en grande partie du nombre de ses enfants. Qu'on me dise que cela est un souvenir!

En opposition à la petite unité biologique occidentale, qui privilégie les relations parents-enfants, dans tout le continent africain, ce qu'on désigne du nom de famille, c'est toute la parenté, et même les amis et les «obligés» du clan, car les limites de celui-ci sont définies autant par les échanges sociaux que par les liens du sang. Il s'agit non pas de voir l'individu d'abord et la famille derrière, mais précisément de voir le lignage, l'ensemble de la famille et de ne voir l'individu que dans cet ensemble. L'antenne urbaine, qui s'installe dans la ville, où l'on vient non pas chez son neveu ou chez son beau-fils mais dans sa famille, c'est exactement ce problème classique, que vous connaissez, le «parasitisme» familial, notion qui est une vue d'Occidental et une non compréhension totale du système d'organisation familiale. Depuis des années cependant, une mutation s'opère dans cette première cellule de la société, cette école de vertu sociale.

La dégradation de la dot ne constitue qu'un signe parmi tant d'autres du profond bouleversement que connaît le continent africain depuis la fin du dernier conflit mondial. Les produits venus d'Europe, les techniques, les partis politiques ont déclassé les structures villageoises d'hier. La voix du transistor a éclipsé celle de l'ancien. Pourtant, et tout le monde le reconnaît, les Africains continuent d'attacher une très grande importance aux valeurs familiales.

Le sérieux de l'engagement matrimonial au terme d'un long acheminement, la priorité donnée à la transmission de la vie donc de l'importance accordée à la mère et aux enfants, la loi de solidarité entre les familles qui ont fait alliance et qui s'exerce spécialement en faveur des personnes âgées, des veuves et des orphelins, une sorte de corresponsabilité dans la prise en charge et l'éducation des enfants, qui est capable d'atténuer bien des tensions psychologiques, le culte des ancêtres et des défunts qui favorise la fidélité aux traditions, sont autant de valeurs positives de la famille africaine.

Combien de temps encore le vent de l'Afrique arrêtera-t-il celui du Grand Nord blanc? Précipiter la chute des anciens modes de vie africain, sans les remplacer par d'autres institutions valables et adaptées serait une catastrophe.

La désorganisation familiale qui est le fruit de cette mutation se fait au profit de l'individu et introduit la société anonyme de type occidental.

Le continuum humain qui assurait l'unité et la solidarité est brisé. Il y a une crise. Et il est tentant d'attribuer cette crise de la famille aux mutations économiques, au passage de l'économie agraire de subsistance à l'économie mixte, à l'économie industrielle de production et de consommation, de la vie rurale à l'urbanisation anarchique.

Parmi les facteurs de cette évolution, on peut citer l'introduction de l'économie monétaire et du salariat, l'exode rural avec urbanisation rapide, le développement des inégalités fondées sur l'inégale répartition des richesses, l'essor sans précédent de la scolarisation, qui est elle-même facteur de rupture avec la tradition, et un facteur non moins important le travail féminin salarié.

Encore une fois, MM. de l'Occident, la difficulté pour vous en Afrique, n'est pas d'être admis dans la famille, encore moins d'y nouer des liens. C'est de savoir où celle-ci commence et où elle finit...

Sport ou business? L'Afrique est loin d'être confrontée à cette alternative

■ Entre ces contrats de plusieurs milliers de dollars que Lafleur, Robinson et autres joueurs canadiens trouvent insuffisants pour les récompenser de leurs efforts sur le terrain, et la gratuité des prestations de l'amatrice africain, c'est tout un fossé qui sépare notre milieu sportif de celui des professionnels.

TIDIANE KASSÉ MODIBO TRAORÉ

Un fossé qui se situe non pas essentiellement au niveau d'un manque de moyens de notre côté, mais d'une différence dans la conception que nous avons de la pratique sportive en Afrique et de son organisation.

En suivant la presse canadienne nous nous sommes rendus compte que, comme partout où il existe mais encore plus ici dans la région nord-américaine, le sport professionnel est essentiellement une industrie, une source de profits. Dans cette entreprise le joueur devient la «machine» qui doit toujours assurer une production satisfaisante au risque de se voir, dans le cas contraire, déconsidéré et remplacé par une autre «machine» plus perfectionnée et plus rentable. Rien de plus normal donc pour ce dernier que de demander une augmentation de salaire lorsqu'il donne entière satisfaction. Mais on dirait qu'aujourd'hui dans le cas Lafleur-Robinson, l'intendance ne suit plus ou ne veut pas le faire dans n'importe quelles conditions.

Présentement l'Afrique ne compte que très peu de professionnels, boxeurs ou athlètes, qui pratiquent souvent à l'étranger. On y fait du sport par simple amour. Le joueur entre dans le terrain pour gagner son match en pensant non pas à des primes et d'éventuelles révisions de son contrat vers la hausse, mais en cherchant à défendre l'honneur de son club. Et ce dernier lui importe d'autant qu'il est souvent celui de sa localité contre celui d'une autre. Une victoire ne fait pas seulement sa fierté, mais celle de toute une population, de ses parents et amis qui en jouissent autant sinon plus que lui.

C'est cet entourage qu'il ne doit pas décevoir et l'amour profond qu'il voue à son équipe qui constituent une sorte de doping pour le sportif africain et le poussent dans son désir de progresser, de toujours mieux faire, et non une montagne de dollars. Il ne joue pas avec un esprit de comptable mais comme quelqu'un qui se voit investi d'une mission et sur qui reposent des milliers d'espoirs.

Mieux-être

Son engagement est souvent assez fort pour le pousser à pratiquer dans des conditions très défavorables. Ainsi il n'est pas rare de voir un athlète s'entraîner pieds nus, ou faire des kilomètres à pied pour rejoindre son lieu d'entraînement.

Cependant, si nous nous réjouissons de ce noble esprit, nous n'en aspirons pas moins à un mieux-être. Et le drame du sport africain c'est qu'on n'est pas près de voir cette situation s'améliorer. Si on ne considère pas, au Canada, comme pharaoniques les millions que gagne Wayne Gretzky chaque an-



Le sport pour l'honneur, le sport pour la gloire

née, non seulement comme joueur de hockey mais comme vedette publicitaire, sachez qu'en Afrique aucune équipe ne brasse un budget annuel de cette valeur. Pire, certaines n'arrivent même pas à réunir \$4,000 dans leur caisse. De plus, c'est un budget qu'il faut partager entre plusieurs sections sportives car les équipes sont généralement omnisports.

Les revenus des équipes proviennent essentiellement de trois sources principales. D'abord les cotisations annuelles ou mensuelles que versent les supporters. Ensuite un faible pourcentage des recettes des matches qu'elles disputent. Car les stades où elles évoluent sont une propriété municipale ou étatique. Enfin lorsqu'elles participent à une compétition continentale, elles reçoivent une subvention de l'État.

La «sponsoring» qui procure des revenus substantiels aux équipes professionnelles n'intéresse que très peu les sociétés implantées sur place. Donc, les équipes parviennent difficilement à joindre les deux bouts même pour équiper convenablement leurs joueurs ou leur assurer des soins médicaux nécessaires à la suite de blessures graves. Les quelques avantages dont peuvent bénéficier les sportifs proviennent essentiellement de fervents sup-

porters qui, satisfaits de la prestation de leurs idoles, leur offrent quelques dizaines de dollars à l'issue d'un match.

Ainsi le sport ne nourrit que très rarement son homme et dans une faible mesure. Le plaisir de concourir se heurte bien vite au désir du pratiquant de s'assurer une situation sociale satisfaisante. De ce fait, il finit par choisir son travail ou ses études au détriment de la pratique sportive. Cependant le joueur vit parfois dans la situation d'un demandeur d'emploi non-qualifié. Situation peut être causée par le fait qu'il ait sacrifié ses études pour la passion du sport. Car les deux sont difficilement conciliables. Dès lors, un certain esprit professionnel se développe en lui, et il compte de plus en plus sur des performances sur le terrain pour se rendre indispensable à son club et mettre ses dirigeants devant l'alternative suivante: «trouvez-moi du travail ou je vais dans un autre club disposé à le faire.» Mais les exigences ne vont pas au-delà de cette demande et les satisfaire équivaut souvent à s'assurer les services du joueur pour toute sa carrière. Seulement, il n'obtient pas toujours cette satisfaction. C'est ce qui pousse de plus en plus les sportifs africains, en particulier les footballeurs et les basketteurs, à aller tenter l'aventure du professionnalisme hors du continent.

Ils sont ainsi plusieurs centaines à avoir quitté leur pays pour aller monnayer leurs talents et chercher à se constituer un avenir souriant. Parmi eux Thompson Usiyan qui joue au Manic et Jean Pierre Tokoto, sociétaire du Tea Men de Jacksonville. Finalement ce sont les meilleurs qui partent.

Pour freiner cette hémorragie de talents qui appauvrit le sport africain, nombre de gouvernements, si ce ne sont les clubs eux-mêmes, ont mis en place une politique sportive visant à mettre à la disposition du joueur des conditions susceptibles de le retenir au pays. Ce qui a entraîné des progrès considérables. Toutefois les résultats enregistrés sont fonction de la situation économique du pays donné. Ainsi une équipe comme l'ASEC d'Abidjan de la Côte d'Ivoire assure un revenu mensuel de \$120 à ses joueurs en plus des primes de matches, alors qu'en Mauritanie et dans bien d'autres pays, les matches de soccer se déroulent toujours sur des terrains ensablés, faute d'un terrain gazonné pour la circonstance.

Une nouvelle forme de la pratique sportive qu'est le «sport entreprise ou corporatif», se développe également au Sénégal, au Mali et dans d'autres pays. Dans ce cadre, certaines sociétés ou entreprises se dotent d'une section

sportive qu'elles financent, et fournissent du travail aux joueurs qui y évoluent. Ce n'est pas toutes les sociétés qui s'y intéressent et l'expérience demeure au stade embryonnaire.

On pense actuellement que les maigres résultats qu'obtiennent les sportifs africains sont inhérents à cette situation d'amateurisme primaire. Et que l'instauration d'un professionnalisme qui améliorerait les conditions d'évolution du sportif, de même qu'il lui procurerait un temps d'entraînement plus long serait la clé de notre succès. Mais devant l'absence chronique des moyens, cette perspective paraît utopique. Néanmoins, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que le sportif ait un statut professionnel pour réclamer de lui d'excellents résultats.

D'ailleurs, c'est dans les pays économiquement démunis comme le Kenya, l'Éthiopie ou la Tanzanie qu'ont émergé des champions comme Keino, Rono et autres Yifter. De plus, c'est en pleine période d'instabilité politique et économique que le Ghana est devenu champion d'Afrique de soccer. Tout est question de volonté politique et malheureusement, pour nombre de gouvernements, le sport est loin d'occuper une place importante dans l'échelle des priorités.

Le chômage au Cameroun: des conséquences sociales catastrophiques

■ Le chômage et l'inflation constituent aujourd'hui quelques-uns des maux aigus contre lesquels doivent lutter les pays à économie de marché. La preuve la plus frappante en est que la réduction du chômage et de l'inflation sont parmi les plus grandes priorités des programmes électoraux de certains dirigeants de ces pays.

LUCIE MBOTO FOUA

Le Montréalais moyen qui n'a de l'Afrique qu'une image approximative serait en droit de se demander si les jeunes économistes africains vivent elles aussi le phénomène du chômage. Le problème mérite d'être posé surtout qu'en Afrique, les dirigeants ou refusent d'admettre qu'il existe bel et bien une forme de chômage, ou ne définissent pas avec exactitude le terme. On comprend fort bien qu'admettre que le chômage existe signifie à plus ou moins long terme prévoir et mettre au

point un programme de correction au dit chômage. Ce qui n'est pas toujours facilement envisageable pour des pays ayant encore des problèmes de survie. Mais est-ce une raison suffisante pour prétendre, comme ce haut fonctionnaire camerounais que «nous n'avons pas de chômage»?

Pour montrer que le chômage existe, nous allons analyser le cas du Cameroun, pays de l'Afrique Centrale ayant une façade atlantique et pour voisins immédiats le Gabon, le Nigeria, le Tchad, la République Centrafricaine et la Guinée Equatoriale.

Mbal Mayo est une petite ville située à une cinquantaine de kilomètres de Yaoundé, la capitale politique du pays. Il y a dix ans, une entreprise italo-camerounaise de contreplaqués s'était implantée dans la région. Avec ses sept cent vingt-huit employés, la Cocam (Les Contreplaqués du Cameroun) était le premier créateur d'emplois et le plus grand distributeur de salaires de la région. La

masse salariale ainsi injectée représentait les 3/4 du flux monétaire en circulation dans ce secteur. Déjà les succursales des principales banques du pays s'installaient dans la ville. L'immobilier connaissait un certain essor. En plus, la perspective d'un travail rémunéré avait attiré dans la ville des centaines de jeunes gens des villages avoisinants. Seulement, le 19 août 1978, cinq-cent-vingt-huit employés sont mis au chômage technique et se retrouvent ainsi sans ressources. Mais au-delà des employés eux-mêmes, ce sont cinq cent vingt-huit familles qui sont touchées. Ce qui est considérable dans un pays où la famille moyenne compte sept membres.

S'il est vrai qu'une indemnité de chômage technique correspondant à 37,5% du salaire effectif brut avait été versée aux anciens ouvriers de la Cocam, il n'est pas moins vrai qu'aucune allocation ne leur a été versée par la suite.

Les conséquences socio-économiques nées de cette situation, on

s'en doute, ont été catastrophiques. Des familles entières se sont disloquées, la femme ayant préféré aller chercher son bonheur sous d'autres cieux et ne supportant pas les allusions déshonorantes de ses voisins sur la situation de son mari. Car au Cameroun, avoir un travail rémunéré quand on n'a pas fait de hautes études demeure un sujet de fierté pour le travailleur et sa famille. La perte de cet emploi est perçue comme un véritable drame, car il ne faut pas perdre de vue que le mari est souvent le seul à s'occuper de toute la famille ainsi que des inévitables cousins et oncles. Perdre son emploi en ville signifie aussi et surtout le retour au village et avec lui les durs labeurs d'une agriculture où tout se fait encore à la main.

Monsieur F.E.J., ancien employé mis au chômage se trouve aujourd'hui écrasé à la Prison centrale de Yaoundé. Son forfait? Avoir commis un meurtre sur la personne de sa femme qui menaçait de le quitter parce que devenu

trop pauvre. Voilà une bien triste histoire qui, dans le contexte social camerounais ressemble plus à un «thriller» qu'à la réalité. Elle illustre assez bien les excès auxquels peut conduire la perte de l'emploi dans une société à peine industrialisée.

En outre, les enfants dont les parents avaient été mis au chômage ont dû interrompre leurs études faute de moyens financiers. Des centaines d'enfants se sont ainsi retrouvés dans la rue, abandonnés à eux-mêmes, toute action sociale pouvant les aider étant inexistante. On a déploré plusieurs cas de banditisme, de délinquance juvénile et de prostitution chez ces jeunes enfants.

Toutes proportions gardées, les maux sociaux nombreux nés de situations similaires sont déplorables. Il ne serait pas superflu que le gouvernement camerounais songe, dès maintenant à un programme aussi étoffé que possible d'allocation-chômage,

Le Sud au Nord

TÉLÉVISION

Le Cameroun à la traîne: faut-il le regretter?

Aux yeux du Nord-américain moyen, pour qui la télévision est devenue une nécessité aussi vitale que le chauffage central en hiver ou l'automobile, un pays qui ne dispose pas de nos jours d'un réseau de télévision nationale appartient proprement à un autre âge. Aussi étrange que cela puisse paraître, c'est bien pourtant là le cas du Cameroun, pays d'Afrique centrale, peuplé de plus de huit millions d'âmes et s'étendant sur une superficie de 475,000 kilomètres carrés.

John MOKWO-MBAME
Traduction: Alexis EFON

Mise à part cette absence de la télévision, le Cameroun est loin d'être le pays le plus arriéré d'Afrique. Il compte parmi ceux dont le développement économique est le plus prometteur. Même si l'absence de la télévision ne semble pas beaucoup inquiéter le Camerounais moyen, il se développe néanmoins aujourd'hui une sorte de fièvre dans l'attente du petit écran. Cette fièvre a atteint des dimensions telles que sans s'en rendre compte, les Camerounais ont réalisé une révolution remarquable.

Dans les pays développés où la technologie de la télévision a été conçue et mise à jour, le cycle est allé s'améliorant de la radio à la vidéo, en passant par la télévision. Avides d'accéder aux images télévisées, beaucoup de Camerounais ont permis à la vidéo de précéder la télévision dans le pays. Ce récent gadget électronique a si bien conquis les imaginations camerounaises qu'il remplace aujourd'hui les grosses cylindrées comme symbole du haut standing social.

En 1978, le président camerounais Ahmadou Ahidjo annonce l'installation nationale en couleurs. L'an dernier, il est annoncé l'octroi d'un marché à deux sociétés européennes (SIEMENS, de la RFA et CSF THOMSON de la France) pour les études de faisabilité pour la future télévision camerounaise. Tous ces préliminaires ont aggravé la fièvre de la télévision, au point qu'il s'est développé un vaste marché noir de téléviseurs et d'équipement vidéo au pays.

Lors de la dernière Coupe des Nations de Football Association disputée à Tripoli (Libye), certaines firmes européennes s'offrirent pour projeter les matches en direct sur écran géant à Yaoundé, la capitale camerounaise. Au lendemain de Tripoli les conversations dans le milieu urbain ne tournaient plus qu'au-

tour de la télévision. Une rumeur persistante assurait que le gouvernement était sur la brèche pour faire mener à terme les travaux d'installation de la télévision. Ceci, avant la Coupe du Monde de football où prit part l'équipe nationale du Cameroun. Cela n'eut pas lieu et les Camerounais se sont contentés des reportages radio.

La question que les Camerounais se posent continuellement est de savoir pourquoi le gouvernement semble ne pas se presser. Les citadins surtout accusent le gouvernement d'une parcimonie à outrance et même d'un complot à un niveau très haut pour priver le public de l'avantage de la télévision.

Ceci est très loin d'être le cas. Plusieurs pays africains déjà dotés de télévision ne sont pas loin de regretter de l'avoir installée trop tôt. Les facilités de transmission et de réception des télévisions africaines n'offrent que des images en noir et blanc et tous ces pays sont en train de vouloir leurs systèmes en télévision couleurs. Les toutes premières télévisions africaines ont été le produit d'une forte pression mercantile sur une petite élite africaine occidentalisée et vivant en milieu urbain. La télévision dans ces pays est loin d'être le phénomène de masse comme dans le monde occidental.

La radio à laquelle ont déjà accédé tous les pays africains n'y a pas été exploitée dans ses possibilités optimales. Il est alors fort improbable qu'ils puissent faire avec la télévision ce qu'ils n'ont pas pu faire de la radio; c'est-à-dire en faire un moteur du développement économique, social et culturel.

Les programmes télévisés africains sont dominés par des vains feuilletons importés des ex-puissances coloniales, des documentaires folkloriques et des bulletins basés sur les images en provenance des agences étrangères. La télévision requiert un grand nombre de personnel hautement qualifié, ce que l'Afrique n'en regorge qu'en quantité dérisoire. Le Cameroun ne fait pas exception à la règle.

La précipitation dans l'acquisition de la télévision sert beaucoup plus à renforcer le néo-colonialisme et une certaine forme d'aliénation culturelle qu'à affirmer l'indépendance de ces jeunes nations. Puissent les Camerounais être conscients de cette vérité, et ils sauront peut-être gré à leur gouvernement de préconiser un pas à pas prudent dans l'entreprise d'installation d'une télévision nationale.

L'Océan indien: véritable poudrière

Après avoir réussi à semer l'an dernier un redoutable groupe de mercenaires qui avaient entrepris de le renverser, les armes aux poings, le président des Seychelles vient de repousser récemment une seconde tentative de coup d'Etat. L'action provenait, cette fois, de quelques éléments de l'armée seychelloise. Et n'eût été la réplique énergique de soldats tanzaniens stationnés à Victoria, M. Albert René aurait vraisemblablement perdu un pouvoir qu'il avait lui-même conquis le 5 juin 1977 à la faveur d'un putsch.

MAKON MA PONDZI

Pour bien comprendre les turbulences qui secouent ce jeune Etat, insulaire de 60,000 habitants, il importe de situer le problème dans un contexte plus global: la sourde rivalité à laquelle se livrent les grandes puissances dans l'Océan indien. Particulièrement les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pourquoi cet autre «bras de fer» entre Américains et Soviétiques au large des côtes africaines? La situation tient à l'importance économique et — surtout — géostratégique de cette région.

Ainsi, l'essentiel du pétrole destiné à l'approvisionnement du monde occidental transite par l'Océan indien que sillonnent quotidiennement un millier de cargos. Avec, dans leurs flancs, de l'or noir provenant du golfe d'Ormuz par où les principaux pays pétroliers arabes écoulent leur production. C'est dire que la survie économique de l'Occident — en partie tout au moins — dépend étroitement de la libre circulation de ses pétroliers dans ce qui était naguère le «lac anglais».

12,000 soldats

Cela justifie-t-il pour autant tout le dispositif militaire déployé en ces lieux par Washington? Il est permis d'en douter. Tant les moy-

ens mis en oeuvre par le Pentagone sont impressionnants: 12,000 soldats dont une force d'assaut de 1,800 hommes, plusieurs centaines de chars, des pièces d'artillerie, des véhicules amphibies, des unités navales parmi lesquelles deux porte-avions géants de l'US Navy: on n'avait pas vu un tel effort militaire de la part de Washington depuis la guerre du Vietnam. Coût de l'opération à ce jour: près de 20 millions de dollars. Principal point d'appui pour cette formidable machine de guerre: Diego Garcia, une île de 60 km de circonférence dont le gouvernement américain a fait «l'oeil et l'oreille du Pentagone» en Océan indien. Après en avoir expulsé, manu militari, les populations autochtones vers l'île Maurice. Pauvres «insulaires»... Tout cela pour assurer la libre circulation du pétrole? Assurément, non!

Certaines pages de l'histoire récente de l'Océan indien semblent éclairer davantage l'attitude américaine. Il s'agit notamment, en 1974, de la «révolution des oeillets» à Lisbonne et qui allait précipiter la décolonisation des anciennes possessions portugaises d'Afrique australe: le Mozambique et l'Angola. On se rappelle que l'indépendance de ce dernier pays en 1975 fut un cuisant revers pour les Etats-Unis qui échouèrent dans leur tentative d'installer au pouvoir à Luanda une équipe pro-occidentale. Par la suite le Mozambique et l'Angola ont noué de solides relations avec l'URSS. Normal, dirait-on, quand on sait que Moscou avait activement soutenu les deux mouvements nationalistes — le MPLA et le FRELIMO — qui ont accédé plus tard au pouvoir, respectivement à Luanda et Maputo.

«Containment»

Le vent a particulièrement tourné en faveur du Kremlin dans la région avec la montée, le long d'un axe allant d'Afghanistan en

Angola, de régimes «progressistes» plus que méfiants envers l'Occident. L'URSS a alors habilement exploité la situation... Et accédé aux mers «chaudes». Face à cette évolution, les Etats-Unis ne sont pas restés passifs, fidèles qu'ils sont à la doctrine du «containment». Ce qui rend illusoire toute tentative de démilitarisation de l'Océan indien. Un thème pourtant largement débattu dans les arènes internationales. Mais les intérêts se jouent fort de moralisme.

Survenant après les indépendances de l'Angola et du Mozambique, l'avènement en 1980 au Zimbabwe du régime socialiste de

Mugabe a fait sauter en partie le bouclier qui protégeait naguère l'Afrique du Sud. Or, le pays de l'apartheid — scandale géologique — renferme à lui seul 70 à 75% des richesses du continent noir. L'Occident en a fait son allié privilégié dans la région. Le reste n'est que discours oiseux...

Alors, Washington veille au grain. En usant de grands moyens. Moscou en fait de même. Une rivalité impitoyable. Très souvent par procuration. Au grand dam des pays riverains de l'Océan indien, de l'Afrique. Un proverbe tanzanien ne dit-il pas que lorsque deux éléphants se battent, c'est surtout l'herbe qui en pâtit?

LA PROMOTION DES LANGUES AFRICAINES AU TOGO Entre l'expérience et l'option politique

En Afrique, la colonisation européenne n'a pas été qu'assujettissement politique et exploitation économique; c'était aussi l'asservissement de l'esprit, un moyen puissant pour enlever aux peuples toute possibilité de repli intérieur, donc de résistance. «Supprimons ces restes d'un passé révolu... Enseignons aux enfants (africains) notre langue... et la France comptera bientôt par millions, sinon de nouveaux citoyens, du moins des sujets fidèles»: voilà une pensée que Ferdinand de Saussure attribue aux colonisateurs français.

KOFFI KINIKPOR

Dans «Psychologie de la colonisation française», le grand linguiste suisse a écrit que, selon les colonisateurs, les Africains se montrent réfractaires à la civilisation européenne à cause de préjugés inhérents à leurs croyances et à leurs langues. C'est ainsi que le 31 janvier 1938, un décret présidentiel français stipule qu'en Afrique équatoriale, «l'enseignement doit être donné exclusivement en langue française» et que «l'emploi des idiomes indigènes est interdit».

Après l'indépendance politique des pays africains, la langue de l'ancien tuteur colonial demeure le support privilégié des programmes politiques et éducatifs de ces nouveaux Etats. Mais par la suite, portées par un courant d'idées nouvelles, les langues africaines commencent à attirer l'attention des milieux intellectuels et politiques du continent. On pourrait donner de nombreux exemples du renouveau des langues nationales. Retenons celui du Togo.

Au Togo, certaines langues africaines ont connu un rayonnement particulier bien avant l'indépendance du pays en 1960.

De longue date

En 1857, le pasteur allemand Schlegel élabore une grammaire de l'Ewé, une langue parlée au sud du Togo, du Ghana et du Bénin. Suite aux travaux fructueux des missionnaires surtout, l'Ewé est aujourd'hui une langue écrite et enseignée dans les écoles du Togo, dans les universités du Ghana et dans quelques centres d'études africaines en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Suisse. Plus d'une dizaine d'auteurs africains ont écrit leurs oeuvres en langue ewé.

Un choix politique

Parmi les obstacles que rencontre la promotion des langues africaines apparaît en premier lieu le choix de ces langues. Il existe actuellement plus d'une

vingtaine de langue au Togo en dissociant les dialectes d'une même langue, ce chiffre peut être doublé. Dès lors, la question se pose de savoir s'il faut promouvoir tous ces parlers locaux ou choisir seulement les plus importants d'entre eux.

Sur 56,600 kilomètres carrés, le Togo a actuellement environ 2.800.000 habitants. L'Ewé, la langue la plus répandue dans le pays, est parlée par environ 500.000 personnes. Depuis 1975, les dirigeants politiques ont choisi de promouvoir deux langues nationales africaines: l'Ewé, une langue du Sud, et le Kabyè, une langue du nord du pays. Le Kabyè, parlé par environ 300.000 personnes, a aussi l'avantage d'avoir été codifié par un pasteur suisse et quelques chercheurs togolais.

Dans l'optique des dirigeants togolais, ces deux langues africaines, le Kabyè et l'Ewé, sont appelées à devenir deux langues nationales, parlées du sud au nord du pays. Pour parvenir à cet objectif, un programme d'enseignement de ces deux langues est actuellement en cours dans les écoles primaires et secondaires et dans les centres d'alphabetisation du Togo. Mais d'ores et déjà, le Kabyè et l'Ewé sont utilisés dans la presse togolaise: depuis 1960, une page d'actualités en Ewé est incluse dans le quotidien pro-gouvernemental et le seul dont dispose actuellement le pays: cette langue est aussi utilisée dans les émissions des deux stations de radio et de télévision du Togo. Depuis quelques années, le Kabyè aussi a fait son entrée dans la presse togolaise, au même titre que l'Ewé.

L'avenir dira si la politique linguistique actuellement appliquée au Togo est la meilleure. Pour le moment, les deux langues choisies ne couvrent pas entièrement le pays; l'une d'entre elles, l'Ewé, semble avoir un certain avantage: ayant sa base dans la région de la capitale du pays, cette langue est volontiers adoptée par les ressortissants des autres ethnies du Togo à cause de son statut de langue véhiculaire pour les commerçants.

Ailleurs en Afrique, certains pays ont moins de problèmes pour promouvoir les langues africaines; le Kenya, la Tanzanie, le Burundi et le Rwanda par exemple ont l'avantage de disposer chacun d'une langue africaine comprise par la majorité de leurs citoyens. Mais, pour la plupart des pays africains, la promotion des langues locales rencontre des obstacles semblables à ceux connus par le Togo.



Albert René



Robert Mugabe

blanc en premier lieu, l'Afrique du Sud bien sûr, mais aussi celui de réaliser un consensus avec ses adversaires politiques; et plus précisément avec la Z.A.P.U.-PF de Joshua Nkomo. Mais ce qu'on ignorait c'est que le troisième problème s'avèrerait le danger le plus immédiat et constituerait la plus grosse menace pour le jeune Etat.

Au lendemain d'une victoire, Mugabe disait: «Le Front patriotique a gagné. Bien que nous

soyons allés séparément devant les électeurs, nous savions que le résultat serait imputable à toutes les composantes du Front. Si certains d'entre vous pensent en termes de victoire de la ZANU toute seule, nous pensons, nous, que c'est d'une victoire de tout le Front qu'il s'agit». Une façon implicite de reconnaître et d'exorciser à la fois les vieux démons de ce pays que sont les divisions tribales, politiques et militaires. Mu-zoréwa, Nkomo et Mugabe ne disposent-ils pas toujours de plus de quarante mille hommes en armes, prêts à en découdre pour faire triompher leurs causes respectives? L'été dernier n'est pas si lointain qui avait fait près de 400 morts des suites d'affrontements entre les deux composantes du Front patriotique...

Plus que tout, les pays africains se sont donné pour objectif l'unité de leurs populations, unité sans laquelle, la conscience nationale ne serait qu'un leurre. Pour parvenir à ce but, la voie la plus sûre s'avère être le parti unique, qui, à priori n'est pas incompatible encore moins antinomique avec le jeu démocratique. Les exemples du PDCI (Côte-d'Ivoire), du KANU (Kenya) et du TANU (Tanzanie) prouvent si besoin en était qu'un Etat africain régi par un parti unique peut parfaitement vivre sous un régime démocratique. Ces partis n'ouvrent-ils pas la porte de l'éligibilité parlementaire aussi bien aux candidats investis par eux qu'aux «indépendants»?

L'AFRIQUE NOIRE FACE AU MULTIPARTISME

Un luxe non nécessaire

Plus de deux décennies après les indépendances de 1960, l'Afrique noire francophone — à l'exception de la République du Sénégal — vit encore aujourd'hui sous l'ère du monopartisme politique. De Yaoundé à Abidjan en passant par Libreville, Bamako, Cotonou et Lomé, c'est le «régne» du parti unique.

J.M. OYE-ONANA
J.B. ELLA-ZUE

Mieux, des treize Etats d'Afrique noire qui ont été d'une manière ou d'une autre colonisés par la France, huit sont à ce jour dirigés par des militaires; tous ont connu des coups d'Etat (réussis ou non); un est pratiquement sans chef (ou sinon en plusieurs): le Tchad. Se pose alors une question: le parti unique constitue-t-il le mal de l'Afrique d'expression française? En d'autres termes, l'avènement du pluralisme politique serait-il un gage pour la stabilité en Afrique noire et le garant d'une véritable vie démocratique comme l'affirment d'aucuns?

Au lendemain de l'accession des Etats d'Afrique noire francophone à l'indépendance, nombreux sont ceux qui, à l'instar de ce qui se passe dans l'ancienne puissance tutélaire, adoptèrent le pluralisme politique. Ce fut le cas notamment du Cameroun et du Gabon. Dans chacun de ces deux pays, on ne comptait pas moins de trois forma-

tions politiques dirigées essentiellement par de vieux briscards de la vie politique nationale sous la Communaute.

A l'opposé de la réalité qui était celle de l'ancienne métropole, ces partis ont plutôt trouvé sur place des populations non préparées à l'exercice d'une démocratie telle que perçue par l'Occident. Au lieu que seuls les motivations politiques, les intérêts économiques, la similitude des opinions et des convictions commandent aux adhésions, c'est plutôt sur la base des ethnies, voire des clans, que se constituèrent ces partis. La décripitude que ces manipulations aveuglément partisans engendrèrent fut si profonde qu'on en arriva dans certains cas à la guerre civile (Cameroun) et dans d'autres cas à des assassinats au sein de plusieurs familles (Gabon). La situation n'est pas différente dans l'Afrique anglophone.

Vieux démons

Si nous prenons l'exemple le plus frais, celui du Zimbabwe; force est de constater que le multipartisme en Afrique est plus porteur de discorde et de confusion que d'unité et de réconciliation. La Rhodésie est devenue indépendante le 18 avril 1980, et le peuple, dans tout le pays, a crié. Il a crié comme le coq puisque le coq est le symbole de la ZANU-PF du premier ministre MUGABE. En dépit (ou à cause) de sa retentissante victoire, on savait que Mugabe aurait des problèmes: le problème

MONTANT RECORD POUR DES DROITS D'AUTEUR «Le Matou» porté à l'écran

Un autre best-seller de la littérature québécoise sera porté à l'écran. Le *Matou* roman de Yves Beauchemin (que *La Presse* publie depuis quelques mois en feuilleton), fait partie des projets que caresse Denis Héroux pour l'année à venir. Même si la vente des droits n'est pas encore signée, les négociations vont bon train depuis plusieurs semaines entre le romancier, son éditeur (Québec-Amérique) et International Cinéma Corporation, la compagnie que dirige Héroux. En vertu d'un accord de principe entre les parties intéressées, il semble d'ores et déjà acquis que le film sera tourné à l'automne 1983. La réalisation sera confiée à Jean Beaudin.

Il s'agira du plus haut montant jamais versé pour l'acquisition des droits cinématographiques d'un roman québécois. Des le début, les négociations se sont déroulées sur la base du montant versé par ICC pour les droits cinématographiques des *Plouffe* (\$250 000). Mais ce chiffre serait déjà dépassé. Selon Beauchemin lui-même, les droits pour le cinéma plus les droits dérivés pour la télédiffusion française dépasseraient le demi-million de dollars.

«Ce qui m'intéresse dans *Le Matou*, a indiqué hier Denis Héroux, c'est qu'il s'agit d'une œuvre contemporaine. Ça parle du présent. Je ne veux pas seulement me cantonner dans des films tournés vers le passé. J'ai trouvé jusqu'ici très peu d'auteurs d'ici avec lesquels je me sentais des atomes crochus.»

L'adaptation du roman serait confiée à Lise Lemay-Rousseau, scénariste à Radio-Québec. Pour tenir le rôle d'Egon Ratablavsky, le mystérieux personnage maléfique du *Matou*, Héroux a en tête le comédien allemand Klaus Kinski. Pour le chef cuisinier français, Aurélien Picquot, il a déjà songé à

Philippe Noiret. Quant à Jean Beaudin, actuellement à l'emploi de l'ONF, il devra passer au secteur privé à moins que son employeur n'accepte de le prêter le temps du film. Une coproduction ONF-ICC résoudrait automatiquement le problème.

C'est la présence d'Antenne 2, le télédiffuseur français qui va faire toute la différence. Héroux a poursuivi durant le Festival des films du monde avec les représentants de cette chaîne des discussions déjà entreprises directement à Paris avec le grand patron de la boîte, Pierre Desgraupes. Le résultat: Antenne 2 a non seulement accepté de coproduire *Le Matou* avec ICC mais ce projet fait partie d'un vaste accord cadre entre le producteur québécois et le partenaire français.

En vertu de cet accord, *Le Matou* serait jumelé à un autre projet (encore à déterminer). On va également jumeler trois autres projets déjà montés ici par ICC: *Louisiana* (que va réaliser cet automne Étienne Périer), *Le Sang des autres* (d'après un roman de Simone de Beauvoir) et *Le Crime d'Ovide Plouffe*, la suite attendue des *Plouffe* dont Roger Lemelin vient d'achever la rédaction et que réalisera Gilles Carle en principe le printemps prochain.

Ces quatre projets totalisent un budget impressionnant de \$30 millions. Des quatre, le plus ambitieux reste *Louisiana* dont le budget est évalué à \$12 millions alors que chacun des trois autres gravitera autour de \$6 millions. Tous sont conçus sur le même modèle: un long métrage doublé d'une série de six heures pour la télévision.

Par ailleurs, le producteur des *Plouffe* vient d'annoncer qu'il s'est retiré du dossier de *Maria Chapdelaine* qu'il s'était engagé à reprendre en mains après que le



Luc Perreault

groupe GLG (formé de Nicole Godin, Jean Lebel et Michel Côté) eut déclaré forfait. C'est Astral-Bellevue-Pathé que dirige Harold Greenberg qui détient désormais une option sur le projet. Gilles Carle doit réaliser le film.

Les difficultés du groupe GLG ne seraient peut-être pas étrangères à une poursuite pour un montant \$372 499 que la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne vient d'intenter à Interimage, la compagnie que dirigeaient jusqu'à récemment Jean Lebel et Nicole Godin. La nouvelle publiée dans le dernier numéro de *Cinema Canada* précise que ces poursuites de la SDICC touchent une autre maison de production, de Toronto cette fois, Quadrant (\$263 000), ainsi que deux maisons de distribution, Filmaccord (\$197 820) de Montréal et Saguenay Films (\$24 000) de Toronto. La SDICC aurait entrepris ces mesures dans le but de récupérer des prêts intermédiaires qui n'auraient pas encore été remboursés.

Les rushes

Bonne nouvelle pour les cinéphiles montréalais: Wim Wenders qui vient de remporter le Lion d'or de Venise avec *L'État des choses* viendra à Montréal une copie de son film gagnant sous le bras pour le présenter dans le cadre du 11e Festival du nouveau cinéma. Le festival doit se dérouler du 29 octobre au 7 novembre dans trois lieux différents de la métropole: la Cinéma-thèque québécoise, le Conservatoire d'art cinématographique et le cinéma Parallèle... Le dernier Festival des films du monde a attiré quelque 151 000 spectateurs... Une rétrospective Daniel Karlin se poursuit durant le week-end à la Cinéma-thèque en présence du réalisateur.

Vendredi Soir de Jean-Pierre Bergeron et Ghyslain Tremblay. Musique de Jean-Marie Benoit. Direction des répétitions de Lorraine Pintet. Chorégraphie de Jacques Drapeau. Décor de Louis-Amé Chenette. Costumes de François Lapointe. Avec Ghyslain Tremblay (Bruno), Jean-Pierre Bergeron (Ti-Marc) et Sylvie Léonard (Jacinthe). Production du Paul Dupont-Hébert Special Inc. A l'affiche à la Polonoise jusqu'au 26 septembre.

Par rapport à celle de la création en juin 1975 au Vidéo-graphie, la production de *Vendredi Soir* de Ghyslain Tremblay et Jean-Pierre Bergeron qui vient de prendre l'affiche à la Polonoise, après une cinquantaine de représentations à Jonquière, a beaucoup changé.



MARTIAL DASSYLYA

Le texte a été retravaillé et beaucoup resserré, le personnage de Jacinthe Lavoie a été étoffé, la partie musicale de l'entreprise a été augmentée et réorchestrée, une chorégraphie plus substantielle a été élaborée. De même pour la mise en scène qui a été épurée et affinée et les décors qui ont été amplifiés.

Je n'ai pas vu les reprises de la pièce, mais il est clair qu'avec le temps et les moutures *Vendredi Soir* est devenue une vraie comédie musicale, comprenant même des numéros de production, peu nombreux il est vrai, mais très bien enlevés. On est évidemment loin des superproductions de Broadway, mais dans son genre et dans les limites qu'on lui a assignées, *Vendredi Soir* se présente comme un spectacle de très bonne qualité, un spectacle au demeurant fort amusant dont les articulations et le message ont été grandement clarifiés.

Toute l'action de *Vendredi Soir* tient dans un vendredi soir, plus précisément le 23 juin 1963. L'école est finie, Bruno Morrisette, le surdoué, a fait ses adieux à sa «maîtresse» d'école et sa mère qui a une soirée le fait garder par une voisine plus âgée, Jacinthe Lavoie. Pas très loin de là, Ti-Marc Leclerc, le cancre parfait se prépare à redoubler sa classe et à «bummer» pendant tout l'été.

La principale originalité de la pièce vient du fait que Tremblay et Bergeron ont greffé toute une série de rêves et de délires sur des événements et des incidents quotidiens. Jacinthe Lavoie, par exemple, se lance dans une folle aventure (onirique) avec le chanteur Tony Roman alors au faite de sa

THÉÂTRE

«Vendredi soir» à la Polonoise: on est loin de la première version



Sylvie Léonard, Ghyslain Tremblay et Jean-Pierre Bergeron.

glorieuse et de sa carrière: Bruno — qui n'a que neuf ans et qui est plutôt précoce pour son âge — se languit d'amour pour Jacinthe et pousse la transe jusqu'à l'attaque sexuelle. Ti-Marc Leclerc, quant à lui, dont l'existence est partagée entre les racles paternelles, les récriminations maternelles et les mauvais coups, devient, dans ses moments de joyeux délire, un chef de police assez spécial, puisqu'il a un crocodile pour mascotte et qu'il a l'obsession des «fifs», une obsession qui pourrait peut-être lui mériter une volée de tomates s'il appuie, comme il l'a fait le soir de la première, sur son histoire de descente à l'Expo de Québec.

Sur l'époque, la génération et

l'endroit décrits, soit juin 1963 à Jonquière P. Q. avec comme protagonistes un groupe de pré-adolescents, *Vendredi Soir* porte un regard rapide mais tout de même très pertinent. Sans pesanteur aucune, mais avec une légèreté de bon aloi et un entrain continu. La plupart des monologues sont emportés avec éclat, les deux ou trois scènes espagnoles sont absolument désopilantes, Sylvie Léonard, Ghyslain Tremblay et Jean-Pierre Bergeron, comme interprètes, ont de l'énergie et de la vigueur à revendre. Tous les éléments de la production se marient parfaitement et on sort de la Polonoise entièrement satisfait, voire comblé.

APPRENEZ LES LANGUES ÉTRANGÈRES LE JOUR ou LE SOIR

Selon des méthodes européennes reconnues

PRIX SPÉCIAUX D'OUVERTURE

Début des cours: 13 septembre

Pour inscription et test de placement

appelez: C.I.L.A.B. 845-8444

Date limite d'inscription samedi 17h.

Centre international de langues Bachmann

1500, rue Stanley, suite 408-409 (Métro Peel)

Reconnu par le ministère de l'Éducation

A 19 ans, est-ce déjà trop??

Abigail Clayton, Annette Haven, John Lurie



AUSSI DEUXIÈME GRAND FILM
DUSSYCAI
5380 St. Laurent 845-5215
CASSETTES VIDEO À VENDRE

HACHETTE... les dictionnaires nouvelle génération

H chez votre libraire

Cineplex 9cinémas

2001 UNIVERSITÉ	
THE SECRET POLICEMAN'S RASHOMON (TOUS)	BREAKER MORANT (TOUS)
12:15 - 2:00 - 3:45 - 5:30 - 7:15 - 9:00	12:05 - 4:00 - 7:55
RASHOMON (TOUS)	GALLIPOLI (TOUS)
12:55 - 2:35 - 4:15 - 5:55 - 7:35 - 9:20	2:00 - 5:55 - 9:50
THE LONG GOOD FRIDAY (14)	ARTHUR (14)
12:55 - 2:05 - 5:15 - 7:25 - 9:35	12:30 - 2:30 - 4:10 - 6:00 - 7:50 - 9:40
CHARIOTS OF FIRE (TOUS)	THE CHOSEN (ang. s.-t. fr.)
12:30 - 2:35 - 4:50 - 7:40 - 9:30	1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
	THE CHOSEN (TOUS)
	1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

«LES GRANDS RÉALISATEURS»
RASHOMON
D'AKIRA KUROSAWA
avec TOSHIRO MIFUNE
(en japonais — sous-titres anglais)



LA COMÉDIE LA PLUS FRACASSANTE
DE L'ANNÉE!

«LES MEILLEURES SCÈNES
COMIQUES QUE VOUS
PUISSEZ TROUVER...»
— Vincent Canby, N.Y. Times

«DE LA FOLIE PURE
SIGNÉE MONTY PYTHON»

Stephen Schaefer, US Magazine



THE SECRET POLICEMAN'S RASH
JOHN CLEESE • PETER COOK • MICHAEL PALIN • GRAHAM CHAPMAN
TERRY JONES • PAMELA STEPHENSON • STING • PETE TOWNSEND

Un monde de divertissement cinématographique • Un monde de divertissement cinématographique • Un monde de divertissement cinématographique

WALT DISNEY TOUS ROX ET ROUKY en dessins animés

(À venir: Mary Poppins, Alice au pays des merveilles, etc.)
Sam., dim.: 10h15, 12h00, 2h00, 4h00, 5h45, 7h25. En sem.: 7h00

Cinéma Lumière
1313 est. rue Belanger
TEL: 272-1080

QUI A TUÉ NAPOLEON? TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE PLUS GRAND CRIME DE L'HISTOIRE!

La librairie Champigny invite le public à assister à une table ronde où sera débattue l'épineuse question de la mort de l'Empereur.

Ben Weider, président de la Société napoléonienne du Canada et auteur du célèbre best-seller *Qui a tué Napoléon?*, défendra la thèse de la mort de Napoléon devant historiens et spécialistes.

A l'occasion de cette table ronde, le public aura accès à l'une des plus prestigieuses collections privées d'objets ayant appartenu à l'Empereur.

Lieu: Librairie Champigny
4474, rue St-Denis
Montréal
Métro Mont-Royal Tél.: 844-2587

Date: Samedi 11 septembre 1982

Heure: 14 heures

en collaboration avec les Éditions Robert Laffont



“The Chosen”... One of the year's best!”

“De toute beauté, profond...
un film à forte saveur”
— Bernard Drew GANNETT NEWSPAPERS

“Éclatant”
— Howard Kissel WOMEN'S WEARDAILY

“Un film riche et revalorisant.
Extraordinairement satisfaisant”
JUDITH CRIST SATURDAY REVIEW

“Un film chaleureux, illuminant
un impact émotionnel”
— Kevin Thomas LOS ANGELES TIMES

“Qui vous prend au cœur.”
— Rex Reed



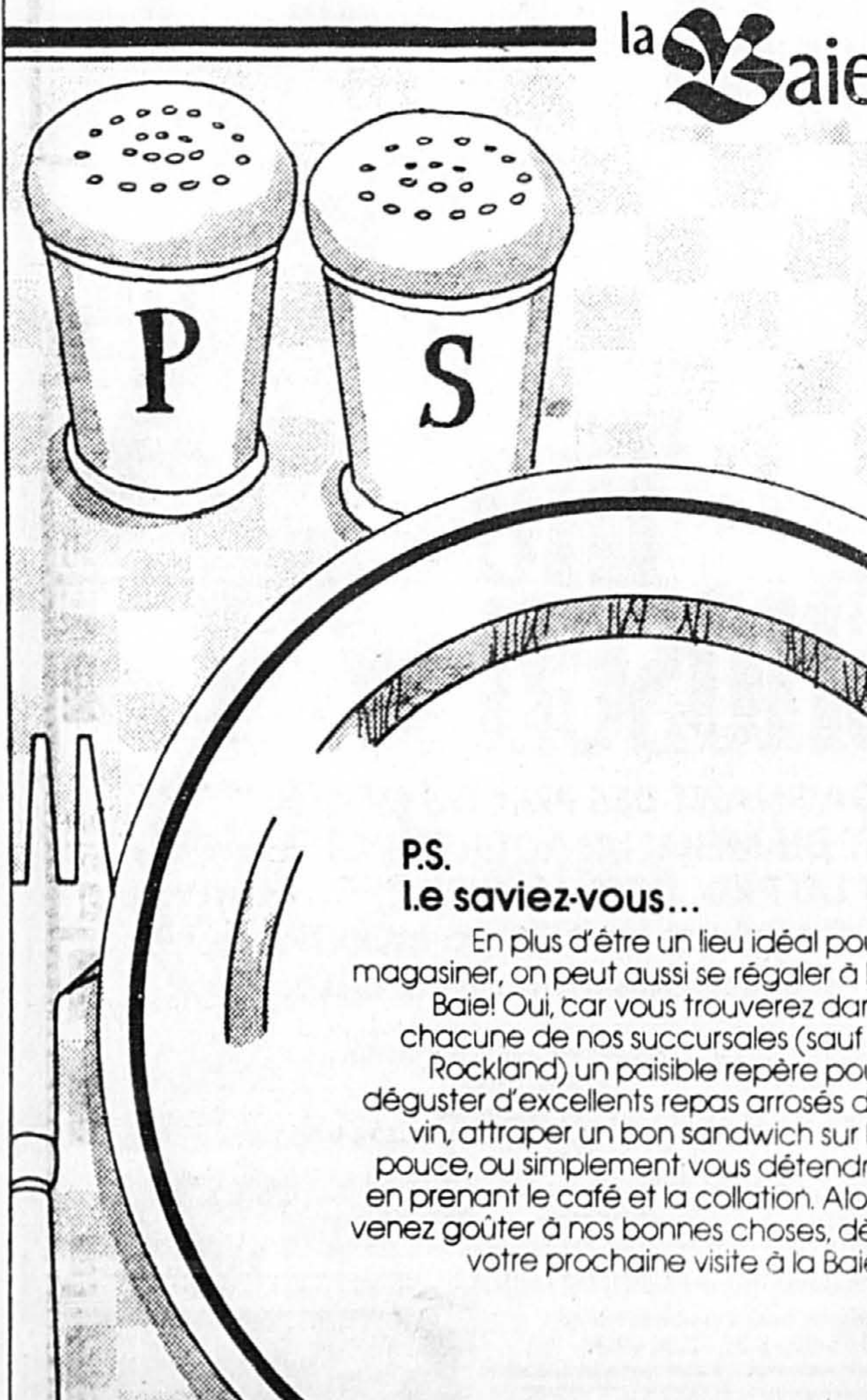
GAGNANT DES PRIX DU MEILLEUR FILM
ET DU MEILLEUR ACTEUR (ROD STEIGER)
ET DU PRIX OECUMÉNIQUE, AU FESTIVAL
DES FILMS DU MONDE DE MONTRÉAL 1981.

D'après le célèbre best-seller de CHAIM POTOK

MAXIMILIAN SCHELL ROD STEIGER
ROBBY BENSON
“THE CHOSEN” BY BARRY MILLER MUSIC BY ELMER BERNSTEIN
JONATHAN BERNSTEIN PRODUCED BY EDIE LANDAU WRITTEN BY EDWIN GORDON
DIRECTED BY CHAIM POTOK COSTUME DESIGNER JEREMY PAUL KAGAN

En anglais avec sous-titres français
1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

Un monde de divertissement cinématographique • Un monde de divertissement cinématographique • Un monde de divertissement cinématographique



la Baie

P.
Le saviez-vous...

En plus d'être un lieu idéal pour magasiner, on peut aussi se régaler à la Baie! Oui, car vous trouverez dans chacune de nos succursales (sauf à Rockland) un paisible repère pour déguster d'excellents repas arrosés de vin, attraper un bon sandwich sur le pouce, ou simplement vous détendre en prenant le café et la collation. Alors venez goûter à nos bonnes choses, dès votre prochaine visite à la Baie!

À SON PREMIER ONE-MAN SHOW

Roger Giguère: pas fameux sur scène

■ Roger Giguère, après s'être gagné l'estime de l'énorme public que drainait l'émission *Les Tannants*, a décidé de brûler les feux de la rampe et de monter seul sur scène.

Pour renouer avec le public des studios de Télé-Métropole qui avait tant apprécié ses dons d'improvisation et de comique, Giguère a choisi une salle bien spéciale, le Théâtre des Variétés, qui figure souvent sur l'itinéraire des groupes qui participent aux émissions de Télé-Métropole ouvertes au public.



Roger Giguère

photo LA PRESSE

DENIS LAVOIE

Mon premier one-man show, nous fait donc découvrir un artiste privé de ses comparses, mais soutenu par quelques artifices de scènes (projecteurs, lumières, bande sonore et accessoires) et des textes qui ne laissent plus guère de place à l'improvisation.

Truffé de blagues et de jeux de mots, et habillé de personnages colorés mais peu savoureux, ce premier spectacle de Roger Giguère est plutôt décevant. Il y a bien plus de gags usés dans tout cela que de véritables trouvailles.

Giguère est drôle à l'occasion, mais n'est pas vraiment désopilant. Son jeu manque de conviction et son show manque de poli. Il n'y a rien de très recherché. Ça sent la simplicité et la facilité.

Plutôt conteur de farces que fantaisiste, Giguère semble démontrer plus d'aptitudes comme imitateur (on le voit lorsqu'il se déguise en *Capitaine Bonhomme*, et on l'entend à l'occasion) que comme comique.

Le contenu de son premier spectacle sent le réchauffé, le déjà vu et le déjà entendu. L'ar-

tiste, qui passait si bien au petit écran ne passe pas la rampe. Il ne nous fait pas rire de bon cœur et manque de punch. En effet, ce sont davantage ses jeux de mots, simples et portant le plus souvent sur le sexe, qui font rire, que Giguère lui-même.

À l'heure où tant d'artistes québécois s'efforcent d'innover et de nous en mettre plein la vue pour séduire un public toujours plus exigeant, un spectacle comme celui de Roger Giguère n'a rien d'impressionnant, fait dans le très banal et ne promet guère pour l'avenir de Giguère comme bête de scène.

PRIMA FILMS PRÉSENTE

C'EST UNANIME!

Piccoli étonne encore une fois, on découvre Gérard Lanvin avec un immense plaisir.
— LE JOURNAL DE MONTRÉAL

Pour le propos et pour l'interprétation remarquable de Piccoli, ce film mérite le déplacement. Une des plus belles réussites de Granier-Deferre.
— LE DEVOIR

Un film pénétrant. Sa magie envoûtante resserre fermement son étau grâce à l'excellente interprétation de tous, une forte réalisation et surtout une histoire d'une prenante originalité et parfaitement retransmise sur grand écran. À voir.
— LE DIMANCHE MATIN

À mon avis, le meilleur film de Granier-Deferre.
— LA PRESSE

MICHEL PICCOLI NATHALIE BAYE GÉRARD LANVIN

UNE ÉTRANGE AFFAIRE

un film de **PIERRE GRANIER-DEFERRE**

PRIX LOUIS DELLUC

2e Sem.

5 BERNI 2
1100 RUE D'ARTHEMIS 11011

Tous les jours: 1.10. 3.10. 5.10.
7.15. 9.15.

IL FAUT
TUER
BIRGITT
HAAS

un film de
LAURENT HEYNYMANN

avec
PHILIPPE NOIRET
et JEAN ROCHEFORT

16 DAUPHIN
MILAN (R.D.) (R.V.) (T.) (A.M.)

UNE SUPER COMEDIE
SENSUELLE QUI DEVIENDRA
SUREMENT UN CLASSIQUE.

Mon

PART GAGNANT
Comédie loulouque

6 Mois

16 L
RACE

HENRY FONDA DANS SON DERNIER FILM

La maison du lac

version française
ON GOLDEN POND

7^e mois

BERNARD 3

ST-DENIS - 375 CATHÉDRALE 283 2115

Tous les jours:
12.55 - 3.00 - 5.10 -
7.20 - 9.30

THEATRE

LE FILM PHÉNOMÈNE

... Paris 79e sem. ... New York 18e sem. ...
... Montréal 27e sem. ... Los Angeles 19e sem. ...
... Tokyo 25e sem. ...

et partout ça continue!

**après 6 mois de triomphe à Montréal
maintenant à l'affiche
au cinéma Berri**

RENE MALO
PRÉSENTE

DIVA

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

avec FREDERIC ANDREI et
WILHELMENIA WIGGING FERNANDEZ
PHOTOGRAPHIE DE PHILIPPE ROUSSELOT
MUSIQUE DE VLADIMIR COSMA

**14
ANS**

CM

Tous les jours:
12.35, 2.50, 5.05, 7.25, 9.40

BERRI 4
11-5015-178-CA-MERIE 788-7111

Bande sonore du film
en vente au cinéma
et chez les disquaires

CHOIX D'ÉMISSIONS

19:00 (17) — Pierre Nadeau rencontre
Interview avec le père Georges-Henri
Lévesque, fondateur de la faculté des
Sciences sociales à l'université Laval
et qui a formé de célèbres élèves, dont
Doris Lussier.

19:30 **63** — **The Dick Cavett Show**
G. Gordon Liddy, qui fut un des hommes de main de Nixon confesse ses crimes sans beaucoup de repentir.

20:30 7 8 10 — La parole est à vous
Retour de cette émission forum animée par Gilles-Philippe Delorme.

00:00 **12** — «The conversation»
Un film bizarre de Francis Coppola («The Godfather») dont le héros est un homme qui se spécialise dans l'espionnage électronique. Avec Gene Hackman.

RISE **SUN** **À VOIR**
ALBUMENT
CLUB DES CÉLÉBRITÉS
directement de Chicago
le CHICAGO BLUES
ALL-STARS
en vedette: **SUGAR BLUE** (enregistré avec Rolling Stones)
CE SOIR À DIMANCHE
la semaine prochaine: Ellen McIlwaine 14-19 sept.
* à venir: Mose Allison 23-26 sept. Phil Woods 28 sept. - 3 oct. *

RESTAURANT CRÉOLE
OZ'ANANAS
OUVERT DE MIDI À 1h30 861-0085

286 ouest, rue Sainte-Catherine **861-0657**
Métro Place des Arts **875-8227**

1074 10/00/00
PRIMA 15

CARLOS SAURA

SUSCITE L'ADMIRATION...

14
ANS

Saura passe du présent au passé et mêle le passé au présent avec une incontestable habileté. Un film d'une authenticité absolue.

— LA PRESSE



Saura tente avec la maîtrise cinématographique qu'est la sienne d'exorciser les démons du passé. Cette douloureuse et trouble nostalgie est bien rendue par les éclairages soignés, la musique et par la présence lumineuse d'Assumpta Serna.

— LE DEVOIR

Un bon Saura.
Son film nous enveloppe, nous n'avons plus qu'une envie, nous enfoncer dans nos fauteuils, faire silence et suivre le cheminement de Juan.

— LE JOURNAL DE MONTREAL

ASSUMPTA SERNA IVANKA ALIĆ
ALVARO DE LUNA JACQUES LALANDE
AUCIA HERMIDA LUISA RODRIGO
AUCIA SANCHEZ MARION GAME

le DAUPHIN 1

Lun. a. ven. 7 30, 9 30
Sam., dim. 1 30, 3 30,

**2^e
Sem.**



14 ANS

Negro

VERSION FRANÇAISE

FEUIL 2

Lun à ven. 5,00, 7,45, 9,30
Sâm., dim. 12,45, 2,30
Jusq. 17,745
7,45, 9,30

PRIX D'INTERPRETATION MASCULINE
JACK LEMMON
SISSY SPACEK
un film de **COSTA-GAVRAS**

porté disparu
(Version Française de
(missing.)

4e Mois

Lun à ven. 7,15, 9,30
Sâm. dim. 12,45, 2,40
5,05, 7,15, 9,30

CREMAZIE
L'ECRAN CREMAZIE 140x100



POUR TOUS

PALME D'OR
GRAND PRIX DE FESTIVAL CANNES
82

LE PUBLIC DÉCIDE!

700 personnes accordent aux "DOUX AVEUX" un accueil TRIOMPHAL lors de la première mondiale. ★★★ De l'avis unanime, LE FILM de la rentrée
★★★ Enfin un film qui nous atteint au plus profond de notre sensibilité.

JEAN COLBERT présente une sélection des FILMS MUTUELS

L'amour, L'amour, L'amour!

Avec tout ce qui nous arrive...
nous ne pourrions plus jamais mourir.

POUR TOUS



DOUX AVEUX

Un film de **FERNAND DANSEREAU**

avec **HÉLÈNE LOISELLE • MARCEL SABOURIN**
GÉNÉVIEVE BRASSARD • GILBERT TURP

scénario de **FERNAND DANSEREAU • DOMINIQUE LEVESQUE • BERNARD DANSEREAU • FLORENCE BOLTE**
montage de **REJEAN MAROIS** • avec l'assistance de **GASTON COUSINEAU**

BERRI

Tous les jours:
12.45, 2.30, 4.20, 6.10, 8.00, 9.50

Vol réussi de la première fusée privée

TEXAS (REUTER) — La première fusée privée de l'histoire américaine a été lancée hier avec succès de l'île de Matagorda, au Texas, par la firme Space Services de Houston.

Longue de 11,3 mètres, la fusée a réussi parfaitement son vol sub-orbital au-dessus du Golfe du Mexique atteignant l'altitude de 196 milles en cinq minutes.

Dix minutes plus tard, elle est retombée dans la mer à environ 515 kilomètres au sud de sa base de lancement. Elle doit être récupérée par un bateau.

Elle transportait une cargaison factice constituée d'un réservoir de 400 litres d'eau qui s'est séparé de la fusée au cours du vol.

Une première tentative, l'an passé, s'était soldée par l'explosion de la fusée au moment du lancement en raison de la défaillance d'une valve de carburant.

Si les prochains vols d'essais sont concluants, Space Services espère fournir d'ici 1985 un moyen de transport rapide et économique dans l'espace pour les compagnies qui voudraient mettre leurs propres satellites en orbite.

Seulement 3 américaines parmi les 15 voitures d'occasion les plus appréciées

OTTAWA (PC) — L'Association des automobilistes canadiens a demandé quelque 22,000 propriétaires de voitures d'occasion de quelles marques ils étaient le plus satisfaits. Parmi les 15 premières, il n'y a que trois voitures nord-américaines: la Chrysler Colt (7ème), la Cadillac DeVille (10ème) et la Pontiac Firebird (13ème).

Elle leur a également demandé de quelles marques ils étaient insatisfaits. Treize des 15 marques mention-

nées sont nord-américaines. Les deux autres sont la Fiat 128 et la Datsun F-10.

La voiture la plus appréciée est la voiture japonaise en général. Seulement un sur 20 automobilistes interrogés ne l'aime pas. Mais 33,9 pour cent détestent leur Plymouth Horizon et 30,6 pour cent font de même pour leur Dodge Omni.

Catégories

De 15,746 propriétaires de voitures

nord-américaines, 11 pour cent sont insatisfaits. 15,4 pour cent n'aiment pas leur American Motors et 14,6 pour cent leur Chrysler.

De 3,690 propriétaires de voitures japonaises, cinq pour cent seulement ne sont pas satisfaits. Seulement 2,1 pour cent des propriétaires de Toyota sont insatisfaits.

De 2,522 propriétaires de voitures européennes, 10 pour cent sont insatisfaits.

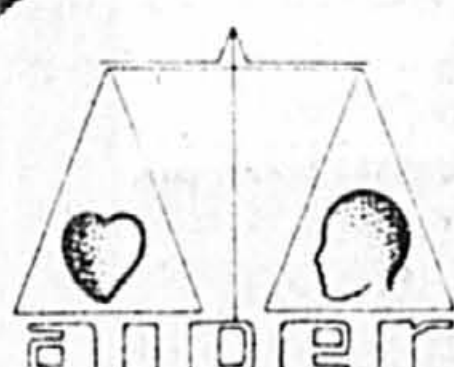
CUM: un commissaire aux sièges sociaux

En collaboration avec le gouvernement du Québec et dans le but d'attirer vers la métropole de nouvelles entreprises d'envergure nationale et internationale, la CUM vient de nommer un commissaire aux sièges sociaux, M. Denis Tresidder, entré en fonction il y a quelques jours.

Résident de Beaconsfield et diplômé de l'École polytechnique de l'Université de

Montréal, M. Tresidder, âgé de 38 ans, a travaillé durant quinze ans dans l'industrie pétrochimique, au niveau du marketing industriel.

Le nouveau commissaire aux sièges sociaux travaillera en collaboration avec les intervenants concernés dans le but d'assurer le développement de la métropole en qualité de centre international de commerce, d'industrie et de finance.



Groupes de thérapie émotivo-rationnelle

Si vous faites de la culpabilité, de la

dépression, de l'anxiété, agressivité.

«Comment vivre raisonnablement dans un monde déraisonnable».

GROUPES LIMITÉS À 12 PERSONNES

Consultation personnelle sur rendez-vous.

Nouvelle session «Amour et sexualité»

RONALD LAMOUROUX, Directeur général, psychothérapeute

Tél.: 728-8076

Inscrivez-vous maintenant

Cours commençant les 7 et 13 septembre

ANGLAIS

3 heures par jour, 5 jours par semaine

par mois 250 \$

2 heures, 2 fois par semaine, le soir,

8 semaines 250 \$

Aussi des cours privés à prix modiques.

Permis du Ministère de l'Éducation.

Centre Linguistique Européen

1235, rue Guy Tél.: 933-8252

21 DERNIERS JOURS

pour acheter

la CINÉ-CARTE

du cinéma

OUTRE-MONT

et de

L'AUTRE CINÉMA

18 FILMS POUR \$25.



Des extravagances sexuelles qui exciteront tous vos sens

18 ANS adultes

White Fire

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes

18 ANS adultes



Avec GHYSLAIN TREMBLAY, SYLVIE LÉONARD, JEAN-PIERRE BERGERON

Musique: Jean-Marie Benoit

Du mardi au vendredi et dimanche: 20 h 30.

Sam. 20 h et 22 h 30. (Relâche lundi).

"Une comédie délicate"

ROBERT LEVESQUE, Le Devoir

Billets en vente par téléphone avec votre carte

VISA ou MASTER CHARGE

GÜCHET OUVERT À PARTIR DE MIDI 844-7783

À LA POLONAISE: 57 rue Prince-Arthur



SYLVIA KRISTEL JUST JAECKIN

Plus 2e film aux cinémas suivants:

St-Denis 2 desjardins 2

1500 RUE ST-DENIS 845 3222 BASILAIRE 1 788 3141

Prix de la Presse internationale, Festival des films du monde, 1982

«Inbattable Gilles Carle... Un bon film québécois enfin»

(Luc Perreault, La Presse)

JOUER SA VIE

Mettant en vedette Anatoly Karpov, Viktor Korchnoi, Robert Fischer

Un film de Gilles Carle et Camille Coudari

produit par Hélène Verrier

Le film est distribué par les cinémas suivants:

desjardins 1

desjardins 2

desjardins 3

desjardins 4

desjardins 5

desjardins 6

desjardins 7

desjardins 8

desjardins 9

desjardins 10

desjardins 11

desjardins 12

desjardins 13

desjardins 14

desjardins 15

desjardins 16

desjardins 17

desjardins 18

desjardins 19

desjardins 20

desjardins 21

desjardins 22

desjardins 23

desjardins 24

desjardins 25

desjardins 26

desjardins 27

desjardins 28

desjardins 29

desjardins 30

desjardins 31

desjardins 32

desjardins 33

desjardins 34

desjardins 35

desjardins 36

desjardins 37

desjardins 38

desjardins 39

desjardins 40

desjardins 41

desjardins 42

desjardins 43

desjardins 44

desjardins 45

desjardins 46

desjardins 47

desjardins 48

desjardins 49

desjardins 50

desjardins 51

desjardins 52

desjardins 53

desjardins 54

desjardins 55

desjardins 56

desjardins 57

desjardins 58

desjardins 59

desjardins 60

desjardins 61

desjardins 62

desjardins 63

desjardins 64

desjardins 65

desjardins 66

desjardins 67

desjardins 68

desjardins 69

desjardins 70

desjardins 71

desjardins 72

desjardins 73

desjardins 74

desjardins 75

desjardins 76

desjardins 77

desjardins 78

desjardins 79

desjardins 80

desjardins 81

desjardins 82

desjardins 83

desjardins 84

desjardins 85

desjardins 86

desjardins 87

desjardins 88

desjardins 89

desjardins 90

desjardins 91

desjardins 92

desjardins 93

desjardins 94

desjardins 95

desjardins 96

desjardins 97

desjardins 98

desjardins 99

desjardins 100

desjardins 101

desjardins 102

desjardins 103

desjardins 104

desjardins 105

desjardins 106

desjardins 107

desjardins 108

desjardins 109

desjardins 110

desjardins 111

desjardins 112

desjardins 113

desjardins 114

desjardins 115

desjardins 116

desjardins 117

CINÉ-PARC DOLLARD TEL. 684-8442
TRANS-CANADIENNE OUEST, SORTIE 55 - Boulevard Brunswick ouest

1 TÊTE À CLAPES **POUR TOUS**
Tous les soirs ouverture à 7h.
PLUS 2^e FILM *Tendre Poulet*

2 ROMY SCHNEIDER - MICHEL PICCOLI **POUR TOUS**
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI
PLUS 2^e FILM *Une LANGOUSTE au Petit Déjeuner*

3 CLAUDE BRASSEUR - JEAN CARMET - MIU MIU - SIMONE SIGNORET **14 ANS**
GUY DE MAUPASSANT
PLUS 2^e FILM *C'EST MA CHANCE*

4 Piaf **POUR TOUS**
L'histoire et les chansons des années qui créèrent la légende
PLUS 2^e FILM *LA CHÈVRE*

Elle va se révéler une véritable Miss Catastrophe!

PAUL CLAUDON présente
FRANCIS PERRIN
FANNY COTTENÇON
ANTOINE BESSIS

TÊTE À CLAPES

ALEX VAROUX
ALEX VAROUX - FRANCIS PERRIN - PAUL CLAUDON
ALEX VAROUX
YVONNE GAUDEAU

STATIONNEMENT À PRIX RÉDUIT POUR NOS CLIENTS.
\$1.50 POUR 3 HEURES. FAITES VALIDER VOTRE COUPON À LA CAISSE.

UN FILM DE FRANCIS PERRIN

2^e SEMAINE !
LaCité 3 Cinéparc DOLLARD 1
3575 AV. DU PARC 844-2829 TRANS-CANADIENNE S. 55 684-8442



BIENTÔT !
«PASSION»

UN SPECTACLE QUE VOUS N'OUBLIEREZ JAMAIS!

LES UNS ET LES AUTRES **POUR TOUS**
3 HEURES D'ENCHANTEMENT ET DE MUSIQUE!
120 comédiens - 10.000 figurants - 200 danseurs
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTÉS
Le PARISIEN 2 1.00 - 4.45 - 8.30
480 STE CATHERINE O 866-3856

UN FILM D'ETTORE SCOLA

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 1982
EN COMPÉTITION
...un extraordinaire numéro de grands acteurs... Ils se livrent à un échange de répliques qui recréent merveilleusement bien l'atmosphère de l'époque.

Luc Perreault
LA PRESSE

JEAN-LOUIS BARRAULT - MARCELLO MASTROIANNI
HANNA SCHYGULLA - HARVEY KEITEL

LA NUIT DE VARENNES **POUR TOUS**

STATIONNEMENT À PRIX RÉDUIT POUR NOS CLIENTS.
\$1.50 POUR 3 HEURES. FAITES VALIDER VOTRE COUPON DE STATIONNEMENT À LA CAISSE.

Gaumont

JEAN-CLAUDE BRIALY
ANDRÉA FERRÉOL - MICHEL VITOLD
LAURA BETTI - ENZO JANNACCI - PIERRE MALET - DANIEL GELIN

LaCité 3575 AV. DU PARC 844-2829

LA CITÉ 1: 12.30, 3.15, 6.00, 8.45. LA CITÉ 2: 1.00, 3.45, 6.30, 9.15.

“C'est plus qu'un film. Beaucoup plus...” **POUR TOUS**
Romy Schneider
“Romy Schneider m'étonne toujours autant.”
Michel Piccoli

L'inoubliable ROMY SCHNEIDER
dans son dernier rôle

LA VIE
TUMULTUEUSE
DE...



avec par ordre alphabétique
CLAUDE BRASSEUR
JEAN CARMET
MIU MIU
SIMONE SIGNORET
UN FILM DE MICHEL DRACH

GUY DE MAUPASSANT

VERONIQUE GENEST - JACQUES FABRI - ANNE-MARIE PHILIPPE - DANIEL GELIN - MICHEL DRACH - PHILIPPE MADRAL - PHILIPPE MADRAL - PHILIPPE ROUSSELOT - GEORGES DELERUE

ELYSEE 1 **Cinéparc DOLLARD 3**
35 MILTON 842-6053 TRANS-CANADIENNE S. 55 684-8442

ELYSEE SAM., DIM.: 1.30, 4.05, 6.40, 9.15. SEM.: 6.40, 9.15. CINÉ-PARC DOLLARD: OUVERTURE À 7.00, RADIO AM REQUIS. LE FILM PRINCIPAL DÉBUTE À 8.15.

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI

ROMY SCHNEIDER - MICHEL PICCOLI dans un film de JACQUES ROUFFIO
avec HELMUT GRIEM - DOMINIQUE LABOURIER - GERARD KLEIN - MATHEU CARRIÈRE - MARIA SCHELL
Scénario et adaptation de JACQUES ROUFFIO et JACQUES KIRSNER d'après le roman de JOSEPH KESSEL
Dialogues de JACQUES KIRSNER - Musique de GEORGES DELERUE - Distribué par CINÉ 350

2^e SEMAINE ! **2^e FILM** AU CINÉ-PARC: «UNE LANGOUSTE AU DÉJEUNER»

PARISIEN: 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.55. CINÉ-PARC DOLLARD: OUVERTURE À 7.00, RADIO AM REQUIS. LE FILM PRINCIPAL DÉBUTE À 8.15.

Le PARISIEN 4 **Cinéparc DOLLARD 2**
480 STE CATHERINE O 866-3856 TRANS-CANADIENNE S. 55 684-8442

Didier Farre et Gilles Benoit présentent

■ Je suis heureux que l'on compare
“LE GRAND PARDON”
au film “The Godfather” (Le Parrain)
—ALEXANDRE ARCADY—

■ D'une intensité et d'une drôlerie fantastique.
—LE SOLEIL IL G. LEMIRE—

■ Pendant les premières présentations les gens ont bondi de leurs sièges en applaudissant.
—ROGER HANIN—

LE GRAND PARDON **14 ANS**
UNE FAMILLE. UN EMPIRE.

La Super Production de ALEXANDRE ARCADY avec ROGER HANIN
BERNARD GIRAudeau, ANNY DUPEREY, ROBERT HOSSEIN

2h 30 de FÊTE,
de RIES et de LARMES
2^e SEMAINE !
PARISIEN: 1.15, 3.50, 6.25, 9.10. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.40

Le PARISIEN 1
480 STE CATHERINE O 866-3856

Il n'existera plus jamais un talent et un destin comme les siens. Acclamée par TIME MAGAZINE comme la meilleure chanteuse du monde.

LA C - MORITZ / WEISSMAN présente

Piaf **POUR TOUS**
L'histoire et les chansons des années qui créèrent la légende

BRIGITTE ARIEL dans le rôle de PIAF
avec PASCAL CHISTOPHE - GUY TREJAN - PIERRE VERNIER
Musique de GUY CASABIE - produit par CY FEUER & BRUNO H. MARTIN
enregistrement de GUY CASABIE - réalisation de PIAF MARCONI EMI

CFGL FIMOS 7 AIR CANADA

VOYEZ LE FILM ET AVEZ LA CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE À PARIS
PREMIÈRE CLASSE POUR 2 PERSONNES VIA AIR-CANADA

PARISIEN: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.15. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.15. CINÉ-PARC DOLLARD: OUVERTURE À 7.00, RADIO AM REQUIS. LE FILM PRINCIPAL DÉBUTE À 8.15.

Le PARISIEN 5 **Cinéparc DOLLARD 4**
480 STE CATHERINE O 866-3856 TRANS-CANADIENNE S. 55 684-8442

Un film grave, retenu, d'une beauté déchirante, un très grand film.
—Francine Laurendeau, LE DEVOIR

Un film d'une beauté bouleversante. Margarethe Von Trotta se place maintenant au 1^{er} rang des cinéastes européens.
—Le Monde

Margarethe Von Trotta nous donne dans ce quatrième long métrage une œuvre d'une grande maîtrise.
—Luc Perreault, LA PRESSE

LION D'OR AU FESTIVAL DE VENISE

Les Années de plomb **POUR TOUS**

DIE BLEIERNE ZEIT
Version Originale S.F. Français
un film de MARGARETHE VON TROTTA
avec JUTTA LAMPE - BARBARA SUMOWA - RÜDIGER VOGLER
réalisé par 100% FILM

EN ALLEMAND AVEC SOUS TITRES FRANÇAIS
2^e SEM. ÉLYSÉE 2 SAM., DIM.: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.35. SEM.: 7.30, 9.35.
35 MILTON 842-6053

LaCité 3575 AV. DU PARC 844-2829

CINÉMAS 1 et 2
«LA NUIT DE VARENNES» (POUR TOUS)
CINÉMA-3
«TÊTE À CLAPES» (POUR TOUS)

ÉLYSÉE 35 MILTON 842-6053

CINÉMA-1
«GUY DE MAUPASSANT» (14 ANS)
CINÉMA-2
«LES ANNÉES DE PLOMB» (POUR TOUS)

LE RETOUR DE LA GRANDE AVENTURE

LES AVENTURES de L'ARCHE PERDUE **14 ANS**

Version française de «RAIDERS OF THE LOST ARK»

CHATEAU: 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
LAVAL SAM., DIM.: 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
SAM. DERNIER SPECTACLE 11.30. SEM.: 7.10, 9.20.
VERSAILLES: SAM., DIM.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. SEM.: 7.00, 9.00.

CHATEAU 2 2^e MOIS !
ST DENIS ET BELANGER 271-0209
VERSAILLES 3 **LAVAL 4**
PLACE VERSAILLES 353-7800 Madison CENTRE LAVAL 688-7776

SUPERBE, SPECTACULAIRE, VOUS DEMEUREZ «BRANCHES»... la musique de Pink Floyd est devenue un film inimitable. — STEPHEN SCHAEFER U.S. MAGAZINE

Pink Floyd THE WALL

14 ANS

70MM DOLBY STEREO

LAISSEZ-PASSER NON VALABLES
12:30; 2:20; 4:10; 6:00; 7:50; 9:40. Ven. et sam., dernier spectacle, 11:30.

YORK
1887 STE CATHERINE D. 937-8878

ROCKY A CAPTÉ L'«OËIL DU TIGRE»!

C'EST A VOIR!

«Un film du tonnerre! Un succès colossal!» — Time Magazine

POUR TOUS

ROCKY III

70MM DOLBY STEREO

«Un film qui fait courir les foules. Une œuvre puissante, des acteurs incomparables.» — Rick Goen, Toronto Globe and Mail

ROCKY III
a ROBERT CHARTOFF-IRVING WINSTON production. «ROCKY III»-SYLVESTER STALLONE-TALIA SHIRE-BURT YOUNG-CARL WEATHERS et BURGESS MEREDITH as Mickey and Mr. T as Clubber Lang. Directeur de photographie BILL BUTLER, A.S.C. musique par BILL CONTI - produit par IRVING WINSTON et ROBERT CHARTOFF - écrit et réalisé par SYLVESTER STALLONE.

PALACE: 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.20

PALACE 1
698 STE CATHERINE D. 866-6901

BRONSON SE DÉCHAÎNE ENCORE

18 ANS Adultes

Quand la violence et le meurtre envahissent votre maison et que la police ne peut y mettre fin... Cet homme le fera. A sa façon.

UN JUSTICIER DANS LA VILLE N°2
V.F. de «DEATH WISH II»

2^e FILM **DANS CHAQUE CINÉ!**

CHATEAU: 12:35; 4:10; 6:05; 7:50. GREENFIELD: Sam., dim., 1:10; 4:40; 6:30; 8:10 — SEM., 6:30; 8:10. LAVAL: Sam., dim., 12:40; 4:10; 6:00; 7:40 — Sam., dernier spectacle, 9:30. Sem., 6:00; 7:40. VERSAILLES: Sam., dim., 1:00; 4:20; 6:05; 7:45 — SEM., 6:05; 7:45.

CHATEAU 1 GREENFIELD PARK 2
ST DENIS ET BELANGER 271-0709 PL GREENFIELD PARK 671-6129

LAVAL 1 VERSAILLES 1
CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

MICHEL SERRAULT
CHARLES AZNAVOUR

UN FILM DE
CLAUDE CHABROL

les Fantômes du Chapelier

D'APRÈS LE ROMAN DE
GEORGES SIMENON



2^e SEMAINE! Le PARISIEN 3
480 STE CATHERINE D. 866-3856

Un film que vous devez voir, il vous touchera jusqu'aux larmes, les images vous iront droit au cœur. — Katie Kelley, NBC-TV

Un film qui fait courir les foules. Une œuvre puissante, des acteurs incomparables. — Rick Goen, Toronto Globe and Mail

AN OFFICER AND A GENTLEMAN

avec John GERE & Debra WINGER

14 ANS

AVENUE: Sam., dim., 12:10; 2:20; 4:30; 6:40; 9:00. Sem., 6:40; 9:00. LOEWS: 12:00; 2:20; 4:40; 7:05; 9:30 — Sam., dernier spectacle, 11:15 — Sem., 6:20; 8:50. FAIRVIEW: Sam., dim., 1:30; 4:00; 6:30; 9:00 — Sem., 6:30; 9:00.

LOEWS 1 **LAVAL 2**
954 STE CATHERINE D. 861-7437 PEEL CENTRE LAVAL 688-7776

AVENUE **FAIRVIEW 2**
1224 AVE GREENE 937-2747 TRANS CAN S 52 697-8095

Young Doctors in Love

14 ANS

LOEWS 4
954 STE CATHERINE D. 861-7437 PEEL

Quelque part au plus profond de l'univers, une bataille va avoir lieu. Une bataille entre bons et méchants, entre un guerrier et un fou, entre la puissance redoutable du vaisseau Enterprise et la colère de Khan. Pour certains, ce sera leur première mission, pour d'autres leur dernière.

STAR TREK II THE WRATH OF KHAN

POUR TOUS

IMPERIAL: TOUS LES JOURS
A 12:00; 2:20; 4:40; 7:00 et 9:20.

IMPERIAL
1430 BLEURY 288-7102

Michael et Cathy

18 ANS Adultes

Michael et Lina

Une blonde. Une brunette. Un été qu'ils n'oublieront jamais.

SUMMER LOVERS

7^e SEMAINE!
PALACE 4
698 STE CATHERINE D. 866-6901

PALACE: 1:45; 3:45; 5:45; 7:45; 9:45 — SEM., DERNIER SPECTACLE, 11:45.



«VOUS TOMBEREZ EN BAS DE VOTRE FAUTEUIL!» — Par Culture, CBS TV

POLTERGEIST

Il sait ce qui vous effraie.

A STEVEN SPIELBERG Production

LOEWS: 12:05; 2:25; 4:40; 7:00; 9:10 — SAM., dernier spectacle, 11:20. LAVAL: Sam., dim., 12:20; 2:30; 4:40; 6:50; 9:00 — SAM. DERNIER SPECTACLE, 11:20 — SEM., 6:50; 9:00. GREENFIELD: Sam., dim., 1:00; 3:05; 5:10; 7:15; 9:20 — SEM., 7:15; 9:20.

— Richard Schickel, TIME
«TRON» offre des images qu'aucun œil ou caméra n'a jamais captées... une vision du cinéma de demain.

— Janet Maslin, NEW YORK TIMES
«C'est magnifique, spectaculaire... une merveille à voir.»

TRON

Il all happens inside a computer.

POUR TOUS

70MM DOLBY STEREO
CLAREMONT: 1.30, 3.25, 5.20, 7.20, 9.15.

CLAREMONT
5038 SHERBROOKE D. 486-7395 VENDOME pour ce spectacle seulement

A MIDSUMMER NIGHT'S SEX COMEDY

14 ANS

WOODY ALLEN
MIA FARROW

PALACE 5
698 STE CATHERINE D. 866-6901

Ils sont en train d'avoir un plaisir fou, fou, pendant le travail de nuit. Et de s'enrichir en le faisant.

NIGHT SHIFT

LA COMÉDIE DE L'ANNÉE.

HENRY WINKLER • MICHAEL KEATON • SHELLEY LONG

LOEWS: 1:40; 3:40; 5:40; 7:40; 9:40 — SAM. DERNIER SPECTACLE, 11:40. DORVAL: Sam., dim., 1:00; 3:00; 5:00; 7:00; 9:00 — SEM., 7:00; 9:00.

LOEWS 5 **DORVAL 3**
954 STE CATHERINE D. 861-7437 PEEL 260 AVE DORVAL 631-8586

«Une réalisation impressionnante.» — Janet Maslin, NEW YORK TIMES

«Ceux qui ont aimé le livre en aimeront le film; ceux qui ne l'ont jamais lu, et même ceux qui n'ont pas aimé le livre aimeront le film.» — Sheila Benson, LOS ANGELES TIMES

Garp

14 ANS

«UN SACRÉ DE BON FILM.» — Bernard Drew, GANNETT NEWSPAPERS

KENT: Sam., dim., 1:30; 4:00; 6:30; 9:00 — SEM., 6:30; 9:00. P.-V.-MARIE: 1:00; 3:40; 6:20; 9:00. DORVAL: Sam., dim., 1:15; 3:45; 6:15; 8:45 — SEM., 6:15; 8:45.

PLACE VILLE-MARIE 2^e MOIS!
CINÉMA 1 866-2644

KENT 2 **DORVAL 2**
5100 SHERBROOKE D. 489-9703 260 AVE DORVAL 631-8586

CINQ CONTRE MILLE... LES CHANCES SONT ÉGALES.

18 ANS Adultes

FORCE-FIVE

LOEWS: 1:00; 3:00; 5:00; 7:10; 9:15 — SAM., dernier spectacle, 11:10. VAN HORNE: Sam., dim., 1:30; 3:30; 5:25; 7:20; 9:20 — SEM., 7:20; 9:20. DORVAL: Sam., dim., 1:00; 3:00; 5:00; 7:00; 9:00 — SEM., 7:00; 9:00.

LOEWS 2 **3^e SEMAINE!**
954 STE CATHERINE D. 861-7437 PEEL

VAN HORNE **DORVAL 1**
6150 CÔTE DES NEIGES 731-8243 260 AVE DORVAL 631-8586

4^e MOIS À MONTRÉAL!

LOEWS 3
954 STE CATHERINE D. 861-7437 PEEL

LAVAL 3
CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK 3
PL GREENFIELD PARK 671-6129

Le PARISIEN 3
480 STE CATHERINE D. 866-3856

CINÉMA-1
«LE GRAND PARDON»
(14 ANS)

CINÉMA-2
«LES UNS et LES AUTRES»
(TOUS)

CINÉMA-3
«LE FANTÔME du CHAPELIER»
(14 ANS)

CINÉMA-4
«LA PASSANTE du SANS-SOUCI»
(TOUS)

CINÉMA-5
«PIAF»
(TOUS)

Lola

14 ANS

Un Film de Rainer Werner Fassbinder
Avec Barbara Sukowa Mario Adorf Armin Mueller

5^e SEMAINE!
PLACE VILLE-MARIE P.V. MARIE: 12:45, 2:45, 5:05, 7:15, 9:25
CINÉMA 2 866-2644

3^e MOIS!
«UN FILM QU'IL FAUT VOIR!» — Good Morning America

HARRISON FORD BLADE RUNNER

A LADD COMPANY RELEASE IN ASSOCIATION WITH SIR RUN RUN SHAW

PALACE: 1:00; 3:10; 5:20; 7:30; 9:40. SAM. DERNIER SPECTACLE 11:50.

PALACE 3
598 STE CATHERINE D. 866-6901

18 ANS Adultes

«QUEL CHANGEMENT»

JANET MASLIN, NEW YORK TIMES

3D

FRIDAY THE 13th PART 3 3D

PALACE: 12:15; 2:10; 4:05; 6:00; 7:55; 9:50 — SAM. DERNIER SPECTACLE, 11:45. GREENFIELD: Sam., dim., 12:40; 2:30; 4:15; 6:00; 7:50; 9:45 — SEM., 6:00; 7:50; 9:45. LAVAL: Sam., dim., 12:30; 2:20; 4:10; 6:00; 7:50; 9:40 — SAM., dernier spectacle, 11:30 — SEM., 6:00; 7:50; 9:40. VERSAILLES: Sam., dim., 1:30; 3:30; 5:30; 7:30; 9:30 — SEM., 7:30 et 9:30. FAIRVIEW: Sam., dim., 1:15; 3:15; 5:15; 7:15; 9:15 — SEM., 7:15; 9:15.

4^e SEMAINE! **GREENFIELD PARK 1** **VERSAILLES 2**
PL GREENFIELD PARK 671-6129 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

PALACE 2 **FAIRVIEW 1** **LAVAL 5**
698 STE CATHERINE D. 866-6901 MCGILL TRANS CAN S 52 697-8095 CENTRE LAVAL 688-7776

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT:
«QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 10 SEPTEMBRE 1982

RÉUNIONS

■ Le centre interculturel Monchanin, 4 917, rue Saint-Urbain, dans le cadre de son «Forum interculturel hebdomadaire» portant sur les personnes âgées dans diverses cultures, organise une rencontre avec des personnes âgées des communautés chinoise (le Dr Han) et indienne (Mme Kalpana Das), le 10 septembre, à 20h. La soirée se déroulera en anglais. Renseignements complémentaires: 288-7229.

■ L'Association provinciale des personnes seules invite les personnes seules de 40 ans et plus à un souper-rencontre, suivi de danse, au 3 660, rue Saint-Denis (station de métro Sherbrooke), le 10 septembre, à 19h30. La carte de membre est exigée, mais on peut se la procurer sur place au coût de 10 \$. Entrée pour le souper et la danse: 5 \$. Renseignements complémentaires: 270-1280.

■ Le Comité des bénévoles d'Arts Westmount organise diverses manifestations culturelles, les 10, 11 et 12 septembre: concerts au Victoria Hall et au Webster Hall, expositions de peinture et d'art au Victoria Hall; spectacles de ballet au Westmount High School; exposition de livres et de reliure à la Bibliothèque de Westmount; ateliers de création pour enfants, à l'église orthodoxe grecque; lancement de ballon et pique-nique, dans le parc, dimanche. Tous les spectacles sont gratuits.

■ L'Atelier Humain (aucune affiliation avec l'Atelier Humain Antoine-de-Saint-Exupéry) organise une soirée-rencontre pour personnes seules le 10 septembre, à 20h, au 7 225, rue Saint-Denis (angle Jean-Talon). Bienvenue à tous. Renseignements complémentaires: 277-1008.

■ Une série de rencontres pour femmes séparées et divorcées est organisée au centre Groulx, 4 901, rue Saint-Joseph, dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul de Laval (près de l'Aréna). Le thème du groupe est «On veut s'en sortir». Une soirée d'information aura lieu le 20 septembre, à 19h30. Renseignements complémentaires: Claudette, 661-3926 ou Andrée, 661-7492 (le soir).

■ Le CLSC du Richelieu, à Richelieu, organise des rencontres pour personnes ayant déjà suivi les cours «maigrir et maintenir» afin de leur permettre de se reprendre en main si besoin est. Renseignements complémentaires: Nicole Séguin ou Luce Clabeck, 658-7561 ou 460-4417.

RANDONNÉES ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Les Montréalais sont invités à une fête de la vie en plein air dans les îles, les 11 et 12 septembre. Toutes les activités sont gratuites: randonnée en canot; descente de rapides en pneumatique sur le Chenal Lemoyne; randonnée à la voile; randonnées pédestres et à bicyclette. Les animateurs du réseau des bases, centres

et services de plein air du Québec seront là pour donner des conseils et faire vivre un moment de vie en nature. Une excursion de pêche pour tous aura lieu au Lac des Régates et l'on pourra faire griller sur place sa prise. Le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal est le maître d'œuvre de l'événement; le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche y envoie du personnel. La Société québécoise du plein air, 1 415 est, rue Jarry (téléphone 374-3453) qui regroupe les bases, centres et services de plein air du Québec y participe également.

■ Le parc historique Pointe-du-Moulin dans l'île Perrot continue de recevoir les visiteurs durant les week-ends jusqu'au 10 octobre, de 12h à 18h. Le parc est un endroit idéal pour la famille qui veut passer une journée éducative et récréative.

■ L'association Amitié-Sport organise une randonnée pédestre au mont Saint-Bruno, le 11 septembre. Départ du 1 345, rue Lapointe, à 10h. Renseignements complémentaires: Jean, 596-8674 ou Jean-Guy, 389-8560.

■ Le centre d'activités physiques du collège Bois-de-Boulogne, 10 500, avenue Bois-de-Boulogne lève des terrains de badminton tous les soirs de la semaine ainsi que le samedi et le dimanche, toute la journée; réservations sur appel: 332-3009, du lundi au vendredi, de 9h à 21h.

■ Les amateurs de planche à voile sont invités à diverses activités au lac Sarrazin, près de Sainte-Agathe: surf bus, cours, services d'instructeurs, pratique de la planche, repas. Il est nécessaire de réserver en composant le numéro 287-9524.

■ Le club social et sportif Second Souffle invite le public à participer à ses randonnées pédestres: dans la vallée de la Jacques-Cartier, les 11 et 12 septembre; à Glen Mountain, les 18 et 19 septembre.

Invitation spéciale à la dernière séance d'initiation au canotage, les 18 et 19 septembre et à la descente de la rivière La Malbaie, les 4, 5 et 6 septembre. Renseignements complémentaires: 381-8458.

■ Le club «Les ailes du ciel», organisme à but non lucratif, invite toutes les personnes intéressées au vol libre à venir se renseigner sur ce sport et assister à des démonstrations à la Montagne Coupée, à Saint-Jean-de-Matha, près de Joliette, les 11 et 12 septembre. Les spectateurs peuvent aussi participer aux soupers organisés par le club. Les travailleurs bénévoles sont invités durant les week-ends, de 9h30 à 17h, à travailler à l'aménagement de nouvelles pistes. Le club organise également une rencontre motorisée à Richelieu, les 11 et 12 septembre. Renseignements complémentaires, Mme Claire Ménard, 324-6000.

■ Le YMCA de Pointe-Saint-Charles, 255, rue Ash, organise diverses activités physiques pour enfants de 6 mois à 5 ans, visant à développer les capacités créatrices, émotionnelles, sociales et physi-

ques des jeunes. Renseignements complémentaires: 935-4711. Inscriptions jusqu'au 20 septembre.

■ Un «Vélo-rallye-familial» est organisé le 12 septembre. Départ du Fort Chambly, à Chambly. Programme: 10h, vélo-rallye-questionnaire; 13h, randonnée de 75 km; 14h, randonnée 50 km et randonnée 30 km; 16h, vélo-moto-cross. Renseignements complémentaires: Services de la création de Chambly et de Richelieu, Antoine Richard, 658-1778 (Chambly); Jean-Marie Beaupré, 658-3571 (Richelieu); Pauline Blanchard, 658-2111 (Mariville).

■ Le YMCA de Pointe-Saint-Charles, 255, rue Ash, offre des cours de natation pour tous, de conditionnement physique, de jiu-jitsu. Renseignements complémentaires: 935-4711.

■ Le centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin lancera le 11 septembre son programme d'automne. Parmi les nouvelles activités offertes, on signale: ballet jazz, conditionnement physique par la corde à danser; danse aérobie, conditionnement spécialisé pour personnes souffrant de maux de dos, cours pré-natal et post-natal en piscine et conditionnement physique pour le troisième âge. Le centre offre également des cours de natation, de plongée sous-marine, d'aikido, de judo et de karaté. Des samedis sportifs sont prévus pour les enfants; il y a du badminton libre pour tous, le dimanche. Renseignements complémentaires: 322-6383 ou 325-0150, poste 245. C'est au 7 000, rue Marie-Victorin, à la limite est de Montréal-Nord.

SOIRÉES DE DANSE

■ Le nouveau club de danse sociale Le Soulier d'Or, au 40, rue Turgeon, à Sainte-Thérèse, invite le public à participer à ses activités organisées à l'intention de tous les adultes. Un buffet est servi en fin de soirée. Il est ouvert les vendredis et samedis, de 20h à 2h du matin. Renseignements complémentaires: 430-9105, 430-9885 ou 621-1763.

■ Carrefour-Rencontre organise des soirées de danse sociale pour personnes seules tous les vendredis, à 20h30, à l'hôtel-motel Le Pavillon, 365, boulevard Laurier, à Saint-Basile-le-Grand. Renseignements complémentaires, 467-4394.

DIVERS

■ Le CLSC du Richelieu, à Richelieu, organise une session de 12 séances pour personnes désirant maigrir, axée sur le comportement individuel face à la nourriture. Coût: 30 \$. Début dans la semaine du 12 septembre. Renseignements complémentaires: Luce Clabeck ou Nicole Séguin, 658-7561 ou 460-4417.

■ Le Service bénévole de l'est de Montréal recrute des bénévoles consentant à consacrer une heure par semaine pour al-

der des personnes ayant besoin d'aide. Renseignements complémentaires: 254-5341.

■ L'ensemble vocal Ars Choralis recherche des choristes ayant des connaissances musicales. Le répertoire est puisé parmi les œuvres des périodes Renaissance, Baroque et Classique. Renseignements complémentaires: M. Saulnier, 842-2036 ou Mme Tremblay, 674-3003 (après 16h30).

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Un atelier de guérison spirituelle selon la technique soufi est organisé par Hilmay Inayati, les 11 et 12 septembre, de

10 à 17h, au 5 110, avenue du Parc. Renseignements complémentaires: 279-2237.

■ Des séances hebdomadaires d'apéro corporelle douce utilisant l'antigymnastique sont offertes au public. Date limite des inscriptions: le 13 septembre. Renseignements complémentaires: Catherine Simard, 495-2716 ou 273-6041.

■ Le collège Marie-Victorin, 7 000, rue Marie-Victorin (à la limite est de Montréal-Nord) offre des cours aux parents d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. Deux séries de cours sont organisées, le soir ou le jour au campus centre-ville ou au campus principal. Date limite des inscriptions: le 15 sep-

tembre. Renseignements complémentaires: 325-0150, poste 232.

■ Jo Leslie organise une session spéciale de mouvement et conscience du corps pour femmes enceintes, à Tangente, les lundis et jeudis, de 12h à 14h, à partir du 13 septembre. Renseignements complémentaires: 523-4360.

■ Le Centre Colette Maher, 9 924, boulevard Saint-Laurent, offre des séances de contrôle mental, le samedi, de 9h à 16h. Renseignements complémentaires et réservations: 387-7221.

■ Le CEFM offre des cours particuliers pour bébés. Renseignements complémentaires: 525-2979.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Condorman»: 19:10, Rox et Rouky: 20:45.

ASTRE (2): «Caligula»: 19:45.

ASTRE (3): «Chez Porky»: En sem.: 21:20.

«Le roi du ténor»: 19:30.

ASTRE (4): «Auto-stoppeuses enlaçables»: 19:10.

«Séduites au pensionnat»: 20:20.

«Adorables créatures nocturnes»: 21:35.

AVENUE: «An Officer & a Gentleman»: 18:20, 20:50.

BEAVER: «White Fire»: 12:10, 14:35, 17:00.

19:20, 21:40. «Sexpert»: 11:00, 13:25, 15:50, 18:10, 20:30.

BERRI (1): «Les deux aveux»: 12:45, 14:30, 16:20, 18:10, 20:00, 21:50.

BERRI (2): «Une étrange affaire»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:15, 21:15.

BERRI (3): «La maison du lac»: 12:55, 15:00, 17:10, 19:20, 21:30.

BERRI (4): «Divas»: 12:35, 14:50, 17:05, 19:25, 21:40.

BERRI (5): «Tais-toi quand tu parles»: 12:20, 14:10, 16:00, 17:45, 19:35, 21:25.

BIJOU: «Scandales»: 12:30, 15:30, 18:45, 21:45.

«Devoirs de vacances»: 13:55, 17:10, 20:15.

BONAVENTURE (1): «Lady Chatterley's Lover»: 17:20, 19:20, 21:20.

BONAVENTURE (2): «Pirate movie»: 17:30, 19:30, 21:30.

BROSSARD (1): «Cheech & Chong gelés ben durs»: 17:55, 19:45, 21:35.

BROSSARD (2): «Tais-toi quand tu parles»: 17:55, 19:25, 21:25.

BROSSARD (3): «E.T. Extra terrestre»: 17:00, 19:10, 21:20.

CARRÉ ST-LOUIS: «Voyant érotiques»: 11:30, 14:40, 17:55, 21:10.

«Un puceau à toutes épreuves»: 12:05, 15:20, 18:35, 21:50.

«Les visions érotiques de Marie-Anne»: 13:25, 16:35, 19:50.

CHAMBLY: «Lequin»: «Effroi»: 19:30.

CHAMPLAIN (1): «L'épée sauvage»: 18:15, 21:45.

«Les plus belles années de la Brillantine»: 20:05.

CHAMPLAIN (2): «Cheech & Chong gelés ben durs»: 18:00, 19:45, 21:35.

CHATEAU (1): «Justicier dans la ville»: 14:25, 18:05, 21:45.

«C'est dans la poche Mathilda»: 12:35, 16:10, 19:50.

CHATEAU (2): «Les aventuriers de l'arche perdue»: 14:55, 14:55, 17:05, 19:15, 21:25.

CINÉMA V. Sam.: «All that jazz»: 19:00.

«Return of the Secaucus 7»: 19:15. «Gala»: 21:15. «Deathtrap»: 21:30.

«The Rocky Horror Picture Show»: minuit.

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Arlequin»: 14:55, 18:15, 21:35.

«New York 1997»: 13:00, 16:25, 19:45.

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «La guerre du feu»: 13:20, 17:20, 21:15.

«L'étranger le 8e passager»: 15:10, 19:10.

CINÉMA DE PARIS: «Just before Dawn»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:25, 21:20.

CINÉMA LA CITÉ (1): «La nuit de Varennes»: 12:30, 15:15, 18:00, 20:45.

CINÉMA LA CITÉ (2): «La nuit de Varennes»: 12:45, 15:30, 18:15, 21:00.

CINÉMA LA CITÉ (3): «Tête à claques»: 13:30, 15:25, 17:20, 19:15, 21:10.

CINÉMA RIVE-NORD (1): (Repentigny): «Scandales»: «Devoirs de vacances»: 19:30.

CINÉMA RIVE-NORD (2): «Les voisins»: «Les bleus»: 19:30.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «Portrait de Bruno Bettelheim»: 18:00.

«Enquête sur la sentinelle d'un pays au-dessus de tout soupçon: la raison du plus fort»: 20:00.

CINÉPLEX (1): «The secret policeman after ball»: 12:15, 14:00, 15:45, 17:30, 19:15, 21:00.

CINÉPLEX (2): «Breaker Morant»: 12:05, 16:00, 19:55. «Gallipoli»: 14:00, 17:55, 21:50.

CINÉPLEX (3): «Rashomon»: 12:55, 14:35, 16:15, 17:55, 19:35, 21:20.

CINÉPLEX (4): «Arthur»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.

CINÉPLEX (5): «The Long good Friday»: 12:55, 15:05, 17:15, 19:25, 21:35.

CINÉPLEX (6): «The Chosen»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

CINÉPLEX (7): «The Chosen»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.

CINÉPLEX (8): «The Chosen»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.

CINÉPLEX (9): «Chariots of fire»: 12:20, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20.

CLAREMONT: «Tron»: 13:30, 15:25, 17:20, 19:20, 21:15.

COMMODORE: «L'irrésistible hôtesses». «Une photographie très spéciale». «Malicieuse Martine».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Jouer sa vie»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «L'Amant de Lady Chatterley»: 14:00, 17:45, 21:30.

«Felicity»: 12:05, 15:50, 19:35.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Scandales»: 12:10, 15:10, 18:10, 21:10.

«Devoirs de vacances»: 13:35, 16:35, 19:35.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «My Fair Lady»: 13:15, 16:35, 19:55.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «Swing 14»: 20:30.

CÔTE-DES-NEIGES (1): «The Sword and the Sorcerer»: 19:30, 21:30.

CÔTE-DES-NEIGES (2): «Annie»: 19:15, 21:15.

CRÉMAZIE: «Porté disparu»: 19:15, 21:30.

DAUPHIN (1): «Doux moments du passé»: 19:30, 21:30.

DAUPHIN (2): «Il faut tuer Birgitt Haas»: 19:20, 21:20.

DÉCARIE SQUARE (1): «E.T. Extra terrestre»: 19:10, 21:20.

DÉCARIE SQUARE (2): «The Best Little Whorehouse in Texas»: 19:00, 21:00.

DORVAL (1): «Force Five»: Sam., dim.: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

DORVAL (2): «The World according to Garp»: 18:15, 20:45.

DORVAL (3): «Night Shift»: 19:00, 21:00.

ELYSEE (L): «Guy de Maupassant»: 18:40, 21:15.

ELYSEE (2): «Les années de plomb»: 19:30, 21:35.

FAIRVIEW (1): «Friday the 13th»: 19:15, 21:15.

FAIRVIEW (2): «An officer and a gentleman»: 18:30, 21:00.

GREENFIELD (1): «Friday the 13th»: 19:50, 21:45.

GREENFIELD (2): «Paltergeist»: 19:15, 21:20.

GUY: «Sex boots»: 12:10, 14:50, 17:30, 20:10.

«Fantasme»: 13:35, 16:15, 18:55, 21:35.

IMPERIAL: «Star Trek II: The Wrath of Khan»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:00, 21:20.

JEAN-TALON: «Tais-toi quand tu parles»: 19:30.

«Inspecteur la baveuse»: 17:45, 21:15.

KENT (1): «Diner»: 19:00, 21:00.

KENT (2): «The World according to Garp»: 18:30, 21:00.

CINÉ-PARC ST-EUSTACHE (4): «Le loup garou de Londres». «Chicanos». «Le fantôme de Milburns»: 18:30.

CINÉ-PARC ST-EUSTACHE (5): «Rien que pour vos yeux». «Le champion». «Le choc des titans»: 18:30.

CINÉ-PARC REPENTIGNY (1): (Route 40, sortie 100): «Rendez-moi ma peau». «Les hommes préfèrent les grosses». «La soupe aux choux»: 18:30.

CINÉ-PARC REPENTIGNY (2): «La fureur du juste». «Le silence qui tue». «L'agence de la peur»: 18:30.

CINÉ-PARC ODÉON (1): (Transcanadienne, sortie 98, St-Bruno): «E.T. Extra terrestre». «Xanadu». «Silence of the Norths»: 19:00.

CINÉ-PARC ODÉON (2): «L'épée sauvage». «Plage en liberté». «Bracelet de sang»: 19:00.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE (1): (Transcanadienne-Sortie 95): «Cheech & Chong gelés ben durs». «Comme au bon vieux temps». «Métal hurlant»: 19:00.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE (2): «Survivance». «Furor aveugle»: 19:00.

CINÉ-PARC CHATEAUGUAY (1): (4 miles du pont Mercier, vers Châteauguay): «E.T. Extra terrestre». «Xanadu». «Incredible Shrinking woman»: 19:00.

CINÉ-PARC CHATEAUGUAY (2): «L'épée sauvage». «Les plus belles années de la Brillantine». «Section de choc»: 19:00.

CINÉ-PARC CHATEAUGUAY (3): «Survivance». «Les dynamiteuses»: 19:00.

CINÉ-PARC ST-MATHIEU (Route 15 sud, vers Plattsburg, sortie 38, à 3 miles de LaPrairie): «La fureur du juste». «Le silence qui tue». «Les 7 fantastiques»: 19:00.

CINÉ-PARC LAVAL (1): (Autoroute des Laurentides, sortie 14): «L'épée sauvage». «Plage en liberté». «On a volé la cuisse de Jupiter»: 19:00.

CINÉ-PARC LAVAL (2): «Survivance». «Furor aveugle». «Le spectre maudit»: 19:00.

CINÉ-PARC LAVAL (3): «Tais-toi quand tu parles». «Bête, mais discipliné». «Inspecteur la baveuse»: 19:00.

CINÉ-PARC LAVAL (4): «Cheech & Chong gelés ben durs». «Faut se faire la malle». «Métal hurlant»: 19:00.

CINÉ-PARC VAUDREUIL (1): (Transcanadienne vert Toronto, sortie 2): «Cheech & Chong gelés ben durs». «Métal hurlant». «Les fourgeuses»: 19:00.

CINÉ-PARC VAUDREUIL (2): «Arlequin». «New York 1997». «Coup pour coup»: 19:00.

CINÉ-PARC ST-JÉRÔME (1): (Autoroute des Laurentides, sortie 44): «La fureur du juste». «Le silence qui tue». «Les 7 fantastiques»: 19:00.

CINÉ-PARC ST-JÉRÔME (2): «Arlequin». «Jeux d'espions». «Réincarnations»: 19:00.

CINÉ-PARC MONT ST-HILA

La police suisse capture les terroristes et libère les otages sans verser de sang

d'après AFP, Reuter, AP, UPI

■ A la suite de l'assaut donné, hier matin, par la police suisse à l'ambassade de Pologne à Berne, opération qui a permis de libérer sains et saufs les cinq derniers otages, retenus par un commando de quatre membres, et d'arrêter ces derniers, les autorités polonaises ont fait savoir qu'elles demanderont l'extradition des assaillants de l'ambassade, s'ils étaient Polonais.

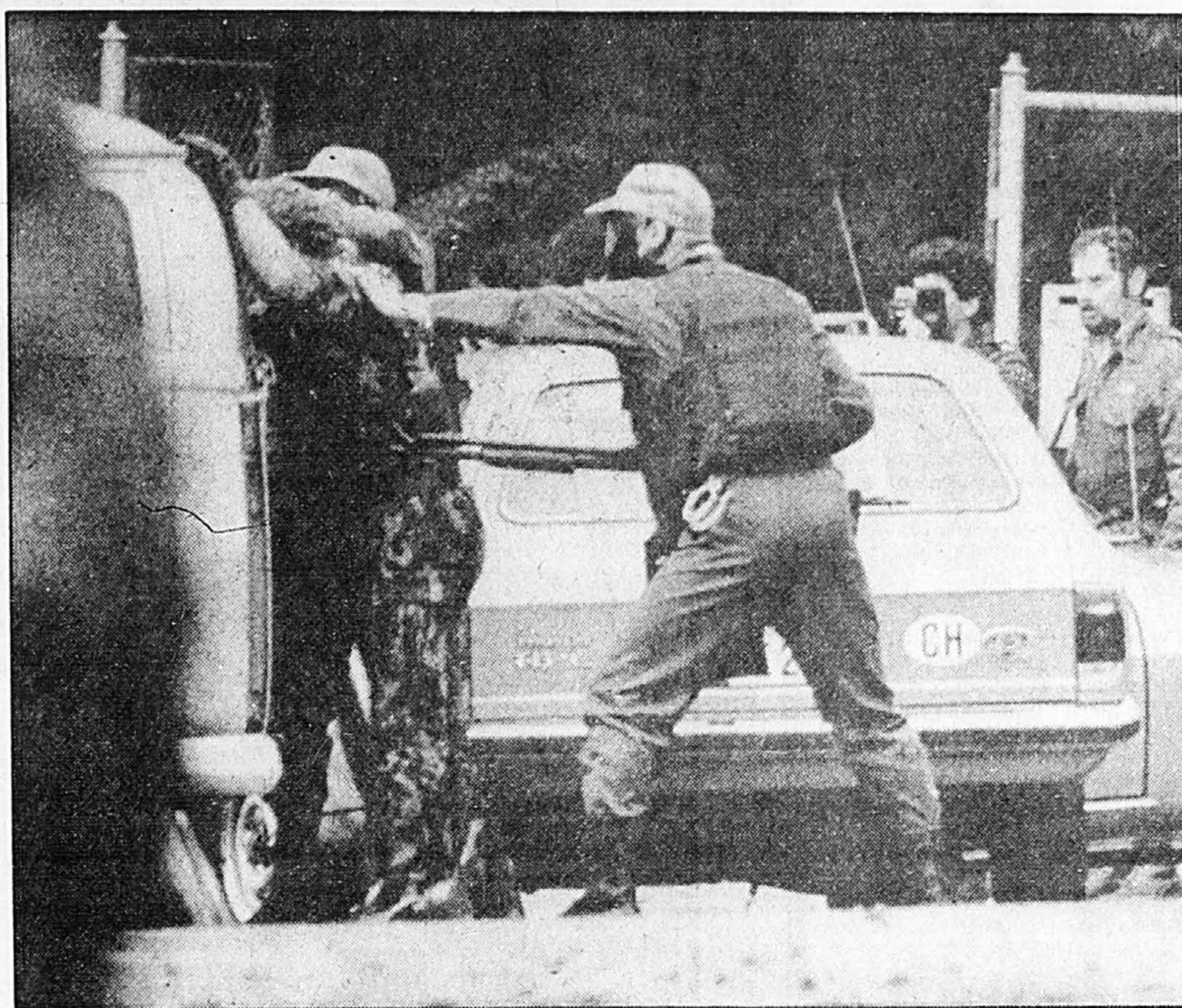
Toutefois, il est improbable que la Suisse donne suite à cette demande d'extradition. Au cours de sa conférence de presse, le chef du Département helvétique de la Justice et de la Police, M. Kurt Furgler, a précisé que la Suisse ne serait pas tenue d'extrader les membres du commando, Varsovie n'ayant pas signé la Convention anti-terroriste européenne, et qu'il serait vraisemblable que les occupants de l'ambassade auraient à répondre de leurs actes devant un tribunal helvétique, cantonal ou fédéral.

Ainsi, en direct devant les caméras de la télévision suisse, les autorités helvétiques ont réussi un véritable coup de maître en libérant les cinq personnes détenues depuis soixante-douze heures à l'ambassade de Pologne à Berne et en arrêtant les quatre membres du commando, en douze minutes, sans tirer un seul coup de feu et sans faire de blessé. La radio polonaise a aussitôt interrompu ses émissions pour annoncer la nouvelle tandis que le gouvernement de Varsovie adressait ses remerciements au gouvernement suisse. Un mélange de patience, de ténacité, de bons renseignements, et de matériel bien au point, a permis aux autorités suisses de sortir à leur honneur d'une affaire bien compliquée, dont bien des aspects demeurent obscurs.

C'est à la suite d'une information indiquant que le chef du commando était un repris de justice que les autorités suisses ont décidé de donner assaut à l'ambassade. Celui qui s'était fait passer pour le « colonel Wysocki » s'appelle en réalité Florian Kruszyk, 42 ans, et n'a de commun avec l'illustre famille de patriotes polonais que le fait d'être né à Wysocko, en Pologne. Il avait été condamné en 1969 à Vienne à neuf ans de prison pour cambriolage et prise d'otages dans une bijouterie, puis relâché après avoir purgé quatre ans de sa peine. Il avait tenté de se faire enregistrer en Suisse comme réfugié. Après son arrestation, il a affirmé avoir appartenu aux services de renseignements polonais dans les années 60.

Le commando, qui s'était introduit dans l'ambassade lundi matin, s'était présenté sous le titre : « Armée de l'Intérieur - Front de Libération Nationale » et réclamait la levée de la loi martiale en Pologne, la libération des personnes internées, la suppression des camps d'internement et la fin de la répression contre le peuple polonais. Par la suite, les membres du commando ont réclamé des sauf-conduits, 3 millions de francs suisses (\$ 1.4 million) et un avion pour les emmener hors de Suisse. L'Albanie et la Chine avaient été mentionnées comme destinations possibles.

Le ministre suisse de la Justice a demandé au gouvernement polonais de ne pas prendre prétexte de cette affaire pour exercer des représailles contre les groupes d'opposition en Pologne et s'est déclaré convaincu que « Solidarité » n'avait rien à voir avec l'occupation de l'ambassade de Pologne à



Des policiers suisses fouillent les terroristes capturés après l'assaut de l'ambassade polonaise.

Berne. Dans une interview avec la télévision romande, le ministre a accusé Varsovie « d'avoir tout de suite profité de la situation pour mettre en danger des vies qui n'avaient rien à voir avec cette opération à Berne ».

La police suisse, qui a agi sans collaboration étrangère, n'a pas

fait usage d'armes à feu et n'a utilisé que des grenades assourdissantes. L'assaut contre l'ambassade a été mené entre 10h42 et 10h54 locales, heure à laquelle le petit déjeuner était apporté aux occupants de la chancellerie. Les policiers ont profité d'une « certaine confiance », établie entre le

commando et les responsables du ravitaillement, pour faire déposer par ces derniers un panier rempli d'explosifs devant l'entrée. Leur explosion a été déclenchée par télécommande, donnant le signal de l'assaut général mené par une vingtaine de policiers anti-émeutes.

Washington veut associer Palestiniens et Jordaniens aux négociations de paix

d'après AFP, UPI, AP, Reuter

■ Alors que l'aviation israélienne poursuivait, hier, pour le deuxième jour consécutif, ses attaques contre les missiles syriens au Liban, le secrétaire d'Etat américain George Shultz, exposant pour la première fois les grandes lignes du Plan Reagan devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants, a déclaré que les Etats-Unis entendent imprimer « une nouvelle dynamique » aux Accords de Camp David en associant la Jordanie et les Palestiniens aux négociations de paix.

S'efforçant de rassurer les amis d'Israël au Congrès sur les implications du nouveau Plan Reagan, le secrétaire d'Etat Shultz a réaffirmé l'attachement des Etats-Unis à la sécurité de l'Etat hébreu et précisé, notamment, que tout en demandant le gel immédiat des colonies de peuplement juives en territoires arabes occupés, le président Reagan était opposé au démantèlement de colonies déjà existantes. Il a d'ailleurs insisté, à plusieurs reprises, sur l'importan-

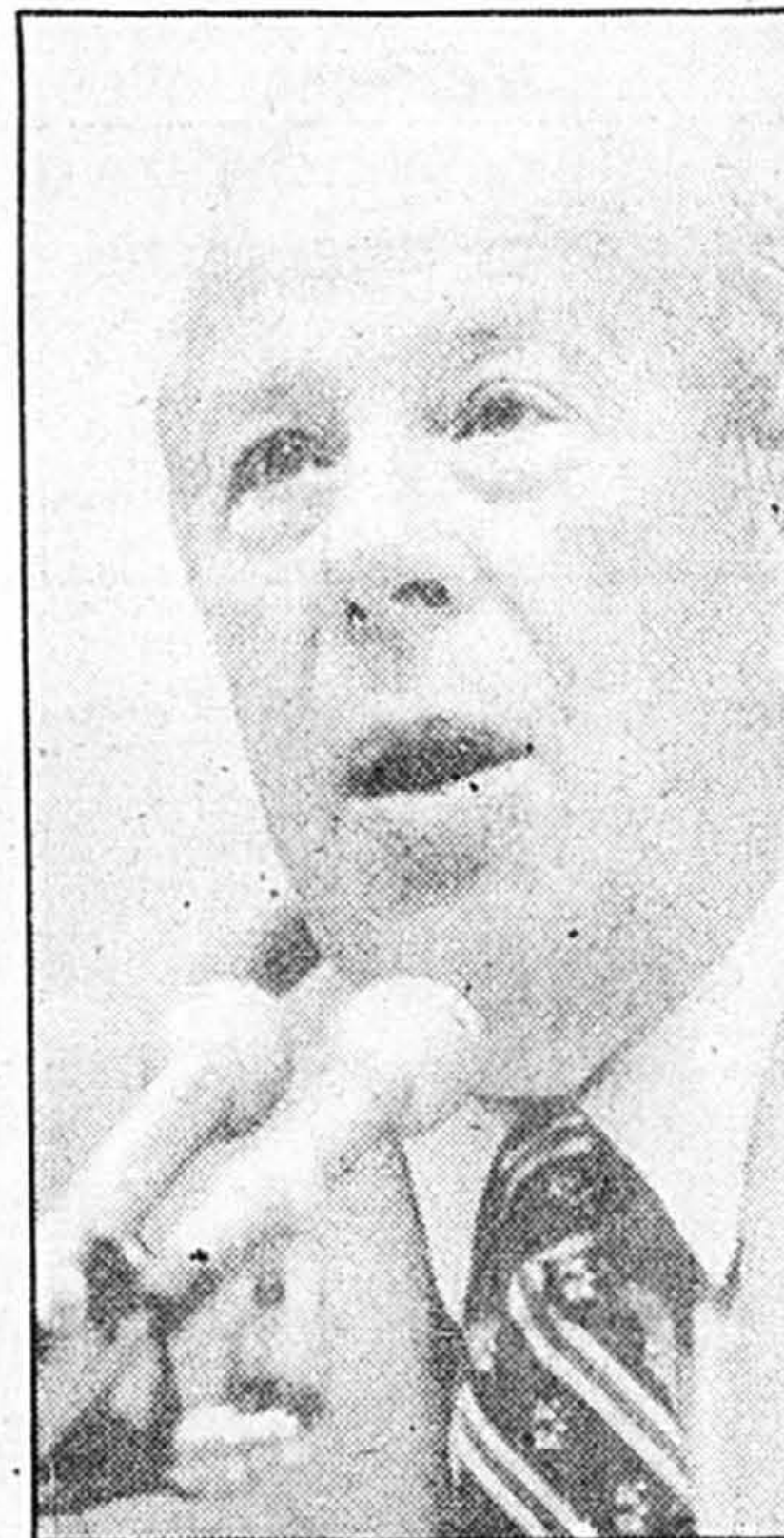
ce que Washington attache et continuera d'attacher au maintien de la sécurité d'Israël.

En revanche, le secrétaire d'Etat a rappelé que les Etats-Unis sont opposés à la fois, à la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza et à l'annexion de ces territoires par Israël. « Nous préférons que le statut final de ces territoires soit une sorte d'association avec la Jordanie », a-t-il déclaré. Cependant, le gouvernement américain estime que les Palestiniens « doivent jouer un rôle déterminant en ce qui concerne leur avenir », a ajouté le secrétaire d'Etat qui a précisé qu'il incombera aux représentants élus des populations de Cisjordanie et de Gaza d'assurer la gestion de ces territoires.

Par « autonomie en association avec la Jordanie », M. Shultz a expliqué qu'il faut entendre une autonomie gouvernementale entière des Palestiniens « sur eux-mêmes, la terre et ses ressources », impliquant à la fois des liens économiques, culturels, sociaux et commerciaux avec la Jordanie. M.

Shultz a également fait savoir que l'autonomie impliquait également « la responsabilité de la sécurité interne, basée sur l'efficacité et la compétence ». Evoquant, par ailleurs, le problème de Jérusalem, le secrétaire d'Etat a indiqué que le statut de la Ville sainte devra être défini à la suite de négociations. Les Etats-Unis, a-t-il dit, « ne reconnaissent pas de décisions unilatérales relatives au statut final » de Jérusalem.

M. Shultz, tout en soulignant qu'il « aurait été surprenant que le gouvernement Begin ait été favorable ou défavorable à tous les aspects » du Plan Reagan, a dévoilé certains détails du plan de paix transmis aux responsables arabes et israéliens qui n'avaient pas encore été rendus publics. Le plan prévoyait notamment le droit pour les Palestiniens vivant dans le secteur est de Jérusalem de participer aux élections préliminaires à l'autonomie, au même titre que ceux qui vivent en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Israël s'oppose fermement au vote des Palestiniens de Jérusalem-est et



George Shultz au Congrès.

affirme que cette disposition n'avait pas été rendue publique.

Pendant ce temps, à Fes, au Maroc, le sommet arabe a adopté un plan de paix au Proche-Orient fondé sur les propositions saoudiennes et tunisiennes, définissant les conditions d'un règlement du conflit israélo-arabe. Selon ce plan, pour la première fois, les dirigeants arabes reconnaissent implicitement le droit d'Israël à l'existence en demandant au Conseil de sécurité d'apporter des garanties de paix à tous les Etats de la région, y compris à un Etat palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale. Le plan réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'exercice de ses pleins droits nationaux sous la direction de l'OLP, son représentant légitime et unique. La Cisjordanie et Gaza seraient placées pour une période transitoire ne dépassant pas quelques mois sous la tutelle des Nations-Unies. Le sommet exige, de plus, le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967 et le démantèlement des colonies juives édifiées après 1967.

Le chancelier Schmidt défie l'opposition et ses alliés libéraux

■ BONN (Reuter) — Le chancelier Helmut Schmidt, affirmant que les Allemands de l'Ouest sont las des polémiques constantes sur l'avenir de son gouvernement, a mis hier l'opposition conservatrice au défi de le renverser.

Dans un discours sur l'état de la nation prononcé devant le Bundestag (Parlement), il a également mis au défi les ministres libéraux du FDP en désaccord avec sa politique de démissionner.

M. Schmidt a invité M. Helmut Kohl, chef de la CDU (parti chrétien-démocrate), à présenter une motion de censure « constructive ». Selon cette procédure, le Bundestag devrait voter la censure et éliminer en même temps un nouveau chancelier.

« A juste titre, nos concitoyens en ont assez des manœuvres et des rumeurs rapportées chaque soir à la télévision. Ils ont droit, enfin, d'être éclairés », a dit le chancelier.

Il s'en est également pris aux « propos ambigus » des députés libéraux du FDP qui laissent entendre qu'ils souhaitent eux aussi un nouveau gouvernement.

M. Hans Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères et chef du FDP, a répliqué en disant que les négociations cet automne sur le budget 1983 seraient déter-

minantes pour l'attitude future de son parti.

Pour sa part, M. Kohl a déclaré que le chancelier avait perdu depuis longtemps la confiance des électeurs et a laissé entendre qu'il pourrait recourir au vote de censure constructive après les élections régionales prévues en Hesse et en Bavière le 26 septembre et le 10 octobre prochains.

Les sondages sont très défavorables aux sociaux-démocrates, auxquels ils n'attribuent qu'environ 30 pour cent des voix.

Dans une allusion transparente à M. Otto Lamsdorff, ministre de l'Economie, qui a évoqué publiquement une rupture de la coalition, le chancelier a déclaré que la seule issue pour ceux qui étaient en désaccord avec lui était la démission.

Selon les observations, le ton des débats de jeudi a été d'apreté sans précédent dans l'histoire de la coalition de treize ans.

Le discours du chancelier a été vivement applaudi par les députés SDP, tandis que les ministres libéraux restaient assis, impassibles.

Dans la partie de son discours consacrée effectivement à l'état de la nation, M. Schmidt a déclaré que les prévisions optimistes sur lesquelles son gouvernement avait basé son projet de budget pour 1983, en juillet dernier, seraient révisées à la baisse.



Helmut Schmidt: coalition en sursis?

Le gouvernement réétudiera ses objectifs le mois prochain après étude d'un rapport spécial sur l'économie élaboré par des conseillers économiques indépendants.

M. Schmidt a déclaré que si des dépenses sociales devaient être supprimées, il réclamerait un super-impôt sur les hauts revenus, ce que refusent énergiquement les libéraux.

Il a ajouté que la RFA supportait mieux la crise mondiale que ses partenaires occidentaux et qu'il ne voyait pas de solution de rechange à la politique économique suivie actuellement.

La Chambre renverse le veto de Reagan

■ WASHINGTON (AFP, UPI, PA) — La Chambre des représentants à majorité démocrate a infligé hier un sérieux revers à la politique budgétaire du président Reagan en passant outre au veto opposé par la Maison Blanche à une rallonge budgétaire votée par le Congrès.

Le vote a été acquis par 301 voix contre 117, soit 22 voix de plus que la majorité des deux tiers requise en pareil cas. Le texte doit maintenant venir devant le Sénat où les républicains ont la majorité. C'est la deuxième fois depuis l'arrivée de M. Reagan au pouvoir que la Chambre des représentants parvient à passer outre à un veto présidentiel.

La rallonge budgétaire de \$14,1 milliards à laquelle s'était opposé le président comprenait notamment les fonds prévus pour l'aide au bassin des Caraïbes et l'aide humanitaire au Liban. M. Reagan avait justifié son veto par le fait que le texte voté par le Congrès comprenait près d'un milliard de dépenses sociales de plus que ce qu'il avait demandé alors que \$2,3 milliards de dépenses militaires avaient été supprimées.

Cette rallonge budgétaire comprend en outre les fonds nécessaires pour le versement des salaires des employés de nombreuses administrations fédérales, notamment le département de la Défense. Le prochain paiement

de ces salaires doit intervenir le 15 septembre et, à défaut, le fonctionnement de l'administration fédérale devrait être interrompu.

Selon les observateurs, il est improbable qu'une majorité des deux tiers se trouve également au Sénat pour renverser le veto présidentiel. Dans ce cas, les deux chambres du Congrès devront se mettre d'accord sur un nouveau texte avant l'agrément de la Maison Blanche.

Les démocrates ont critiqué le veto comme reflétant le désir des républicains de dépenser plus pour les armes et moins pour les programmes sociaux. Le leader démocrate Jim Wright, du Texas, avait déclaré avant le vote que celui-ci démontrerait si les parlementaires défendraient leurs convictions ou « laisseraient la Maison Blanche les mener par le bout du nez comme un taureau à la foire ». Qualifiant le président Reagan d'homme « au sourire chaleureux mais au cœur froid », M. Wright l'a accusé de vouloir enlever aux enfants, aux vieux pour donner aux militaires. C'est une question de priorité, a-t-il dit.

Le président de la Chambre, Tip O'Neill, a souligné qu'il s'agissait d'un choix entre les canons ou le beurre. Le renversement du veto présidentiel dans ce cas serait une « victoire pour l'Amérique », a-t-il affirmé.

DÉPÊCHES

UN FONCTIONNAIRE du consulat de Turquie à Burgaz, port bulgare sur la mer Noire, M. Bora Suelkan, a été assassiné hier par un inconnu alors qu'il rentrait chez lui. L'assassinat a été revendiqué par le « Commando des justiciers du génocide arménien » dans deux appels téléphoniques à l'AFP à Beyrouth et à Paris. Le même groupe avait revendiqué récemment le meurtre de l'attaché militaire turc à Ottawa. M. Suelkan est le 5e diplomate turc assassiné à l'étranger cette année. Depuis 1973, 24 diplomates turcs ont été tués dans des attentats, revendiqués pour la plupart par des Arméniens.

LE GOUVERNEMENT américain a imposé hier des sanctions à la compagnie britannique John Brown Engineering Ltd et à trois de ses filiales peu après le départ pour l'URSS des six premières turbines fabriquées par cette société et destinées au gazoduc euro-sibérien. En vertu de ces sanctions, les sociétés visées ne peuvent recevoir d'équipement ou de technologie américains relatifs au pétrole et au gaz. Ces sanctions sont semblables à celles déjà appliquées à deux sociétés françaises et à une société italienne qui avaient ignoré l'embargo américain.

LA REINE BEATRIX de Hollande a commencé ses consultations hier en vue de la formation du prochain gouvernement au lendemain des élections anticipées. Le parti socialiste de M. Joop Den Uyl, avec 47 sièges, est redevenu la première formation du pays, mais ses chances de succès apparaissent bien minces face aux chrétiens démocrates du premier ministre sortant, M. Van Agt, et aux libéraux de M. Ed Nijpels, qui bénéficient à eux deux d'une majorité absolue à la Chambre, soit 81 députés sur 150. Les Pays-Bas semblent donc s'acheminer vers une coalition de centre-droit.

LE TUC, confédération syndicale britannique, a lancé hier un défi au gouvernement conservateur en décidant d'organiser une « journée d'action » ainsi qu'une manifestation nationale le 22 septembre en faveur des travailleurs du secteur hospitalier. Cette décision rend inévitable une confrontation entre le mouvement syndical et le gouvernement Thatcher, qui a interdit les grèves de solidarité. De son côté, le premier ministre Thatcher discutait de sa stratégie avec ses ministres au premier conseil depuis cinq semaines.

AU DANEMARK, le premier ministre désigné, M. Poul Schlüter, conservateur, est parvenu hier à former un gouvernement de coalition non socialiste, composé de représentants de quatre partis, et a aussitôt procédé à la formation d'un cabinet de 21 ministres. Il présentera officiellement son équipe à la reine Margrethe II, aujourd'hui, soit une semaine après la démission du premier ministre social-démocrate Anker Joergensen.

EN ESPAGNE, le parti gouvernemental, l'Union du Centre Démocratique (UCD), et le petit parti démocrate-libéral (PDL) récemment mis sur pied ont officiellement décidé hier de se « présenter ensemble » aux prochaines élections générales du 28 octobre. L'UCD avait rejeté mardi la formation d'un bloc de centre-droit avec le parti conservateur Alliance Populaire de l'ancien ministre franquiste Manuel Fraga Iribarne.

LA GRANDE-BRETAGNE a accepté de débloquer les avoirs argentins gelés dans les banques britanniques durant le conflit des Malouines, si l'Argentine fait de même, a-t-on appris hier. Londres se rend ainsi à la demande formulée au début de la semaine à Toronto par les gouverneurs des banques centrales réunis pour l'assemblée du Fonds monétaire international. Les banquiers avaient souligné que le rééchelonnement de la dette argentine, évaluée à \$36,6 milliards, nécessitait une participation britannique.

L'IRAK a affirmé hier avoir coulé deux « objectifs navals ennemis » à l'entrée du canal de Khor Moussa, près de l'île de Dara, au fond du golfe Persique. Les communiqués des porte-parole militaires ne donnent aucune précision sur la nature de ces « objectifs ennemis » atteints, selon eux, par la marine irakienne. Par ailleurs, une bombe de faible puissance a explosé hier dans le centre de Téhéran, blessant trois passants, selon l'agence officielle Irna.

LE PRÉSIDENT Reagan a relancé hier sa campagne contre l'avortement et en faveur de services religieux dans les écoles. Alors qu'il se rendait à l'université du Kansas, M. Reagan a dit : « Il est temps que le Congrès donne à une majorité de familles américaines ce qu'elles veulent pour leurs enfants : un amendement constitutionnel qui affirmera sans équivoque que les enfants peuvent organiser volontairement des prières dans leurs écoles ». Il a également réitéré son opposition à l'avortement.

LA REQUÊTE DU PROPRIÉTAIRE REJETÉE EN COUR

Quémander des cigarettes peut être utile...parfois

■ Les resquilleurs ne sont généralement pas parmi les personnes que l'on estime le plus, et les quémandeurs de cigarettes, qui ont toujours oublié les leurs, sont eux aussi, dans bien des cas, de désagréable compagnie.

Mais, à l'occasion, telle mauvaise habitude peut servir à quelque chose. Et même aider à tirer les siens d'un mauvais pas possible, en cour.

C'est ce qui vient de se produire pour un jeune travailleur de la construction dont les parents faisaient face à une poursuite de la compagnie d'assurances qui avait indemnisé leur propriétaire.

Un incendie s'était déclaré dans leur

salon, alors qu'ils étaient absents, mais seulement un certain temps après que leur fils soit venu chez lui pour prendre certains outils. Les pompiers, s'appuyant sur leur expérience, avaient conclu que le feu avait été allumé par un mégot tombé d'un cendrier placé près d'un sofa, sur une table octogonale.

À la suite du témoignage d'un expert, sur le temps que le feu peut couvrir, dans le remboursement d'un fauteuil, le juge Claude Prénoveau, de la Cour provinciale, aurait pu, à la limite, déduire à son tour que c'était le jeune homme qui aurait pu avoir abandonné ce mégot non éteint, pendant sa courte visite dans la

maison. Mais, devant lui, ce dernier soutint que non seulement il n'avait pas fumé, à ce moment-là, mais qu'il n'aurait pu le faire, puisqu'il ne portait jamais de cigarettes sur lui. Entre autres, son père devait le confirmer sur ce point, en répétant que depuis des années, son fiston n'avait jamais cessé de lui «bummer» des cigarettes, et ce en dépit de ses protestations amicales ou bourruées, selon les occasions.

Se disant dans l'impossibilité de faire porter la responsabilité au locataire sur de si multiples présomptions, le magistrat rejette donc totalement la requête de l'assureur.

Un ex-notaire coupable de fraude

■ Un ex-notaire dans la quarantaine, Me Pierre Hamel, a reconnu sa culpabilité devant le juge en chef adjoint Rhéal Brunet, à une accusation de fraude de \$22.000.

Selon la Couronne, que représentait Me Serge Authier, c'est à l'occasion d'une transaction concernant un de ses clients que le délit aurait été commis. Une hypothèque

à ce montant n'avait pas été rayée comme elle aurait dû l'être, et le client avait fait face à une échéance dont il n'était pas effectivement responsable.

Le procureur de Hamel a cependant fait valoir que si l'ancien notaire avait manifesté un certain manque de rigueur dans sa façon de procéder, il n'avait, par contre, profité d'aucune fa-

çon des sommes d'argent reliées à cette affaire.

Me Authier, en réclamant une peine de neuf mois, a cependant souligné que le prévenu, par le poste de confiance qu'il occupait, en raison de sa profession, avait l'obligation de ne pas se placer dans une telle situation. Le Juge Brunet a pour sa part ajourné sa décision au 21 septembre.

le 25 juillet au pénitencier fédéral à sécurité maximale de Sainte-Anne-des-Plaines.

Le juge François Beaudouin a émis hier cette ordonnance sur requête des avocats de la défense chargés du dossier de Daniel Boulet et Maurice Michel, deux détenus âgés de 24 ans, accusés d'avoir tué les gardiens Denis Rivard et Léandre LeBlanc, au cours de l'émeute survenue à l'Institut Archambault.

L'enquête devrait se poursuivre aujourd'hui, a affirmé le procureur du ministère public, Me Paul Chevalier.

Les détenus Michel Hudon, 23 ans, Ian Patterson, 35 ans, Mario Pruneau, 21 ans, devraient également comparaître aujourd'hui pour répondre à des accusations de tentative de meurtre contre le gardien Marcel Jacob, qui a été grièvement blessé lors l'affrontement sanglant.

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Série d'enquêtes préliminaires

■ SAINT-JÉRÔME (PC) — C'est sous le coup d'une ordonnance de non publication que s'est instruite jeudi au

palais de justice de Saint-Jérôme la première d'une série d'enquêtes préliminaires relatives aux événements survenus

**HACHETTE...
les dictionnaires
nouvelle génération**

H chez votre libraire

Simpsons

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans l'annonce parue dans La Presse du mardi 7 septembre 1982. Page A 12. Bas au genou «Whisper». Les prix de vente devaient se lire: 1.86 le paquet de 2 paires, 5.39 pour 3 paquets de 2 paires.

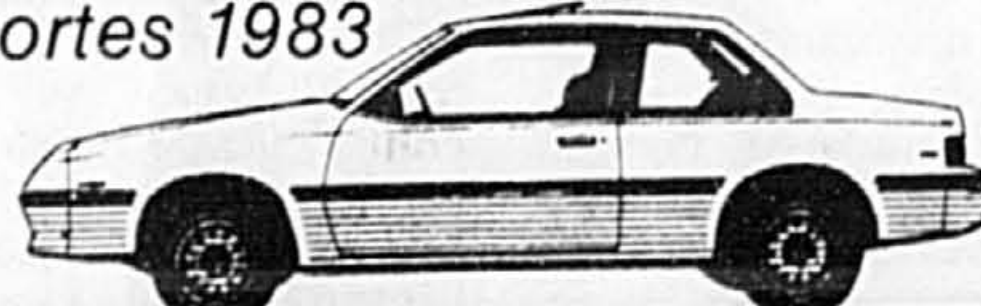
Simpsons regrette tout inconvenient causé par cette erreur.

participez au concours de la

**vente
no 1 de
l'année**
**CHEZ
SIMPSONS**

DU 11 AU 25 SEPTEMBRE, 1982.

**Vous pourriez gagner
une Buick Skyhawk
2 portes 1983**



Le modèle représenté est de 1982.

**Aucun achat nécessaire.
Procurez-vous une formule
de participation à un
des 6 magasins Simpsons.**



1872 1982



**Simpsons a 110 ans.
C'est l'année entre toutes
pour faire de meilleurs achats
chez Simpsons.**



Solde! Rouleaux courts de moquette de première qualité

Maintenant jusqu'au 18 septembre, profitez de ce solde de fin d'été! Notre vaste sélection comprend des moquettes en nylon, polyester, «Acrilan» acrylique et autres. Tissage saxony, peluche bouclée en relief, bouclée / rasée ou solidement torsadée. Marques telles que: «Crossley Karastan», «Harding», «Coronet». Largeur env. 366 cm. Mesurez vos planchers et venez dès aujourd'hui! Installation garantie moyennant de légers frais.

Rayon 376, couvre-planchers, au quatrième, centre-ville Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement

Carnaval
d'aubaines
et de concours.

Chez Simpsons, au sous-sol
centre-ville seulement.
Pour achat en personne seulement.
Les articles ci-dessous en vente
(jusqu'à épuisement du stock)
SAMEDI 11 SEPTEMBRE,
dès l'ouverture du magasin, à 9h30

200 cartouches seul.

Rabais 13%

**Cigarettes de
marques réputées**

(11.60) **vente 9⁹⁹**

Format King. Une cartouche
par client

Rayon 524, Boutique du tabac

120 seul.

Rabais 7⁹⁸

**Maillots-T «Speedo»
pour hommes**

(14.98) **vente \$7**

65% polyester/35% coton.
Modèles avec encolure
arrondie ou en V. Variété de
coloris. P, M, G.

Rayon 469, articles de sport

**Rabais
23% à 46%**

**Établi, accessoires
«Black & Decker»**

**Rabais 46% - Établi pliant
pour professionnels. Modèle
79-035. 30 seul.**

(139.99) **vente 74⁹⁹**

**Rabais 23% à 25% -
Accessoires «Workmate»**
(12.99 à 26.99)

vente 9⁹⁹ à 19⁹⁹

Rayon 690, quincaillerie

Rabais 30%

**Radios d'auto
«Audiovox»**

(34.95 à 399.95)

**vente 24⁴⁶
à 279⁹⁶**

Stock entier de radios
d'auto et de haut-parleurs
«Audiovox»

Rayon 690, quincaillerie
Les prix entre parenthèses sont les prix
ordinaires de Simpsons

Participez au concours CARNAVAL D'AUBAINES

au sous-sol, chez Simpsons en ville seulement jusqu'au samedi 11 septembre 1982.

Le tirage aura lieu le samedi 11 septembre à 16h.

Il y aura 27 prix à gagner, totalisant \$2,875

Un téléviseur Panasonic.....(538.00)
Ens. 3 valises Samsonite.....(485.00)
Appareil-photo Olympus.....(299.98)
Une déneigeuse motorisée.....(189.99)
Une bicyclette 10 vitesses
pour homme.....(170.00)
Une bicyclette 10 vitesses
pour homme.....(160.00)
Une bicyclette 10 vitesses
pour dames.....(160.00)
Une paire de jumelles Bushnell 8 x 40.....(79.98)
Une scie électrique Duramark.....(79.95)

Un jeu Pacman.....(69.99)
2 gallons de Varathane.....(65.90)
Calculatrice Canon.....(49.95)
Un stylo classique Cross.....(47.50)
Une pipe Brigham.....(42.00)
Une pipe Butz.....(45.00)
3 boîtes (3 lb ch.) gâteaux aux fruits.....(38.94)
3 boîtes (3 lb ch.) gâteaux aux fruits.....(38.94)
Une boîte de 25 cigares Bances.....(37.95)
Chocolats Tobler.....(35.95)
Un briquet (genre rouge à lèvres).....(33.95)

Ens. briquet de table en cristal.....(27.95)
Appareil-photo Instamatic Kodak.....(29.99)
Appareil-photo Instamatic Kodak.....(29.99)
Appareil-photo Instamatic Kodak.....(29.99)
Appareil-photo Instamatic Kodak.....(29.99)
Appareil-photo Instamatic Kodak.....(29.99)
Un roule-cigarettes Supermatic.....(27.95)

Aucun achat nécessaire. Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires». Une litte quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».

Simpsons